

# **Mission d'étude relative à la création d'un centre d'hébergement et de ressources à destination des athlètes de haut niveau dans le périmètre de l'agglomération caennaise**

---

***Rapport d'analyse des attentes et des besoins en  
matière d'hébergement et de fonction ressource  
pour les sportifs de haut niveau***

**Conseil régional de Basse Normandie**

**Comité de pilotage – 25 mai 2010**



# Sommaire

---

<b>RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE</b> .....	4
<b>OBJECTIFS DES PHASES 1 ET 2</b> .....	4
<b>MÉTHODOLOGIE</b> .....	5
<b>1 DONNÉES DE CADRAGE : LE SPORT DE HAUT NIVEAU EN BASSE-NORMANDIE</b> .....	7
1.1 DÉFINITION ET LÉGISLATION DU SPORT HAUT NIVEAU .....	7
1.2 LES DONNÉES DU SPORT DE HAUT-NIVEAU EN BASSE-NORMANDIE .....	12
1.2.1 <i>Les pôles Espoir</i> .....	12
1.2.2 <i>Les clubs de haut niveau dans l'agglomération caennaise</i> .....	17
1.2.3 <i>Les sections sportives scolaires</i> .....	18
1.2.4 <i>Les sportifs listés</i> .....	19
1.2.5 <i>Les sportifs listés et non listés s'entraînant dans l'agglomération caennaise</i> .....	23
<b>2 LES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES MENÉES EN FAVEUR DU SPORT DE HAUT NIVEAU</b> .....	27
2.1 LA RÉGION BASSE-NORMANDIE.....	27
2.2 LES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT .....	29
2.2.1 <i>La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale</i> .....	29
2.2.2 <i>Le rectorat</i> .....	32
2.3 LES CONSEILS GÉNÉRAUX DE BASSE-NORMANDIE.....	33
2.3.1 <i>Le Conseil général du Calvados (CG 14)</i> .....	33
2.3.2 <i>Le Conseil général de la Manche (CG 50)</i> .....	34
2.3.3 <i>Le Conseil général de l'Orne (CG 61)</i> .....	35
2.3.4 <i>La ville de Caen et la communauté d'agglomération de Caen-la-mer</i> .....	36
2.3.5 <i>Le mouvement sportif régional</i> .....	37
<b>3 LES ATTENTES ET LES BESOINS DES ACTEURS EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DANS L'AGGLOMÉRATION CAENNAISE</b> .....	39
3.1 LE FONCTIONNEMENT ACTUEL EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU.....	39
3.1.1 <i>Zoom sur le lycée Laplace</i> .....	39
3.1.2 <i>Zoom sur l'université de Caen</i> .....	44
3.1.3 <i>Les pôles Espoir</i> .....	46
3.1.4 <i>Les centres de formation</i> .....	48
3.1.5 <i>Les clubs ayant une pratique intensive</i> .....	49
3.2 SATISFACTION DES CONDITIONS DE VIE DES ATHLÈTES : RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE QUANTITATIVE ..	51
3.2.1 <i>Méthodologie</i> .....	51
3.2.2 <i>Profil des répondants</i> .....	51
3.2.3 <i>Modalité de logement des athlètes</i> .....	55
3.2.4 <i>Focus sur les sportifs logeant à l'internat</i> .....	56
3.2.5 <i>L'alimentation : le repas du midi</i> .....	60
3.2.6 <i>Focus sur les repas du self</i> .....	60



3.2.7	<i>La problématique des transports</i> .....	61
3.2.8	<i>Liberté dans le choix de la filière suivie</i> .....	63
3.2.9	<i>Le double projet : allier parcours scolaire et sportif</i> .....	64
3.2.10	<i>Soutien scolaire et insertion professionnelle</i> .....	65
3.2.11	<i>Suivi médical</i> .....	67
3.2.12	<i>Besoins pour réussir le double projet</i> .....	69
3.2.13	<i>Synthèse générale</i> .....	71
3.3	LES ATTENTES ET LES BESOINS DES ACTEURS SPORTIFS .....	72
<b>4</b>	<b>ANALYSE COMPARATIVE DES SOLUTIONS D'HÉBERGEMENT DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DANS D'AUTRES RÉGIONS</b> .....	<b>73</b>
4.1	LA RÉGION BRETAGNE .....	73
4.2	LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE .....	75
4.2.1	<i>Zoom sur le CRJS de Petit-Couronne</i> .....	77
4.2.2	<i>Le soutien du Conseil régional de Haute-Normandie au sport de haut niveau</i> .....	80
4.3	LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE .....	81
<b>5</b>	<b>SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE SUR LE SPORT DE HAUT NIVEAU ET MISE EN PERSPECTIVE</b> .....	<b>83</b>
5.1	SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC.....	83
5.2	MISE EN PERSPECTIVE DU DIAGNOSTIC .....	85
5.3	PRÉFIGURATION DU CAHIER DES CHARGES DE LA STRUCTURE D'HÉBERGEMENT ET DE RESSOURCES .....	87
<b>6</b>	<b>ANNEXE</b> .....	<b>88</b>
6.1	LISTE DES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES EN RÉGION BASSE-NORMANDIE.....	88
6.2	ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES ATHLÈTES .....	90



## **Rappel des objectifs de l'étude**

Selon le Cahier des Clauses Techniques Particulières, l'objet de la mission est de :

*« Permettre d'engager très concrètement la mise en œuvre d'un projet de centre de ressources et d'hébergement à destination des athlètes de haut niveau. L'étude prendra en compte l'ensemble des publics sportifs potentiellement intéressés, mais devra nécessairement distinguer et traiter prioritairement les jeunes relevant des compétences de la Région, en particulier, sur la problématique de l'hébergement pour les lycéens.*

*Au-delà de sa vocation propre, la création d'une telle structure doit contribuer à améliorer la situation globale en matière d'hébergement des lycéens sur l'agglomération caennaise, soit par les places d'internat supplémentaires qu'elle pourrait proposer, soit par les places qu'elle serait susceptible de libérer au sein des établissements.*

*La prise en compte de la situation de l'internat des lycées sur l'agglomération caennaise est donc indispensable. A cette fin, la Région va lancer en parallèle une étude spécifique sur ce point. Les deux études devront s'articuler au mieux, des temps d'échanges et de travail communs entre les cabinets seront organisés. »*

## **Objectifs des phases 1 et 2**

Les phases 1 et 2 de l'étude doivent permettre de :

- Réaliser un diagnostic sur le sport de haut niveau en Basse-Normandie.
- Identifier les perspectives d'évolution à moyen et long terme, au regard du contexte national et des projets locaux.
- Identifier les besoins et les attentes en matière de :
  - Hébergement, en traitant en priorité les lycéens.
  - Ressources et accompagnement du jeune.
  - Ouvertures et opportunités annexes éventuelles d'une telle structure.



# Méthodologie

## ■ Étape n°1 : Analyse documentaire

- Les études réalisées en lien avec la thématique sur le territoire.
- Les listes détaillées des sportifs de haut niveau s'entraînant sur le territoire (âge, sexe, type de liste, situation socioprofessionnelle, lieu de scolarisation ou de formation, discipline).
- Les lieux de pratique sportive sur l'agglomération caennaise (cartographie, liste et types d'accompagnement,...).
- Les PES mis en place sur le territoire.
- Les cahiers des charges des pôles.

## ■ Étape n°2 : Entretiens avec les institutions et acteurs du sport de haut niveau

Forme de l'entretien	Institutions et interlocuteurs	Date
collectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mme Marie-Jeanne GOBERT - Vice-présidente de la Région en charge de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs</li> <li>■ M. Alain LEPAREUR - Vice-président de Caen-la-Mer en charge de la commission sport</li> </ul>	12 avril
collectif	Services de la Région <ul style="list-style-type: none"> <li>■ M. Rémy SUEUR - DGS</li> <li>■ M. Jack MAIGNAN - DGA</li> </ul>	7 avril
collectif	DRJSCS <ul style="list-style-type: none"> <li>■ M. Fabrice DAUMAS - Adjoint au Directeur Régional</li> <li>■ M. Patrice FOUREL - Conseiller d'animation sportive</li> <li>■ M. Marc COLLYER et M. Olivier MORIN - Conseillers d'animation sportive</li> </ul>	23 mars
collectif	Rectorat <ul style="list-style-type: none"> <li>■ M. PELLIZZARI - Directeur de cabinet de Mme le Recteur</li> <li>■ Mme Michèle JOLIAT - Secrétaire générale</li> <li>■ Mme Bénédicte LEMARIE - IPR EPS</li> </ul>	12 avril
téléphonique	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conseil général du Calvados - Jean-François SALOMON - Chef du service des sports</li> <li>■ Conseil général de la Manche - Frédéric TELHIER - Chef du service des sports</li> <li>■ Conseil général de l'Orne - Mme SERANDOUR - Responsable du service sport, loisir, culture</li> </ul>	22 mars 23 mars
collectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ M. Marc DELAUNAY - Directeur des sports - Ville de Caen</li> <li>■ M. Nicolas DESREAC - Chef du service des sports - Caen-la-Mer</li> </ul>	14 avril 26 mars
collectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ CROS - Pierre-Louis VILTARD (Président)</li> <li>■ CROS - Isabelle ROQUE (Chef de projet)</li> <li>■ CSNPA - M. Bertrand MADELAINE (Président)</li> <li>■ CSNPA - Mme Sylvie Skaza (Directrice)</li> <li>■ CSNPA - M. Jean-Pierre HEUZARD (Directeur adjoint)</li> </ul>	26 mars
collectif	Lycée LAPLACE <ul style="list-style-type: none"> <li>■ M. Patrick DAIRAIN - Proviseur</li> <li>■ M. DERIEN - Intendant</li> </ul>	23 mars
individuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mission locale - M. Antonio CORREIA (Directeur)</li> </ul>	24 mars
collectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Centre de formation du Stade Malherbe (Dany Pain).</li> <li>■ Centre de formation du Mondeville Basket (Cyrille Aubert)</li> <li>■ Association CESARS (Entente Nautique Caennaise, Hockey Club de Caen, Golf de Caen, Caen Athletic Club)               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Guillaume LEPETIT - Entente Nautique Caennaise</li> <li>- Luc CHAUVEL - Hockey Club de Caen</li> </ul> </li> </ul>	25 mars



Forme de l'entretien	Institutions et interlocuteurs	Date
<b>collectif</b>	<p>7 Ligues disposant d'un pôle Espoir (Présidents et/ou CTS) : Canoë-kayak, Judo, Cyclisme, Voile, Tennis de Table, Basket-ball, Handball</p> <p><i>Présents :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Pierre JUNQUA – Vice Président de la Ligue de Judo de Normandie</li><li>■ Pascal CARON – CTF Judo</li><li>■ Lorrie DELATTRE – CTS Canoë-kayak</li><li>■ Michel TIREL – Vice Président de la ligue de Normandie de Handball</li><li>■ Benoist PORQUET – CTF Basket-ball</li><li>■ Antoine BAZIN – CTS Voile</li><li>■ Serge EBENE – CTS Voile</li><li>■ Pascale BERTHELIN – CTS Tennis de Table</li></ul> <p><i>Excusés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Steven HENRY – CTS Cyclisme</li><li>■ Hervé VIGOR – CTS Handball</li></ul>	8 avril
<b>collectif</b>	<p>7 ligues n'ayant pas de pôle Espoir (Présidents et/ou CTS ou CTF) : <i>Athlétisme, Équitation, Rugby, Handisport, Natation, Aéronautique, Motocyclisme</i></p> <p><i>Présents :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Guillaume LEPETIT – représentant Guy DUPONT, Président de la Ligue de Normandie de Natation</li><li>■ Sylvain COLLETTE – Président de la Ligue Basse-Normandie d'Athlétisme</li><li>■ Jérôme LUCOTTE – CTS Athlétisme</li><li>■ Daniel LAIGRE – CTN Athlétisme</li><li>■ Pierre FRITEYRE – CTR Athlétisme</li><li>■ Francis STUDER – Président du Comité d'Aéronautique de Basse-Normandie</li><li>■ Daniel MONDEHARD – Président du Comité Handisport de Basse-Normandie</li></ul>	8 avril

### ■ **Étape n°3 : Enquête auprès des sportifs**

Les athlètes visés ont été interrogés par questionnaires disponibles sur plateforme internet .

Publics ciblés :

- Les athlètes inscrits sur les listes de sportifs de haut niveau.
- Les athlètes non inscrits sur les listes de sportifs de haut niveau, mais représentant pour les ligues régionales l'élite du territoire ou celle en devenir.

### ■ **Étape n°4 : Démarche de Benchmarking**

Une recherche autour des solutions mises en œuvre pour l'hébergement des sportifs de haut niveau et des services connexes a été réalisée :

Les Régions ciblées :

- Bretagne.
- Haute-Normandie.
- Pays de la Loire.



# **1 Données de cadrage : le sport de haut niveau en Basse-Normandie**

## **1.1 Définition et législation du sport haut niveau**

Le sport de haut niveau représente l'excellence sportive. Il est reconnu par différents textes législatifs et réglementaires et par la charte du sport de haut niveau qui consacre l'exemplarité du sportif de haut niveau.

Le sport de haut niveau repose sur des critères bien établis qui sont :

### **■ La reconnaissance du caractère de haut niveau de la discipline**

- Sont reconnues disciplines de haut niveau les disciplines inscrites au programme olympique et paralympique.
- Les disciplines faisant l'objet d'une reconnaissance pour une durée de 4 ans par la commission nationale du sport de haut niveau (CNSHN)<sup>1</sup>.

### **■ Des sportifs reconnus de haut niveau.**

- Depuis 1982, le ministre chargé des sports arrête, au vu des propositions des fédérations et après avis de la Commission nationale du sport de haut niveau, la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau (Article L221-2 du code du sport).

La liste des sportifs de haut-niveau est composée de 4 catégories :

**Tableau 1 : Les catégories de la liste des sportifs de haut niveau<sup>2</sup>**

<b>Catégories</b>	<b>Définition</b>	<b>Durée d'inscription sur la liste</b>
<b>Elite</b>	Sportif qui réalise aux Jeux Olympiques, aux championnats du monde, aux championnats d'Europe ou dans des compétitions dont la liste est fixée par la CNSHN, une performance ou obtient un classement significatif.	2 ans
<b>Senior</b>	Sportif sélectionné dans une équipe de France pour préparer les compétitions internationales figurant au calendrier des fédérations internationales durant l'olympiade en cours et conduisant à la délivrance d'un titre international ou à l'établissement d'un classement international.	1 an
<b>Jeune</b>	Jeune sportif sélectionné dans une équipe de France par la fédération concernée pour préparer les compétitions internationales officielles de sa catégorie d'âge figurant au calendrier des fédérations internationales et conduisant à la délivrance d'un titre international ou à l'établissement d'un classement international.	1 an
<b>Reconversion</b>	Sportif qui a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Elite ou qui a été inscrit sur cette liste dans les catégories autres que la catégorie Reconversion pendant quatre ans, dont trois ans au moins dans la catégorie Senior, qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories Elite, Senior ou Jeune et qui présente un projet d'insertion professionnelle.	1 an dans la limite de 5 années

<sup>1</sup> La commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative élabore, en vue de son examen par la Commission nationale du sport de haut niveau, un rapport annuel sur les conditions de mise en œuvre des orientations de la politique nationale du sport de haut niveau - Article R221-39 du code du sport.

<sup>2</sup> Articles R.221-1 à R.221-16 du Code du sport.



L'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau, confère aux sportifs un statut permettant aux bénéficiaires potentiels de percevoir des aides et avantages accordés par l'État conformément aux articles L221-3 à L221-13 du code du sport.

A titre d'exemple les sportifs de haut niveau :

- Peuvent se présenter aux concours d'accès aux emplois de l'État, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ainsi que de toute société nationale ou d'économie mixte, sans remplir les conditions de diplôme exigées.
  - Ne se voient pas opposés les limites d'âge supérieures fixées pour l'accès aux grades et emplois publics de l'État et des collectivités territoriales.
  - Se présenter au concours du corps des professeurs de sport pour lequel une proportion d'emplois leurs est réservée.
  - S'ils sont agents de l'État ou d'une collectivité territoriale ou de leurs établissements publics, ils peuvent bénéficier de conditions particulières d'emploi, afin de poursuivre leur entraînement et de participer à des compétitions sportives.
  - Peuvent bénéficier de convention d'insertion professionnelle. Cette convention a également pour objet de définir les droits et devoirs du sportif au regard de l'entreprise, de lui assurer des conditions d'emploi compatibles avec son entraînement et sa participation à des compétitions sportives et de favoriser sa formation et sa promotion professionnelle.
  - Peuvent bénéficier de la couverture sociale universelle (CMU), s'ils ne possèdent plus des autres régimes sociaux (non inscrits en formation scolaire ou universitaire ou sans emploi).
  - Peuvent bénéficier d'adaptations des établissements scolaires du second degré et supérieurs en vue de la pratique sportive de haut niveau.
- Le ministre chargé des sports arrête dans les mêmes conditions la liste des sportifs Espoirs et celle des partenaires d'entraînement.

**Tableau 2 : Les listes des sportifs Espoirs et partenaires d'entraînement**

Catégories	Définition	Durée d'inscription sur la liste
<b>Espoir</b>	Regroupe les sportifs âgés de douze ans au moins au cours de l'année de leur inscription sur cette liste présentant, dans les disciplines sportives reconnues de haut niveau, des compétences sportives attestées par le directeur technique national mais ne remplissant pas encore les conditions requises pour figurer sur la liste des sportifs de haut niveau.	2 ans
<b>Partenaire d'entraînement</b>	Il est institué une liste de partenaires d'entraînement dans les disciplines sportives reconnues de haut niveau et pour lesquelles l'entraînement avec des partenaires est obligatoire. Ne peuvent être inscrits sur cette liste que les sportifs âgés de douze ans au moins au cours de l'année de leur inscription et participant à la préparation des membres des équipes de France.	1 an



A noter, les sportifs inscrits sur les listes Espoirs et partenaires d'entraînement ne sont pas des sportifs de haut niveau au sens de la définition du Ministère chargé des sports.

Dans la suite du rapport, le terme de sportifs listés sera utilisé pour désigner les sportifs inscrits sur les listes des sportifs de haut niveau, Espoirs et partenaires d'entraînement.

- L'instruction 09-028 du Ministère de la Santé et des sports précise que les critères d'inscription sur les listes de sportifs de haut niveau et Espoirs **seront revus dans le sens d'une rigueur accrue.**

Le nombre de sportifs listés semble donc être amené à diminuer.

### ■ **Des parcours d'excellence sportive.**

Le parcours d'excellence sportive (PES) se substitue à la notion de « filière d'accès au haut niveau » selon l'instruction 09-028 du Ministère de la Santé et des sports. A ce titre, le dispositif s'étend à l'ensemble des structures sportives répondant à la préparation des grandes échéances sportives validées par les fédérations sportives (pôles, centres de formation de clubs professionnels agréés, clubs, groupes privés...).

Le PES est propre à chaque fédération et doit s'inscrire dans son projet global du haut niveau. Il doit distinguer ce qui relève du sport de haut niveau de ce qui contribue à son accès ou à l'émergence des potentiels. Chacune identifiant le rôle joué par :

- Les équipes nationales.
- Les groupes Élités.
- Les pôles.
- Les groupes privés.
- Les clubs.
- Les centres de formation professionnels agréés.
- Les cellules familiales.
- ...

Les pôles France et Espoirs sont intégrés au PES.

**Tableau 3 : Les pôles France et Espoirs**

<b>Pôle</b>	<b>Définition</b>	<b>Obligations</b>
<b>Espoirs</b>	Constitue un " pôle Espoir " toute structure permanente accueillant des sportifs inscrits sur la liste des sportifs Espoirs.	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une préparation sportive adaptée</li><li>▪ Une formation scolaire ou universitaire aménagée ou adaptée ou une formation professionnelle</li></ul>
<b>France</b>	Constitue un " pôle France " toute structure permanente accueillant à titre principal, des sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau.	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une surveillance médicale</li></ul>



### ■ **L'aménagement de scolarité pour les sportifs de haut niveau et Espoirs<sup>3</sup>**

Le code de l'éducation prévoit, en ses articles L.331-6, L.332-4 et L.611-4, que des aménagements appropriés de scolarité et d'études doivent être mis en œuvre pour permettre aux sportives et aux sportifs de haut niveau ainsi qu'aux Espoirs de mener à bien leur carrière sportive.

La circulaire N°2006-123 précise notamment les objectifs visant à :

- Aménager la scolarité des élèves sportifs de haut niveau et Espoirs du second degré.
- Aménager les études des sportifs de haut niveau dans les établissements de l'enseignement supérieur.
- Assurer le suivi et l'évaluation du dispositif.

Ces aménagements doivent permettre aux sportifs listés de mener à bien leur "double projet", scolaire / professionnel et sportif.

Cette circulaire prend notamment compte :

- Des dérogations à la carte scolaire.
- Des aménagements de scolarité.
- L'adaptation de la démarche pédagogique afin de personnaliser leur apprentissage.
- Le développement des moyens pour assurer la continuité des enseignements obligatoires.
- Des priorisations aux places en internat.
- Des adaptations du fonctionnement des internats.
- La prise en compte dans la mesure du possible des périodes de compétition dans les dates des examens.
- ...

Ces axes actions sont à adapter en fonctions de la capacité des établissements et du nombre de sportifs de haut niveau et Espoirs.

Il est également prévu un groupe de pilotage régional co-présidé par le Recteur et le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), permettant notamment :

- L'établissement et l'actualisation du réseau des établissements scolaires et universitaires accueillant des sportifs de haut niveau et des sportifs Espoirs.
- L'identification et la complémentarité des moyens à mobiliser par les deux administrations.

---

<sup>3</sup> Article A231-3 précisant la périodicité du suivi médical prévu aux Articles L.3621-2 et R.3621-3 du code de la santé publique modifié



## ■ **L'obligation de suivi médical des sportifs de haut niveau et Espoirs<sup>4</sup>**

Pour être inscrits sur les listes de sportifs de haut niveau et Espoirs, les athlètes doivent satisfaire à certains examens médicaux dans les six mois qui précèdent la première inscription sur la liste. Par la suite ces sportifs sont suivis périodiquement :

- Deux fois par an : Un examen médical réalisé par un médecin diplômé en médecine du sport comprenant :
  - Un entretien.
  - Un examen physique.
  - Des mesures anthropométriques.
  - Un bilan diététique, des conseils nutritionnels, aidés si besoin par des avis spécialisés coordonnés par le médecin selon les règles de la profession.
  - Une recherche par bandelette urinaire.
  
- Une fois par an :
  - Un examen dentaire certifié par un spécialiste.
  - Un examen électrocardiographique standardisé de repos avec compte-rendu médical.
  - Un examen biologique pour les sportifs de plus de 15 ans.
  
- Deux fois par an chez les sportifs mineurs et une fois par an chez les sportifs majeurs, un bilan psychologique est réalisé, lors d'un entretien spécifique, par un médecin ou par un psychologue sous responsabilité médicale.
  
- Une fois tous les quatre ans, une épreuve d'effort.

---

<sup>4</sup> Article A231-3 précisant la périodicité du suivi médical prévu aux Articles L.3621-2 et R.3621-3 du code de la santé publique modifié.



## 1.2 Les données du sport de haut-niveau en Basse-Normandie

### 1.2.1 Les pôles Espoir

Les structures d'entraînement au haut niveau ou d'accès au haut niveau ont progressé fortement en nombre depuis 15 ans.

**Tableau 4 : Sections sportives scolaires, « Pôles France » et « Pôles Espoir » (Creps - écoles et instituts)<sup>5</sup>**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Sections sportives scolaires</b>	1 900	2 096	2 405	2 753	2 833	3 166	3 226	3 475	3 637
<b>« Pôles France », nbre de sections</b>	136	130	130	132	126	137	133	135	136
<b>« Pôles Espoir », nbre de sections</b>	289	300	329	341	332	355	369	368	356
<b>Nbre de spécialités sportives</b>	50	50	51	51	56	54	52	52	52
<b>Effectifs « Sections sportives scolaires »</b>	40000	40000	34703	37429	39038	42989	44689	46799	48042
<b>Effectifs « Pôles France et Espoirs »</b>	9 576	9 400	9 000	9 507	7 188	7 112	7 793	7 231	7 227
<b>Total effectif</b>	<b>50000</b>	<b>50000</b>	<b>43703</b>	<b>46936</b>	<b>46226</b>	<b>50101</b>	<b>52482</b>	<b>54030</b>	<b>55269</b>

Il existe à ce jour 487 pôles reconnus par le Ministère en charge des sports : 340 pôles Espoir et 147 pôles France.

La région Basse-Normandie est l'une des plus faiblement dotée avec 6 pôles Espoirs, elle se classe 21<sup>ème</sup> des régions métropolitaines. Cette situation est d'autant plus marquée que des régions dont la population est équivalente ou inférieure sont mieux dotées en pôles que la Basse-Normandie (tableau 5). En ne disposant d'aucun pôle France, la Basse-Normandie fait partie des deux régions métropolitaines dans cette situation.

Les régions Bretagne (10<sup>ème</sup>) et Haute-Normandie (18<sup>ème</sup>) présentent une forte concurrence pour la Basse-Normandie. Le fonctionnement bi-régional de 18 ligues régionales alimente également une forme de compétition entre les régions Basse-Normandie et Haute-Normandie.

L'analyse des prestations de services aux sportifs de haut niveau apportera également un éclairage sur le potentiel et l'attractivité supposée du territoire.

**Tableau 5 : Classements des régions ayant une population équivalente ou inférieure à celle de la Basse-Normandie**

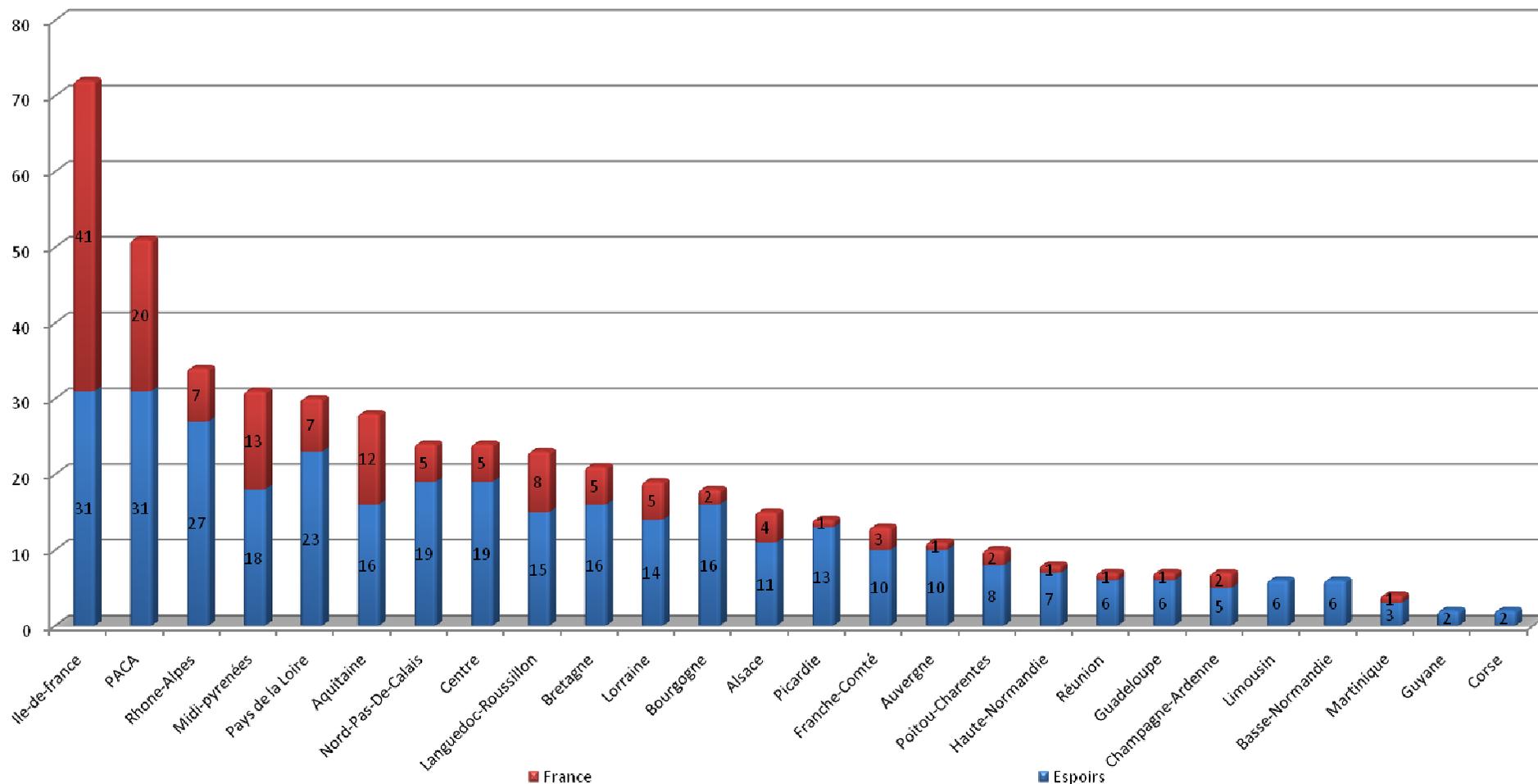
Région	Pôle Espoirs	Pôle France	Total pôles	Population	Classement au nombre de pôles par région
Bourgogne	16	2	18	1 628 836	12
Franche-Comté	10	3	13	1 150 624	15
Auvergne	10	1	11	1 335 944	16
Poitou-Charentes	8	2	10	1 724 126	17
Champagne-Ardenne	5	2	7	1 338 844	21
Limousin	6	0	6	730 910	22
<b>Basse-Normandie</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>1 456 781</b>	<b>21</b>

<sup>5</sup> Source INSEE.

<sup>6</sup> La région Basse-Normandie se classe à la 8<sup>ème</sup> place au nombre de pôles par habitant.



**Figure 1 : Répartition nationale des pôles France et Espoirs**





### ■ **Les structures de haut niveau de la région Basse-Normandie**

La Basse-Normandie compte actuellement 6 pôles Espoirs, dont 5 positionnés sur l'agglomération caennaise. Chaque pôle fonctionne en collaboration avec un ou plusieurs établissements scolaires :

- Le basket-ball – Caen.
- Le canoë-kayak - Caen.
- Le cyclisme - Caen.
- Le handball - Caen.
- Le judo - Caen.
- Le tennis de table – Blainville sur Orne.

Le Centre Régional de Nautisme de Granville porte le centre régional d'excellence en voile habitable. Cette structure est intégrée au parcours d'excellence sportive.

Il est à noter que le pôle Espoir de handball est amené à disparaître dans le cadre de la mise en œuvre des parcours d'excellence sportive. Il sera remplacé par une structure régionale d'entraînement s'intégrant dans les filières d'accès au haut niveau.

Au-delà de ces structures de haut niveau, deux clubs professionnels disposent de centres de formation agréés : le Stade Malherbe de Caen (football) disposant de locaux récents et l'USO Mondeville (basket-ball Féminin).



**Tableau 6 : Synthèse des pôles Espoir de la région Basse-Normandie**

Discipline	Établissements d'accueil	Sites d'entraînement	Horaires d'entraînement	Effectifs	Hébergement <sup>7</sup>
<b>Judo</b>	Collège Lechanteur Lycée Laplace Lycée Dumont d'Urville	lycée Laplace Centre sportif de la Haie Vigné	Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 17h30 à 19h30	17 athlètes listés (filles et garçons)	Internat lycée Laplace
			Mardi, jeudi de 10h à 12h	20 athlètes non listé s'entraînent librement avec le pôle	Internat institut Lemonnier
<b>Canoë-kayak</b>	Lycée Laplace	Navigation : canal de Caen à la Mer, 13 km d'eau calme Musculature : salle située au pôle Natation : stade nautique de Caen	Du lundi au vendredi : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 à 4 séances de musculation</li> <li>- 1 séance de natation</li> <li>- 1 séance de PPG<sup>8</sup> (footing, football...)</li> <li>- 3 à 4 séances de bateau</li> </ul>	4 athlètes, possibilité d'intégrer 8 à 12 athlètes sur le pôle	Internat lycée Laplace
			Du samedi au dimanche : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 séance de PPG</li> <li>- 1 séance de bateau en club</li> </ul>		
<b>Handball féminin</b>	Collège Monod Lycée Laplace	Grand gymnase de Campus 1		8 à 10 athlètes	Internat institut Lemonnier
					Internat lycée Laplace
<b>Tennis de table</b>	Collège Langevin Lycée Laplace	Gymnase de Blainville-sur-Orne Gymnase de Cambes-en-Plaine (soir) Salle de tennis de table de Cormelles-le-Royal	<i>Entraînements collectifs</i>		
			Lundi : 13h/14h – 16h30/19h30 Mardi : 10h30/12h30 - 16h30/19h30 Mercredi : 14h30/16h30 – 17h30/19h Jeudi : 10h/12h30 - 16h30/19h30 Vendredi : 16h30/19h	10 à 12 joueur (se) s âgés de 11 à 17 ans	Internat du collège Langevin Wallon de Blainville-sur-Orne  Internat lycée Laplace

<sup>7</sup> Pour les athlètes n'ayant pas de logements personnels dans l'agglomération caennaise.

<sup>8</sup> PPG : préparation physique généralisée.



Discipline	Établissements d'accueil	Sites d'entraînement	Horaires d'entraînement	Effectifs	Hébergement <sup>7</sup>
			<i>Entraînements individuels</i> Lundi : 15h/16h Mercredi : 10h30/12h30 Vendredi : 8h30/10h30		
<b>Basket-ball</b>	Collège Jacques Monod Lycée Victor Hugo	Gymnases du Calvaire-St-Pierre – Une à deux salles (équipées de 6 panneaux) mises à disposition par la ville de Caen – Une petite salle de musculation – Un local médical	Lundi 11h30-13h00 /17h00-18h30 Mardi 11h30-13h00 Jeudi 11h30-13h00 /17h00-18h30 Vendredi 11h30-13h00	7 féminines 7 masculins	En famille d'accueil
<b>Cyclisme</b>	Lycées Dumont-d'Urville Lycée Laplace Lycée Allende à Hérouville-Saint-Clair UFR STAPS de l'université de Caen	Activité Route : Réseau routier aux alentours de Caen Activité Piste : Vélodrome de Caen Créneaux : Mercredi et jeudi de 10h à 13h et le Jeudi : 17h Natation : Stade Nautique de Caen Musculation : Salle de l'USCC – Gare de Caen	Lundi: A partir de 17h Mardi: 10h à 12h et à partir de 17h Mercredi : Après midi à partir de 14h Jeudi : 10h à 12h et à partir de 17h	4 athlètes, possibilité d'intégrer 8 à 12 athlètes sur le pôle	Internat lycée Laplace



## ■ **Analyse transversale sur les pôles Espoir**

- L'hébergement des sportifs en pôle est concentré autour du lycée Laplace. Ce lycée présente les plus grandes capacités avec 450 places d'internat dont 50 à 60 sont réservées aux sportifs inscrits dans les pôles.

Les pôles se sont organisés et structurés autour du lycée Laplace pour que leur activité réponde au mieux aux contraintes de la scolarité, de la restauration et des transports.

- Les sites d'entraînement sont dispersés dans l'agglomération et sont parfois multiples pour un même pôle (judo et tennis de table).

Cette dispersion ne facilite pas les déplacements vers les sites d'entraînement et peut être un frein dans une éventuelle réflexion de mutualisation des moyens de transports.

- Les sites de scolarisation, même s'ils sont principalement concentrés autour du lycée Laplace rayonnent largement sur l'agglomération.
- Les horaires d'entraînement sont différents pour chaque pôle, il n'existe pas de coordination entre les pôles. Ceci est lié à l'organisation individuelle de chaque pôle quant aux aménagements horaires.

Chaque pôle Espoir a une organisation et un fonctionnement indépendant. Il n'existe pas à ce jour de mutualisation de moyens entre les pôles.

Le croisement entre les sites de scolarisation et d'entraînement contraint le choix de l'implantation d'un hébergement pour les sportifs de haut niveau :

- Il n'existe pas de solution de proximité pouvant répondre à tous les cas.
- Une solution médiane et de compromis devrait nécessairement émerger.
- Une solution d'implantation excentrée nécessiterait des modalités de transport efficaces, mutualisées et coordonnées.

### **1.2.2 Les clubs de haut niveau dans l'agglomération caennaise**

La région Basse-Normandie compte un certain nombre de clubs ayant une pratique de haut niveau, cela est notamment le cas dans l'agglomération caennaise.

- Stade Malherbe
- USO Mondeville Basket.
- Hockey Club de Caen.
- L'Ovalie Caennaise.

Le stade Malherbe et l'USO Mondeville Basket sont des clubs professionnels dotés chacun d'un centre de formation agréé.



### 1.2.3 Les sections sportives scolaires

Les sections sportives scolaires sont mises en place par les établissements scolaires eux-mêmes et placées sous la gestion de l'Inspection d'Académie.

La région Basse-Normandie compte 50 sections sportives scolaires qui peuvent être considérées comme des « préfilières » d'accès au haut niveau. Certaines d'entre-elles sont préparatoires à l'entrée en pôles Espoirs.

**Tableau 7 : Nombre de sections sportives scolaires par discipline**

Disciplines	Nombre de sections
Athlétisme	3
Badminton	1
Basketball	3
Canoë Kayak	4
Cyclisme	1
Équitation	1
Équitation	3
Escalade	1
Football	9
Golf	2
Gymnastique	1
Handball	3
Hockey sur gazon	1
Hockey sur glace	1
Judo	3
Kayak Polo	1
Natation	2
Plongée	1
Rugby	3
Sports de glace	1
Tennis	2
Tennis de Table	1
Voile	2
<b>Total général</b>	<b>50</b>

Neuf de ces sections sont implantées dans l'agglomération caennaise.

**Tableau 8 : Liste des sections scolaires sportives dans l'agglomération caennaise**

Discipline	Établissement	Nom de l'établissement	Ville
Basketball	Collège	Collège J. Monod	Caen
Football	Collège	Jean Moulin	Caen
Handball	Collège	Collège Jacques Monod	Caen
Hockey sur glace	Collège	Collège Lemièrre	Caen
Judo	Collège	Collège Lechanteur	Caen
Natation	Collège	Collège Lemièrre	Caen
Rugby	Collège	Collège Saint-Paul	Caen
Sports de glace	Collège	Collège Lemièrre	Caen
Tennis de Table	Collège	J. Monod	Caen



## 1.2.4 Les sportifs listés<sup>9</sup>

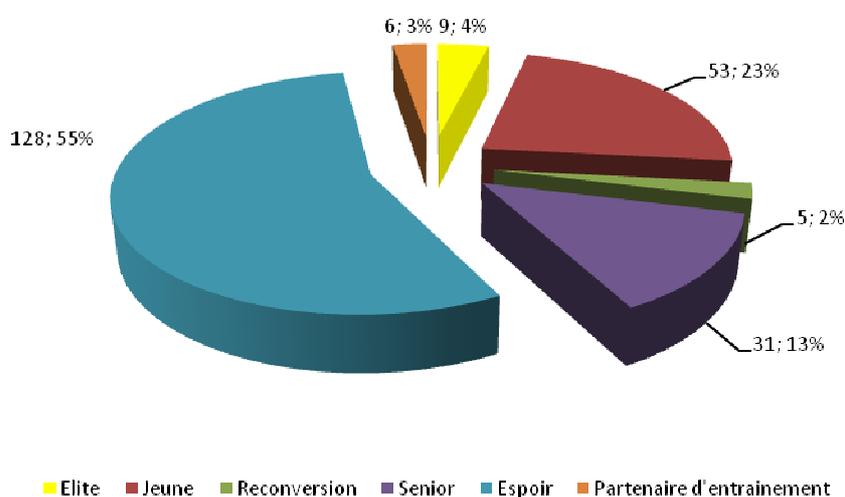
**Tableau 9 : Répartition des athlètes par listes officielles au niveau national**

Listes	Nombre d'athlètes
Elite	679
Espoir	7 429
Jeune	3 574
Partenaire d'entrainement	217
Reconversion	168
Senior	2 580
<b>Total général</b>	<b>14 647</b>

Le nombre sportifs inscrits sur les listes officielles au niveau national est d'environ 15 000. La région Basse-Normandie compte 232 athlètes<sup>10</sup> licenciés dans un club de la région, toutes listes confondues.

La répartition des athlètes régionaux par catégorie de listes est sensiblement la même qu'au plan national.

**Figure 2 : Répartition des athlètes de Basse-Normandie inscrits sur les listes officielles**



<sup>9</sup> Sur les listes de haut niveau et Espoirs.

<sup>10</sup> Données extraites de la base de données du Ministère chargé des sports.



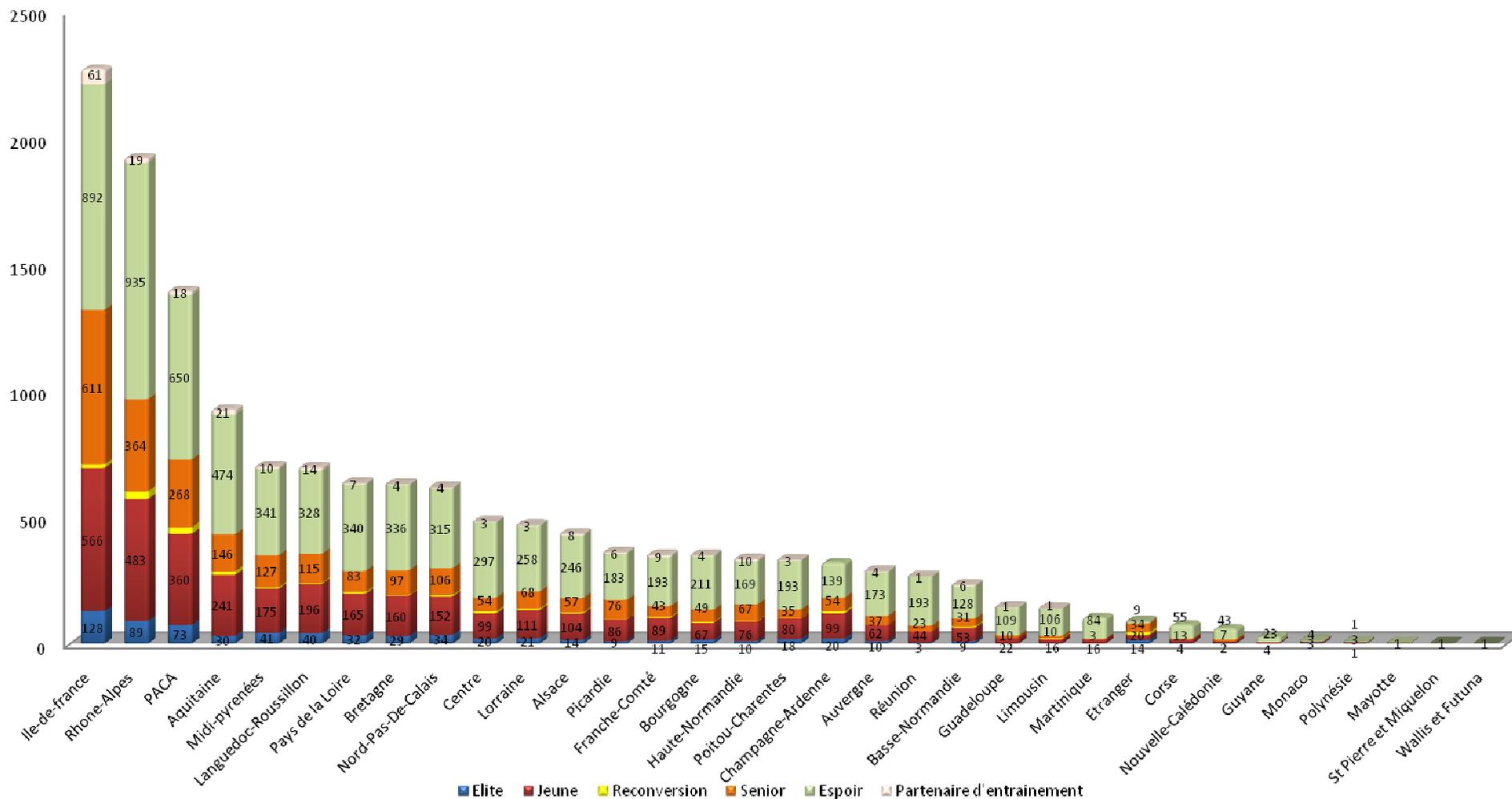
La région Basse-Normandie se classe à la 20<sup>ème</sup> place des régions de métropole. A l'image des pôles d'entraînement, le nombre des athlètes listés en Basse-Normandie est inférieur à celui des régions dont la population est équivalente ou inférieure.

**Tableau 10 : Classement des régions en nombre d'athlètes inscrits sur les listes, pour des régions ayant une population équivalente ou inférieure à celle de la Basse-Normandie**

Région	Nombre d'athlètes inscrits sur les listes	Population régionale	Classement au nombre d'athlètes par région
Franche-Comté	350	1150624	14
Bourgogne	349	1628836	15
Poitou-Charentes	330	1724126	17
Champagne-Ardenne	320	1338844	18
Auvergne	286	1335944	19
Réunion	264	781962	20
<b>Basse-Normandie</b>	<b>232</b>	<b>1456781</b>	<b>21</b>



**Figure 3 : Répartition nationale des sportifs inscrits en 2010 sur les listes des sportifs de haut niveau, Espoirs et partenaires d'entraînement**



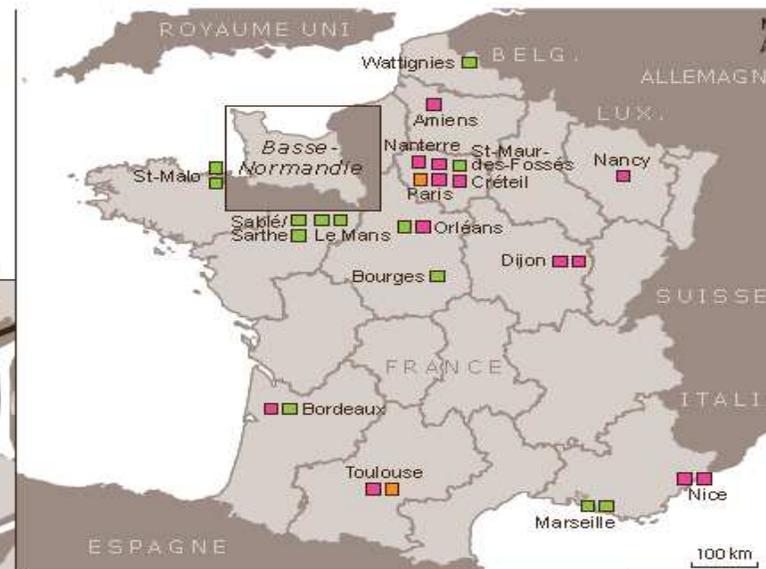
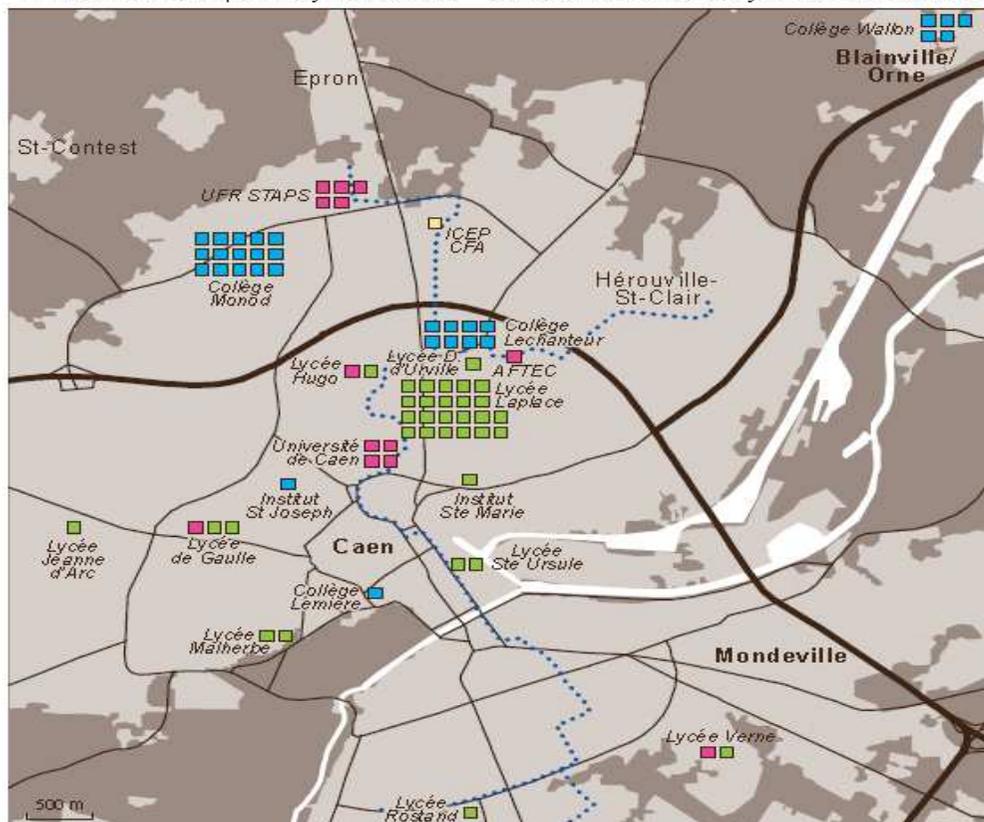


## LIEUX DE FORMATION DES ATHLÈTES DE HAUT-NIVEAU AIDÉS PAR LA RÉGION EN 2010

### STATUT DES SPORTIFS

- Etudiants
- Lycéens
- Collégiens
- Stagiaires de la formation professionnelle
- Apprentis

Sources: Direction Jeunesse & Sports de la Région Basse-Normandie Réalisation: Service Études & Info de la Région Basse-Normandie - Mars 2010



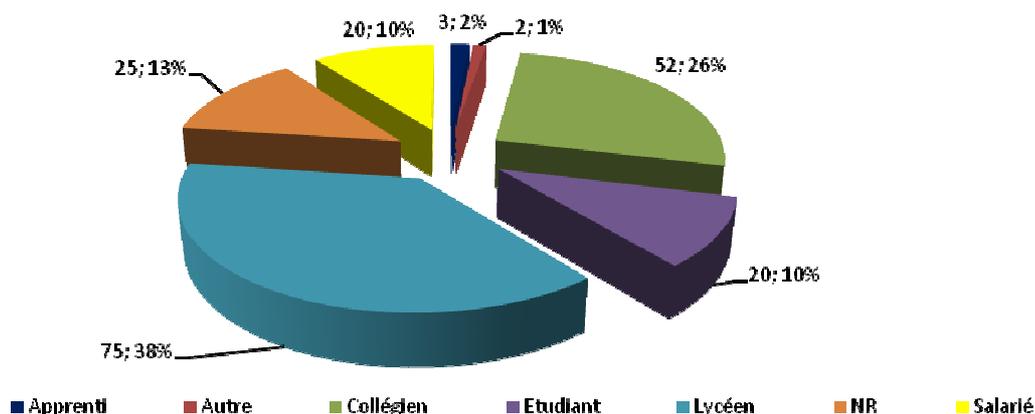


### 1.2.5 Les sportifs listés<sup>11</sup> et non listés<sup>12</sup> s'entraînant dans l'agglomération caennaise

Il est dénombré 197 athlètes listés et non listés s'entraînant dans l'agglomération caennaise ou à proximité.

#### ■ Les statuts socioprofessionnels des sportifs

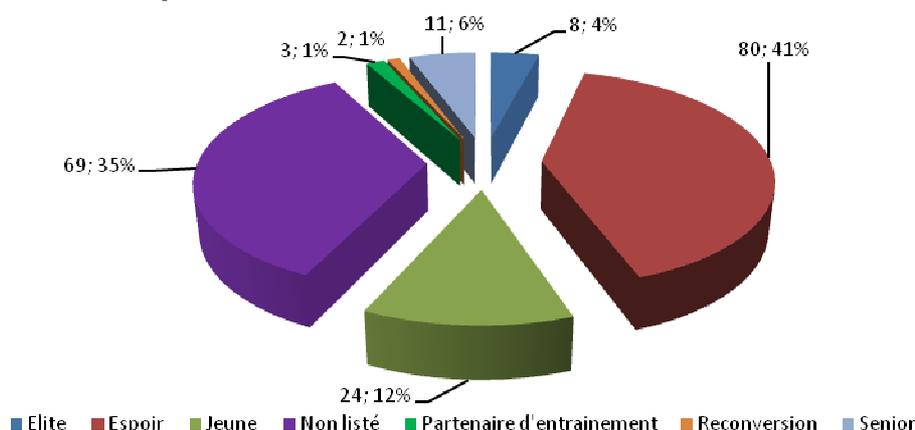
**Figure 4 : Répartition des athlètes s'entraînant dans l'agglomération caennaise par type de statut socioprofessionnel**



- Cette population est notamment composée de 20 étudiants, 75 lycéens, 3 apprentis et de 52 collégiens. Il est à noter que 25 athlètes n'ont pas leurs statuts renseignés.

#### ■ Les statuts des sportifs au regard des listes des sportifs de haut niveau et Espoirs

**Figure 5 : Répartition des athlètes s'entraînant dans l'agglomération caennaise par type de statut sportif**



<sup>11</sup> Sur les listes de haut niveau et Espoir.

<sup>12</sup> 14 ligues, 4 clubs sportifs et le centre de formation de l'USO Mondeville Basket ont été interrogées (7 ligues possédant un pôle, 7 n'en possédant pas) pour repérer les athlètes non inscrits sur les listes pouvant être considérés « en devenir ». Ont répondu : 7 ligues, 2 clubs sportifs, le centre de formation de l'USO Mondeville Basket.



Les sportifs s'entraînant dans l'agglomération caennaise ou sa proximité sont répartis de la façon suivante :

- 24 sont inscrits sur les listes de sportifs de haut niveau.
- 81 sont inscrits sur la liste Espoir.
- 24 sont inscrits sur la liste partenaires d'entraînement.
- 69 sont non inscrits, mais ont été repérés par les ligues sportives consultées comme « en devenir ».

■ **Les statuts socioprofessionnels des sportifs au regard des listes des sportifs de haut niveau et Espoir**

**Tableau 11 : Répartition des athlètes s'entraînant dans l'agglomération caennaise par statut socioprofessionnel et sexe**

Statut du sportif	Sportif listé		Total sportif listé	Sportif non listé		Total sportif non listé	Total général
	F	M		F	M		
Lycéen	13	24	37	13	25	38	75
Collégien	15	17	32	5	15	20	52
Étudiant	6	7	13		7	7	20
Salarié	8	10	18		2	2	20
Apprenti	1	1	2	1		1	3
Autre	1		1		1	1	2
NR	12	13	25				25
<b>Total général</b>	<b>56</b>	<b>72</b>	<b>128</b>	<b>19</b>	<b>50</b>	<b>69</b>	<b>197</b>

- 40% des athlètes sont des filles (45% chez les athlètes listés et 34% chez les athlètes non listés).
- Les féminines représentent 40% des collégiens (48% chez les athlètes listés et 25% chez les athlètes non listés).
- Les féminines représentent 37% des lycéens (40% chez les athlètes listés et 27% chez les athlètes non listés).



■ **Les établissements de formation fréquentés par les athlètes**

**Tableau 12 : Répartition des athlètes s'entraînant dans l'agglomération caennaise par statut socioprofessionnel et établissement d'enseignement**

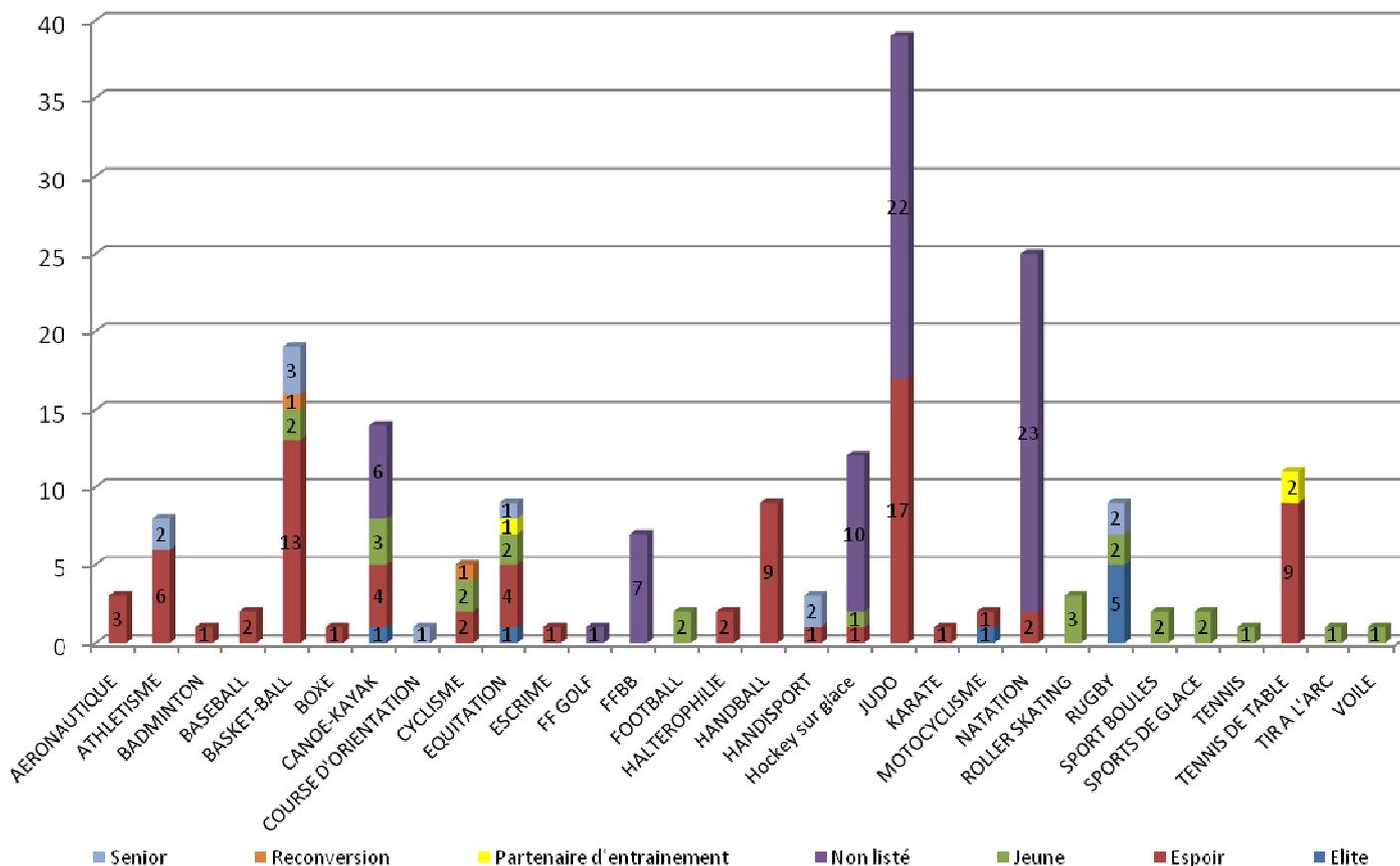
Statut du sportif	Établissements	Sportif listé	Sportif non listé	Total général
<b>Apprenti</b>	CFA ICEP - Caen	1		1
	demande d'entrée au CIFAC - Caen		1	1
<b>Total Apprenti</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Collégien</b>	Collège Fernand Lechanteur - Caen	10	2	12
	Collège Jacques Monod - Caen	15	1	16
	Collège Langevin Wallon - Blainville sur Orne	5		5
	Collège Lemièrè - Caen	1	17	18
	Collège Saint Joseph - Caen	1		1
<b>Total Collégien</b>		<b>32</b>	<b>20</b>	<b>52</b>
<b>Lycéen</b>	Institut Sainte Marie - Caen	1	6	7
	Institut Jeanne d'arc - Caen	1	1	2
	Lycée Charles de Gaulle - Caen	2		2
	Lycée Dumont d'Urville - Caen	1		1
	Lycée Jean Rostand - Caen	1		1
	Lycée Jules Verne - Mondeville	1		1
	Lycée Laplace - Caen	24	1	25
	Lycée Malherbe - Caen	2	9	11
	Lycée Sainte Ursule - Caen	2		2
Lycée Victor Hugo - Caen	1		1	
NR	1	21	22	
<b>Total Lycéen</b>		<b>38</b>	<b>38</b>	<b>76</b>
<b>Étudiant</b>	AFTEC- Caen	1		1
	Lycée Charles de Gaulle - Caen	1		1
	Lycée Jules Verne - Mondeville- Caen	1		1
	Lycée Victor Hugo- Caen	1		1
	Université de Caen- Caen	9	7	16
<b>Total Étudiant</b>		<b>13</b>	<b>7</b>	<b>20</b>
<b>Total général</b>		<b>83</b>	<b>66</b>	<b>149</b>

- 56% des athlètes inscrits dans un cycle de formation sont des sportifs listés (1 apprenti, 32 collégiens, 38 lycéens, 13 étudiants).
- Les collèges Lemièrè, Lechanteur et Monod accueillent 88% des sportifs. Ils possèdent des sections sportives scolaires.
- Le lycée Laplace accueille 33% des athlètes. Il est à noter que l'établissement d'enseignement est non renseigné pour 22 athlètes (soit 29%).



## ■ Les disciplines sportives pratiquées par les athlètes

**Figure 6 : Répartition des athlètes s'entraînant dans l'agglomération caennaise par discipline et statut des athlètes**



Les disciplines les plus représentées sont le judo, la natation, le basket et le canoë-kayak.

- Le judo compte de nombreux athlètes non listés qui s'entraînent librement sur le pôle Espoir. Cette organisation répond à la logique de l'activité qui nécessite des partenaires d'entraînement.
- La natation ne possède pas de pôle Espoir, l'Entente Nautique Caen accueille des sportifs qui s'entraînent de façon intensive.
- Le pôle Espoir de canoë-kayak reçoit des athlètes qui s'entraînent librement avec le pôle Espoir.

## ■ Perceptives sur le centre d'hébergement

Afin d'élaborer des hypothèses pour le dimensionnement potentiel du centre d'hébergement, il conviendra de prendre en compte :

- Le nombre d'athlètes s'entraînant sur l'agglomération caennaise.
- Les publics visés par l'hébergement.
- Les places occupées à ce jour en internat.
- Les besoins en hébergement perçus par les différents acteurs.



## **2 Les politiques institutionnelles menées en faveur du sport de haut niveau**

### **2.1 La Région Basse-Normandie**

Le service de la jeunesse, des sports et de la vie associative créé en 2004, bénéficie d'un budget de 6,6 M€ de fonctionnement et d'investissement en 2010.

Il oriente sa politique du sport de haut niveau vers 4 axes principaux :

#### **■ Les bourses individuelles aux sportifs listés**

L'athlète potentiellement bénéficiaire doit être inscrit sur les listes Elite, Senior, Jeune ou Espoir et être licencié dans un club de Basse-Normandie depuis 2 ans.

Le montant des bourses est individualisé en fonction des particularités du sport, des frais attestés dans la pratique, du programme de compétitions et de la situation financière de l'athlète ou de sa famille. Ces aides s'échelonnent entre 500 et 3000 €.

Les bourses ont pour objectifs d'accompagner les athlètes dans leur double projet sportif et scolaire/professionnel.

La DRJSCS est associée à l'instruction des demandes ; l'expertise des CTS permet notamment d'affiner les situations individuelles.

En 2010, 180 bourses ont été attribuées pour un montant de 255 800 €.

#### **■ Le soutien aux pôles Espoirs**

La Région soutient le fonctionnement des pôles Espoir de son territoire. Ce soutien prend la forme d'une subvention annuelle.

Il intervient en complément de la DRJSCS, des fédérations et des ligues régionales. Sa part dans le budget de fonctionnement des pôles est comprise entre 30 et 40 %.



**Tableau 13 : Évolution des subventions de la Région Basse-Normandie aux pôles**

Discipline <sup>13</sup>	Pôle	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Judo</b>	<b>Espoirs</b>	30 000	32 000	32 000	30 000	30 000	28 000	28 000	28 000
<b>Basket-ball</b>	<b>Espoirs</b>	25 000	27 000	30 000	32 000	34 000	34 000	35 000	35 000
<b>Canoë-kayak</b>	<b>Espoirs</b>	20 000	23 000	29 000	31 000	31 000	31 000	32 000	32 000
<b>Cyclisme</b>	<b>Espoirs</b>	30 000	32 000	35 000	37 000	37 000	37 000	37 000	38 000
<b>Handball</b>	<b>Espoirs</b>			5 000	20 000	22 000	22 000	25 000	26 000
<b>Tennis de table</b>	<b>Espoirs</b>	23 000	25 000	23 000	24 000	24 000	26 000	27 000	27 000
<b>Voile légère</b>	<b>voile Olympique</b>	21 000	35 795	23 000	22 000	22 000	20 000	20 000	7 000
<b>Voile habitable</b>	<b>voile habitable</b>	21 000	22 000	23 000	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000
<b>Natation</b>	<b>Espoirs</b>	13 000							
<b>Athlétisme</b>	<b>Espoirs</b>	13 000	17 000						
	<b>TOTAL</b>	<b>200000</b>	<b>213795</b>	<b>200000</b>	<b>218000</b>	<b>222000</b>	<b>220000</b>	<b>226000</b>	<b>215000</b>

#### ■ **Les aides aux grands clubs sportifs régionaux**

Les clubs contribuant à la promotion des activités physiques et sportives ainsi qu'à la valorisation du territoire bas-normand peuvent bénéficier d'un soutien de la Région.

Cette aide s'adresse aux clubs sportifs qui évoluent dans les quatre premiers niveaux nationaux (des ajustements en fonction des sports).

Les centres de formation agréés des clubs professionnels du Stade Malherbe et de l'USO Mondeville Basket féminin sont également subventionnés par la Région.

En complément de ces aides orientées spécifiquement vers un sport d'élite régional, la Région soutient également :

- Les ligues et les comités régionaux en priorisant :
  - La pratique pour tous, quelle que soit la difficulté pour accéder au sport.
  - La pratique féminine, qu'il s'agisse de l'activité sportive ou de l'accès aux fonctions dirigeantes.
  - L'insertion par le sport.
  - L'activité en lien avec l'aménagement du territoire (littoral, milieu rural...).

Les ligues et comités peuvent également intégrer à leur projet sportif des actions en direction du sport de haut niveau.

- Les événements sportifs de niveau national, international ou présentant un caractère exceptionnel qui contribue à valoriser et promouvoir l'image de la Basse-Normandie peuvent être soutenus par la Région.

Cette aide est généralement plafonnée à 10 % des dépenses directes.

- Les équipements sportifs structurants d'intérêt régional, à une hauteur maximale de 20% HT de l'opération d'investissement. Ces équipements sont au cœur de la pratique et du développement d'une discipline sportive dans la région. Ils doivent permettre le haut niveau et l'organisation de compétitions officielles nationales ou internationales.

<sup>13</sup> Les pôles de patinage artistique et d'aéronautique sont en cours de labellisation.



## 2.2 Les services déconcentrés de l'État

### 2.2.1 La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

L'objectif de la DRJSCS est d'accompagner au mieux les sportifs dans leur double projet sport et de formation et/ou d'insertion professionnelle. Elle cible les sportifs inscrits sur les listes de sportifs haut niveau et Espoirs.

Elle joue également un rôle dans l'accompagnement, la mise en place et l'évaluation des PES à dans la région.

Les actions en faveur du sport de haut niveau sont définis ci-dessous.

#### ■ **Le soutien au fonctionnement des pôles**

La DRJSCS soutient les pôles sur 3 principaux axes :

- La coordination des pôles par l'intervention des CTS<sup>14</sup>.
- Des vacations aux intervenants permettant principalement des prises en charge sur le suivi médical et/ou l'accompagnement scolaire.
- Des aides à l'achat de matériels.

Des aides complémentaires peuvent également être mobilisées :

- Du CNDS dans le cadre d'organisation de stages.
- Du Plan Sport Emploi dans le cadre d'entraîneurs intervenant sur les pôles.

**Tableau 14 : Subventions d'État aux pôles en 2010**

Discipline <sup>15</sup>	Pôle	2010
Judo	Espoir	17 500
Basket-ball	Espoir	12 400
Canoë-kayak	Espoir	23 3000
Cyclisme	Espoir	15 200
Handball	Espoir	46 000
Tennis de table	Espoir	50 800
	<b>TOTAL</b>	<b>112 000</b>

La DRJSCS assure également un lien avec l'IPR<sup>16</sup> d'EPS pour une coordination avec les lycées et collèges qui accueillent les athlètes inscrits en pôles Espoir.

<sup>14</sup> La Basse-Normandie compte 23 CTS dans 18 disciplines dont 3 en football, 3 en athlétisme, 2 en voile.

<sup>15</sup> Les pôles de patinage artistique et d'aéronautique sont en cours de labellisation.

<sup>16</sup> IPR : Inspecteur Pédagogique Régional.



Il convient de noter que la circulaire N°2006-123 n'est pas prise en compte totalement. Il n'existe pas sur le territoire régional de groupe de pilotage co-présidé par le Recteur et le Directeur régional de la jeunesse du sport et de la cohésion sociale (DRJSCS), permettant l'évaluation et la mutualisation des moyens pour les filières scolaires accueillant des sportifs inscrits sur les listes de sportifs de haut niveau et Espoir.

### ■ **La mise en place de conventions d'insertion professionnelle (CIP) pour les sportifs de haut niveau**

Trois à quatre CIP sont conclues chaque année. Elles permettent à des athlètes inscrits sur les listes de sportifs de haut niveau de mieux concilier leur projet sportif et leur carrière professionnelle. La convention est signée entre l'athlète, l'employeur (collectivité, association ou entreprise) et la DRJSCS.

D'un montant moyen de 5 000 €, la CIP permet de dégager environ 30 jours par ans pour des participations à des stages de préparation et des compétitions.

### ■ **Le financement du suivi médical des sportifs de haut niveau**

Il existe en Basse-Normandie un Institut Régional de la Médecine Sportive (IRMS)<sup>17</sup> et trois Centres Régionaux Médico-Sportifs (CRMS) (Caen, Cherbourg et la Ferté-Macé).

L'IRMS joue un rôle d'évaluation et de suivi du sportif de haut niveau. La DRJSCS le subventionne pour réaliser les trois tests d'évaluation obligatoires pour les sportifs inscrits sur les listes des sportifs de haut niveau.

La DRJSCS définit également une enveloppe budgétaire par pôle pour des vacances participant au suivi médical des athlètes.

Les CRMS sont également soutenus dans le cadre d'actions de prévention (lutte contre le dopage, diététique,...).

### ■ **L'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau**

Les services de la DRJSCS peuvent apporter une écoute et une orientation pour les athlètes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles. Cependant, il ne semble pas exister en interne les ressources nécessaires pour mener à bien cette mission et les interlocuteurs ad hoc<sup>18</sup> sensibilisés aux problématiques du sport de haut niveau ne sont pas repérés sur le territoire.

---

<sup>17</sup> Plateau médical au CHU de Caen.

<sup>18</sup> Exemple : la mission locale.



### ■ **Le soutien aux ligues sportives**

La DRJSCS souhaite faire comprendre que sport de haut niveau doit faire l'objet d'un axe de projet de développement pour les ligues et les comités régionaux. Ces derniers estiment parfois que le sport de haut niveau relève prioritairement d'un échelon fédéral et ministériel.

Les services déconcentrés souhaitent donc accompagner les ligues dans la formalisation d'objectifs concrets vers le sport de haut niveau. Ces derniers sont intégrés à la convention d'objectifs conclue en la DRJSCS et la ligue régionale<sup>19</sup>.

L'organisation territoriale du sport (il existe 20 ligues bi-régionales) ne semble pas faciliter la mise en œuvre de cette démarche.

### ■ **Les actions en faveur de la promotion de la région Basse-Normandie**

L'objectif de la DRJSCS est de consolider et développer les structures d'accès et de haut niveau sur le territoire. Pour cela, elle mène une action de promotion vers les fédérations et les DTN<sup>20</sup> dans le cadre de l'élaboration des PES.

Conscient d'être en concurrence avec de grands pôles urbains, une stratégie de développement vers « des niches » est conduite, notamment vers les activités suivantes :

- Le char à voile.
- Le rugby féminin (en lien avec l'Ovalie Caennaise).
- L'équitation. (ancrage régional fort).
- Le kayak polo.
- Le cyclisme sur piste (ancrage régional fort).
- La voltige.
- La danse sur glace.

### ■ **Appui et expertise**

Les services de la DRJSCS interviennent à la demande du Conseil régional comme instructeurs pour :

- L'attribution des bourses régionales aux sportifs listés.
- Le subventionnement des pôles Espoirs.

---

<sup>19</sup> Financement des actions vers le sport de haut niveau dans le cadre du CNDS.

<sup>20</sup> DTN : Directeurs Techniques Nationaux.



## 2.2.2 Le rectorat

Il n'existe pas de système commun d'aménagement des horaires des sportifs de haut niveau : l'initiative est laissée aux chefs d'établissements.

Cette situation très dépendante des établissements et de leurs personnels a pour conséquences de fortes incertitudes des pôles quant à leur inscription dans un projet à moyen ou long terme.

L'absence d'une coordination régionale conjointe entre le rectorat et la DRJSCS<sup>21</sup> pour une stratégie territoriale de filières aménagées peut être un frein à l'implantation de structures d'entraînement de haut niveau en Basse-Normandie. Cela se traduit dans les faits par une faible attractivité de la région vis-à-vis des fédérations nationales et des sportifs eux-mêmes.

Sur l'agglomération caennaise, il existe 9 sections sportives scolaires, ce qui représente une offre intéressante. A contrario, en lycée, seulement 5 classes dans 2 filières (S<sup>22</sup> et STG<sup>23</sup>) bénéficient d'aménagements horaires permettant d'accueillir les élèves en pôle Espoir.

En conséquence, il est souhaitable de développer une réflexion collective et coordonnée au niveau régional pour rechercher des solutions répondant aux contraintes des sportifs de haut niveau et favorisant la réussite de leur double projet sportif et scolaire.

Cette réflexion devrait prendre en compte en priorité :

- La capacité des collégiens et lycéens à s'entraîner deux fois par jour dans des amplitudes horaires en adéquation avec les rythmes de l'adolescent.
- L'adaptation des conditions d'internat aux contraintes des sportifs : horaires des repas, accès aux chambres en week-end, gestion du linge sale.
- Le suivi scolaire leur permettant d'être accompagnés sur des difficultés individuelles et de rattraper des cours manqués lors de stages ou compétitions nationales et internationales.

La participation des athlètes de haut niveau au cours d'EPS, récurrente ou non, pourra également être interrogée. Les pratiques d'EPS sont parfois en contradiction avec les préparations sportives menées par les pôles d'entraînement, notamment pendant les phases préparatoires aux compétitions. Une dispense, permanente ou non, des sportifs de haut niveau aux cours d'EPS pourrait permettre de dégager des marges de manœuvre pour favoriser des aménagements horaires ainsi que le suivi et le soutien des athlètes.

---

<sup>21</sup> Circulaire N°2006-123.

<sup>22</sup> S : Scientifique.

<sup>23</sup> STG : Sciences et techniques de la gestion.



## **2.3 Les Conseils généraux de Basse-Normandie**

L'action des Conseils généraux de Basse-Normandie en faveur du sport est principalement axée sur le développement et la promotion des activités physiques. Le sport de haut niveau n'est pas l'un des axes prioritaires d'actions.

Les Conseils généraux s'investissent cependant dans le soutien au fonctionnement des sections de sport scolaire en collège. Dans le cadre d'un hébergement pour les sportifs de haut niveau qui accueilleraient des collégiens des recherches de partenariats avec les Conseil généraux sont à envisager.

### **2.3.1 Le Conseil général du Calvados (CG 14)**

Le CG 14 déploie une politique sportive autour de 4 axes stratégiques :

- Une politique générale vers les manifestations sportives, les clubs et les comités départementaux.
- L'investissement vers les équipements sportifs structurants et l'acquisition de matériels.
- Le sport scolaire.
- Le sport de haut niveau.

Ainsi, les principales actions en direction du sport de haut niveau et de ses pré-filières sont citées en suivant.

#### **■ *Le soutien au suivi médical des sportifs***

Une subvention de fonctionnement est attribuée au CRMS<sup>24</sup> pour le suivi et la sensibilisation des sportifs non listés ayant une pratique estimée intensive.

#### **■ *Les bourses aux sportifs méritants***

Sur proposition du CDOS, une prime est attribuée aux sportifs qui se sont illustrés par un titre ou lors d'une compétition. Cette bourse est de 800 € à titre individuelle.

Cette bourse est ouverte à tous les publics, tous les âges et toutes les disciplines.

#### **■ *Les bourses aux sportifs en devenir***

Les sportifs du département (collégiens) identifiés par les comités départementaux comme possédant un potentiel peuvent bénéficier d'une bourse d'un montant moyen de 500 €. Le montant de cette action s'élève à 24 400 € pour 2009.

Le CG 14 évite la cumulation des deux bourses.

---

<sup>24</sup> 13 500 € en 2009.



### ■ **Le soutien aux sections scolaires**

Les subventions pour les sections scolaires sont versées aux comités départementaux<sup>25</sup>. Elles sont d'un montant de 800 € à 3 000 €. Pour l'année 2009, l'enveloppe budgétaire consacrée aux sections sportives scolaires est de 30 150 €<sup>26</sup>.

### ■ **Les aides aux clubs de haut niveau**

Le Conseil général apporte un soutien financier aux clubs évoluant au niveau national, ainsi qu'aux centres de formation des clubs professionnels du Stade Malherbe et de l'USO Mondeville Basket.

Le budget 2009 au titre de l'aide aux grands clubs amateurs est de 131 500 €.

### ■ **Les aides aux événementiels sportifs**

Des manifestations d'envergure nationale ou internationale comme le championnat du monde de Match Racing sont soutenues par le CG 14. Un crédit de 160 000 € a été adopté pour cette action.

En complément de ces actions le Conseil général du Calvados soutient également les comités départementaux, les clubs et des sportifs de haut niveau par des contrats d'images.

## **2.3.2 Le Conseil général de la Manche (CG 50)**

Le CG 50 développe sa politique sportive autour de 5 axes stratégiques :

- Le développement territorial.
- Le partenariat et le soutien au mouvement sportif.
- Le sport en temps scolaire.
- Le sport d'élite sur le territoire.
- Les manifestations sportives d'un niveau régional minimum.

Au travers de ces trois derniers axes le Conseil général accompagne le sport de haut niveau et ses filières d'accès.

### ■ **Le soutien aux sections scolaires**

Le CG50 apporte une aide de fonctionnement aux filières de pré-accession au haut niveau. Il existe sur le territoire 16 sections sportives scolaires.

---

<sup>25</sup> A l'exception de la section scolaire voile d'Ouistreham.

<sup>26</sup> La DRJSCS abonde ce financement à hauteur 30 150 €.



#### ■ **Le soutien à l'organisation de stages sportifs**

Le soutien aux comités départementaux intègre un volet « amélioration de la pratique » qui a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre de stages départementaux pour l'élite sportive locale.

#### ■ **Les bourses aux athlètes**

Chaque comité départemental propose 5 athlètes maximum par discipline et par ordre de priorité. Cette dotation a pour objectif de soutenir les athlètes engagés dans un championnat national.

#### ■ **Le soutien aux sports collectifs**

Le Conseil général verse aux clubs dont les équipes jeunes participent aux coupes ou championnats nationaux. Cette aide est forfaitaire par athlète et par kilomètre.

#### ■ **Le soutien aux manifestations de niveau régional minimum**

### **2.3.3 Le Conseil général de l'Orne (CG 61)**

#### ■ **Les bourses aux sportifs listés**

Le CG 61 verse une bourse annuelle d'une valeur de 200 € à 600 € pour les sportifs inscrits sur les listes de haut niveau et Espoirs.

#### ■ **Le soutien aux sections sportives scolaires**

L'aide au fonctionnement des 14 sections sportives scolaires en collège s'élève à 55 000 € en 2009.

#### ■ **Les partenariats avec les sportifs de haut niveau**

Le Conseil général conclut des partenariats d'images annuels avec des jeunes sportifs d'excellence valorisant le territoire de l'Orne afin de les soutenir dans leur projet sportif. A titre d'exemple des partenariats ont été conclus avec :

- Emeric MARTIN - tennis de table handisport.
- Lucas CORVEE - badminton.
- Clémentine FERNANDEZ - escrime.



### ■ **Le soutien aux événements sportifs d'exception**

Le Conseil générale de l'Orne s'engage dans le soutien de compétitions de niveau national ou international et de manifestations phares valorisant la pratique des activités sportives et le territoire.

- La course cycliste Paris – Camembert.
- Le cross international Alençon – Médavy
- Le trail des Couves.
- Le championnat de France de karting.
- Le Tour de France.

## **2.3.4 La ville de Caen et la communauté d'agglomération de Caen-la-mer**

### ■ **La ville de Caen**

Les actions de la ville de Caen vers le sport de haut niveau s'orientent vers :

- Le subventionnement des clubs élites de la commune.
- La construction et la gestion d'équipements sportifs d'envergure.
- L'achat de prestations aux clubs professionnels.
- Le soutien aux manifestations sportives d'envergure (annuellement, un événementiel sportif et un championnat de France)

### ■ **La Communauté d'agglomération de Caen-la-Mer**

La Communauté d'agglomération de Caen-la-Mer possède une compétence sur la gestion et la construction d'équipements sportifs d'intérêt communautaire comme le stade nautique et la patinoire.

L'agglomération soutient également certains événements sportifs d'envergure.



## 2.3.5 Le mouvement sportif régional

### ■ **Le CROS<sup>27</sup> de Basse-Normandie**

Le CROS de Basse-Normandie n'a pas d'action directe sur le sport de haut niveau. Son rôle est d'encourager le développement d'une élite sportive sur territoire, par ligue sportive.

A l'occasion de cette étude, le CROS voit une opportunité pour poursuivre une réflexion sur un équipement complémentaire au service du mouvement sportif régional. Il fait émerger le besoin d'une maison des sports régionale pouvant regrouper les ligues et étant un outil développement et de structuration du sport sur le territoire.

Cependant, le développement et la structuration du sport territorial repose prioritairement sur le projet porté par le CROS et les ligues. De plus, une maison des sports et un centre d'hébergement des sportifs de haut niveau sont deux fonctions différentes et dissociés qui ne sont pas subordonnées l'une à l'autre.

Une réflexion sur un projet transversal peut toutefois conduire à :

- Construire une image et une identité forte autour d'un équipement d'envergure.
- Donner une unité de lieu favorisant les échanges, la mutualisation et le développement de projets communs.
- Réaliser potentiellement des économies d'échelle lors de la construction.

### ■ **Le Centre Sportif Normandie Pays d'Auge (CSNPA)**

Le CSNPA est une association de gestion créée en 2009 suite à la dissolution du CREPS d'Houlgate. Elle assure le fonctionnement et la gestion du site dans le cadre d'une convention d'une durée de 3 ans entre l'État, les collectivités territoriales et le mouvement sportif.

Au terme de cette convention, une évaluation du fonctionnement et du rôle du site sera réalisée. L'État se désengagera alors totalement, il soumettra un projet de cession du bien prioritairement au Conseil régional de Basse-Normandie. En cas de désaccord, le site sera cédé à la SOVAFIM (Société de valorisation foncière et immobilière), une société anonyme dédiée à la valorisation de biens immobiliers publics, en garantissant la continuité de l'exploitation des activités d'intérêt général poursuivies sur le site anciennement occupé par le CREPS d'Houlgate.

Le CSNPA<sup>28</sup> est considéré comme la « base arrière » des ligues et associations sportives pour l'organisation de stages sportifs ou de sessions de formations professionnelles et fédérales. Son rôle est également :

- De maintenir une plateforme technique de service des actions de formation professionnelle, initiale ou continue des métiers du sport et de l'animation. A ce jour, le CSNPA n'est pas un opérateur de formation. Cependant, il pourrait être un outil de

---

<sup>27</sup> CROS : Comité Régional Olympique et Sportif.

<sup>28</sup> A noter : l'implantation de l'ex-CREPS à Houlgate n'a jamais permis d'accueillir de pôles France ou Espoir en raison de l'absence d'établissement scolaire adapté.



conseil et de mutualisation pour des ligues souhaitant développer des formations professionnelles.

- D'accueillir le handisport et de développer d'un centre sport-santé.
- De prendre en compte des besoins et attentes de la population locale et touristique du territoire du pays d'Auge.

Le CNSPA se positionne un acteur fédérant les partenaires institutionnels et sportifs du territoire. Il possède également l'expertise dans la gestion d'un centre d'hébergement dans le domaine sportif. Il souhaiterait avoir un rôle central dans la gestion du futur centre d'hébergement.

Il est à noter que dans le cas où le CNSPA serait en charge du site d'Houlgate et de l'hébergement de l'agglomération caennaise, des économies d'échelle pourraient être réalisées (politique d'achat des prestations de services et travaux, gestion comptable, ...).

La disparition potentielle<sup>29</sup> de ce site répondant à des besoins régionaux peut conduire à une réflexion transversale d'une implantation d'un « campus sportif » dans l'agglomération caennaise regroupant :

- Un centre d'hébergement et d'accompagnement des sportifs de haut niveau.
- Une maison régionale des sports au service du mouvement sportif.
- Un centre d'animation sportive remplissant les fonctions du site de l'ex-CREPS.
- L'accueil de formations.

Un projet de ce type nécessiterait :

- Une volonté forte et une mise en commun des financeurs potentiels (Conseil régional, général, agglomération, commune, État).
- Un site ayant une emprise foncière suffisante pour accueillir un projet d'envergure.

En parallèle, un tel projet pourrait répondre à des besoins en équipements sportifs pouvant être exprimés par les communes de l'agglomération caennaise.

Ainsi, l'étude d'un site comme le 18<sup>ème</sup> RT<sup>30</sup> semble intéressante à explorer.

---

<sup>29</sup> Cette disparition serait de nature à affaiblir le sport en région Basse-Normandie.

<sup>30</sup> Le site militaire du 18<sup>ème</sup> Régiment des transmissions de Bretteville-sur-Odon, près de Caen doit faire l'objet d'une requalification.



### **3 Les attentes et les besoins des acteurs en matière d'hébergement et d'accompagnement pour les sportifs de haut niveau dans l'agglomération caennaise**

L'évaluation des attentes et des besoins en matière d'hébergement et d'accompagnement pour les sportifs de haut niveau repose sur les entretiens collectifs avec les représentants de la DRJSCS, des CTS, des CTF, des responsables de clubs de l'agglomération, ainsi qu'un questionnaire aux sportifs listés et en devenir.

#### **3.1 Le fonctionnement actuel en matière d'hébergement et d'accompagnement des athlètes de haut niveau**

Il convient de distinguer trois types de fonctionnement :

- Les pôles Espoirs.
- Les centres de formation.
- Les clubs ayant des pratiques intensives.

##### **3.1.1 Zoom sur le lycée Laplace**

Le lycée Laplace est le principal établissement à accueillir des sportifs de haut niveau. Il possède 450 places d'internat, dont 60 sont en moyenne occupées par des sportifs inscrits en pôles Espoirs.

Historiquement, les pôles se sont structurés autour du lycée Laplace.

##### **■ Des cursus scolaires spécifiques**

Le lycée Laplace propose depuis 1991 des filières spécifiquement ouvertes pour les sportifs de haut niveau :

- 1 classe de seconde pour 24 élèves.
- 1 classe de première et de terminale scientifique pour 12 élèves.
- 1 classe de première et de terminale science et technique de la gestion pour 12 élèves.

Ce lycée d'enseignement technique et professionnel de 1 200 élèves et étudiants a fait le choix de proposer des cursus aménagés pour les sportifs de haut niveau.

- Fin des cours tous les soirs à partir de 17h, le vendredi soir à 16h.
- Mercredi fin des cours à 13 h.
- Mardi et jeudi entre 10h et 13h libre pour l'entraînement.



Le lycée a également fait le choix de conserver les pratiques d'activités physiques et sportives souhaitant que les élèves aient des échanges avec d'autres filières. Cette organisation semble poser quelques problèmes sur deux points spécifiques : la place de l'EPS dans les processus d'entraînement et récupération des athlètes et la cohabitation avec les élèves de la filière art appliqué.

Il est également à noter que l'offre de formation scolaire reste faible, puisque les athlètes n'ont le choix qu'entre deux cursus. Ces formations aménagées sont les seuls existantes dans l'agglomération.

### ■ **L'internat**

L'internat du lycée Laplace est relativement ancien, même si des travaux de réhabilitation et d'entretien ont été entrepris. Les chambres accueillent entre 4 et 8 élèves. Il est à noter qu'un étage peut accueillir jusqu'à 120 élèves pour 2 surveillants.

En fonction du nombre d'élèves scolarisés, le lycée tente d'aménager au mieux les chambres pour quelles soient le moins chargées possible.

- Les élèves de terminale sont par chambre de 4 places.
- Les élèves de seconde et première garçons sont en chambres de 6 places.
- Il existe une tension chez les filles qui sont 8 élèves par chambre.

Chaque interne dispose :

- D'un lit.
- D'une armoire.
- D'un bureau.

Les sanitaires sont disposés aux parties centrales et extrêmes de chaque étage.

A ce jour, les conditions d'hébergement ne répondent globalement pas aux cahiers des charges des pôles Espoir qui préconisent des chambres de 2 (basket et handball) à 4 athlètes maximum. De plus il n'existe pas de lieu de vie (salle vidéo, de loisirs ou d'informatique) pour les élèves internes.

### ■ **La restauration**

- Le petit déjeuner.

Il n'existe pas de différence ou spécificité entre les athlètes avec les autres élèves. Le lycée Laplace n'accueille pas de discipline comme la natation dont le premier entraînement est généralement entre 6h et 8 h du matin.



- Le déjeuner.

Les athlètes internes ou non ont accès comme tous les élèves au self pour déjeuner. Le large choix de menus doit leur permettre, en principe, de pouvoir équilibrer leur ration alimentaire en fonction de leurs besoins spécifiques. Cependant, ils ne disposent pas d'un droit de passage prioritaire et cela peut avoir pour conséquence :

- Un manque de temps pour se restaurer, notamment au retour des entraînements entre 10h et 13h.
- Une diminution des choix d'aliments lors d'une arrivée tardive au self pouvant être néfaste pour l'équilibre de la ration alimentaire.

Les athlètes ne bénéficient pas d'un régime ou de complémentation alimentaire spécifique.

- Le diner.

Pour le diner, la fin du service est à 19h15 en raison de l'amplitude horaire des personnels. Ainsi, pour les athlètes finissant tardivement l'entraînement (les judokas rentrent à l'internat vers 20h) des plateaux repas sont prévus. Des fours à micro-ondes sont à disposition pour faire réchauffer les plats. Ces conditions ne sont pas fonctionnelles et optimales pour les athlètes.

Pour le lycée, la vaisselle ne peut être nettoyée et rangée le jour même.

## ■ **Les horaires de l'internat**

L'internat du lycée Laplace est ouvert du dimanche soir au vendredi soir exclus. Il est également fermé pendant les vacances scolaires.

Cette organisation est contraignante pour les athlètes et les structures d'entraînement :

- Ils ne peuvent rester à l'internat le vendredi soir alors que les départs pour les compétitions ont lieu le samedi ou le dimanche de Caen.
- Ils ne peuvent rentrer à l'internat le dimanche soir si le retour de compétition est tardif (après 21h30).
- Pour des raisons de sécurité, l'internat n'est pas accessible en journée. Les élèves doivent donc porter leurs tenues et matériels de sport toute la journée. Ils ne peuvent pas dans ces conditions pas bénéficier d'éventuels temps de repos ou de récupération pendant la journée.
- L'horaire de coucher fixé à 22h pour tous peut poser des contraintes pour la réalisation des devoirs personnels.

Pour les stages de préparation organisés pendant les vacances scolaires, les structures d'entraînement doivent nécessairement rechercher des solutions d'hébergement et de restauration.



## ■ **Le suivi et l'accompagnement des sportifs**

Des cours soutien sont assurés les matins à partir de 10h les mardis et jeudis<sup>31</sup>. Pour mettre en place ce suivi, le lycée dispose d'une dotation annuelle d'environ 12 000 € de la DRJSCS (prise en charge de vacances).

Le suivi des athlètes de haut niveau est une charge de travail importante (en proportion du nombre d'élèves) : elle mobilise en partie le conseiller principal d'éducation (CPE) et un personnel d'éducation à temps plein.

Le conseiller principal d'éducation doit faire face à un nombre d'interlocuteurs multiples pour le suivi des élèves (coordinateurs de pôles, entraîneurs). Cette structuration ne facilite pas la lisibilité du système et contribue à alourdir les échanges.

Les coordonnateurs de pôles ne semblent pas systématiquement associés aux conseils de classes.

Il semblerait exister parfois des incompréhensions entre les acteurs en charge du projet scolaire et ceux en charge du projet sportif. Le développement et le renforcement du dialogue entre les acteurs apparaît comme nécessaire.

## ■ **Les locaux spécifiques pour les athlètes**

### ■ La mise à disposition d'équipement

Le lycée met à disposition des pôles une salle équipée de tatamis et de quelques appareils de musculation. Cet équipement est utilisé par le pôle de judo, notamment pour les entraînements à partir de 17h.

Un local pour stocker les vélos et équipé de sanitaires est mis à disposition du pôle de cyclisme.

A ce jour, il n'existe pas de convention d'utilisation des équipements entre les pôles et le lycée.

### ■ Les aménagements spécifiques

Le lycée Laplace a aménagé des casiers spécifiques pouvant contenir les sacs de sport volumineux pour permettre aux élèves de les déposer et limiter leur transport pendant la journée. Ces casiers limitent également les vols potentiels.

Il existe à l'étage des filles une pièce avec un étendoir où elles peuvent faire sécher leurs affaires. Toutefois, n'étant pas sécurisée cette pièce est peu ou pas utilisée.

Le lycée Laplace ne dispose pas de blanchisserie ou séchoir pour les tenues sportives. Dans les chambres de 6 ou de 8 places, ce manque peut poser des problèmes d'hygiène et de cohabitation. Il est difficile de faire sécher des kimonos, des chaussures ou des tenues de cyclistes dans un espace restreint, partagé et confiné.

---

<sup>31</sup> Il n'existe pas d'étude surveillée le soir.



## ■ **Les perspectives du lycée Laplace et de ses filières sportives**

Le lycée Laplace et son personnel d'enseignement se disent attachés aux filières sportives même si elles ne relèvent pas du cœur de métier de l'établissement. Toutefois, le lycée repère des contraintes ou des incertitudes :

- Une mobilisation relativement forte du personnel éducatif au regard du nombre d'élèves. Cette mobilisation peut se faire au détriment d'élèves en difficulté. Il est à noter que le lycée bénéficie d'une dotation spécifique en personnel pour le suivi des athlètes.
- La salle où sont disposés les tatamis pourrait être utilisée comme salle de conférence.
- Le nombre de places à l'internat est amené à diminuer fortement, puisqu'un cahier des charges signé entre le Conseil régional Basse-Normandie et le Rectorat précise que les chambres seront limitées à 4 places maximum.
- Le fonctionnement et l'organisation du lycée est également remis en cause par les réformes pesant sur les filières :
  - La réforme de la filière du bac professionnel en 3 années réduit mécaniquement le nombre d'élèves<sup>32</sup>.
  - La probable réforme de la filière sciences et techniques industrielles (STI) pour lesquelles toutes les mentions seraient déclinées à un niveau départemental. Le lycée Laplace est réputé pour sa filière STI génie civil dont le rayonnement est extrarégional. Ces filières spécifiques contribuent fortement à l'attractivité de l'établissement.
- Le lycée Laplace estime que si les conditions pédagogiques sont très bonnes pour les sportifs de haut niveau en raison des petits effectifs, ainsi que des équipes pédagogiques et éducatives impliquées, l'environnement et les conditions matérielles ne sont pas suffisamment adaptées. Le lycée n'envisage pas d'évolution de la situation à court ou moyen terme.

De plus, l'offre de formation est restreinte (2 filières – S et STG) et le lycée ne souhaite pas développer de nouvelles filières aménagées pour les sportifs de haut niveau, même si cela apparaît être une nécessité pour mieux répondre aux projets scolaires des élèves.

La posture et la situation du lycée Laplace quant au portage des filières aménagées pour les sportifs de haut niveau nécessitent de s'inscrire dans une concertation avec l'ensemble des acteurs et dans un développement stratégique territorial coordonné par le rectorat.

---

<sup>32</sup> L'ouverture du lycée d'Ifs provoquera certainement le transfert de certaines filières comme la mention complémentaire boulangerie (environ 40 élèves).



### 3.1.2 Zoom sur l'université de Caen

Les sportifs peuvent bénéficier à l'université de Caen d'un statut particulier. L'obtention de ce statut se fait sur demande individuelle des athlètes et deux cas sont à distinguer :

- Les sportifs inscrits sur les listes officielles : 12 athlètes se sont fait connaître de l'administration de l'université.
- Les sportifs représentant une « élite universitaire » : 85 athlètes se sont fait connaître de l'administration de l'université.

#### ■ **Les avantages du statut de « sportif de haut niveau » à l'université**

- Un aménagement des horaires.

Ces aménagements sont obligatoires pour les sportifs listés et facultatifs pour les autres. Ils dépendent de chaque UFR et portent principalement sur les enseignements obligatoires comme les cours de travaux dirigés, les travaux pratiques et sur les sessions d'examens<sup>33</sup>.

- Un suivi personnalisé.

Il existe dans chaque UFR un professeur relais avec lequel l'étudiant peut prendre rendez-vous pour faire le point sur son projet de formation. Le professeur relais est également en charge de l'adaptation potentielle du planning de l'étudiant.

Le système semble fonctionner de façon plus ou moins efficace en fonction des UFR et des relais existants.

Les sportifs listés peuvent également bénéficier de cours de soutien, la DRJSCS prévoit une prise en charge des vacances.

- Les centres de formation universitaires.

Il est proposé aux sportifs de haut niveau, en complément ou en partenariat avec les pôles, des temps spécifiques d'entraînement de 12h à 14h, trois fois par semaine<sup>34</sup>.

Les disciplines concernées sont les suivantes :

- Handball.
- Basket-ball.
- Escrime.
- Rugby.
- Badminton.
- Voile (à Cherbourg).

- Le suivi médical.

Le service universitaire de médecine (SMU) a été sollicité pour délivrer des certificats médicaux de non contre-indication aux pratiques sportives pour les étudiants en

<sup>33</sup> Traité au cas par cas, rien n'est automatique.

<sup>34</sup> Avec une séance de musculation.



STAPS. Ce service rencontre des difficultés pour répondre aux demandes de l'ensemble des étudiants.

Une réflexion est engagée pour développer des liens avec l'IRMS<sup>35</sup> et le CRMS<sup>36</sup> pour des actions d'éducation à la santé et des tests d'efforts.

Les athlètes inscrits sur les listes bénéficient du suivi médical obligatoire prévu par les textes.

- Le suivi socioprofessionnel.

Ce service reste encore à construire pour mieux répondre aux objectifs ministériels. Les étudiants ont accès au SUOI<sup>37</sup>, les sportifs reconnus de haut niveau par l'université de Caen ne bénéficient pas de conditions spécifiques.

## ■ **L'hébergement des athlètes**

Les étudiants sportifs qu'ils soient listés ou non ne bénéficient pas d'avantage spécifique en matière de logements universitaires. Le CROUS<sup>38</sup> s'appuie sur des critères sociaux pour l'attribution des logements.

Il existe un accord tacite avec le CROUS de l'université de Caen pour que 10 chambres soient réservées aux sportifs de haut niveau. Toutefois, ces chambres sont éloignées du campus et sont en mauvais état. Cette année, aucun sportif n'a choisi l'une de ses chambres.

Les sportifs comme les autres étudiants se tournent prioritairement vers le marché locatif privé et rencontrent les mêmes difficultés.

---

<sup>35</sup> IRMS : Institut régional de médecine du sport.

<sup>36</sup> CRMS : Comité régional de médecine du sport.

<sup>37</sup> SUOI : Service universitaire d'orientation et d'information.

<sup>38</sup> CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires.



### 3.1.3 Les pôles Espoir

#### ■ L'hébergement des athlètes en pôle

**Tableau 15 : Lieu d'hébergement par pôle Espoir**

Discipline	Hébergement	Remarques
<b>Judo</b>	Internat Lycée Laplace	Le pôle Espoir de judo accueille des collégiens et des lycéens. Les collégiens sont scolarisés au collège Lechanteur (en section sportive départementale).
	Internat Institut Lemonnier	Les lycéens sont scolarisés au lycée Laplace et Dumont d'Urville. Pour ce dernier les horaires ne sont pas aménagés.
<b>Canoë Kayak</b>	Internat Lycée Laplace	Les athlètes sont tous scolarisés au lycée Laplace cette année.
<b>Handball féminin</b>	Internat Institut Lemonnier	Les lycéennes sont scolarisées au lycée Laplace.
	Internat Lycée Laplace	
<b>Tennis de table</b>	Internat du Collège Langevin Wallon de Blainville sur Orne	Le pôle de tennis de table accueille principalement des collégiens et collégiennes scolarisés au collège de Blainville sur Orne.
	Lycée Laplace	
<b>Basket</b>	En famille d'accueil	Le pôle compte 14 athlètes principalement des collégiens et collégiennes.
<b>Cyclisme</b>	Internat Lycée Laplace	Le pôle ouvre jusqu'à 12 places et en compte 4 cette année dont 3 scolarisés à Laplace.

L'hébergement en internat se concentre principalement sur le lycée Laplace en raison du nombre de places disponibles et des aménagements d'horaires proposés aux sportifs inscrits en pôles Espoirs.

Les responsables de pôles posent le même constat que les responsables du lycée Laplace :

- Les conditions pédagogiques dans les filières aménagées pour les sportifs de haut niveau sont bonnes. Toutefois, la diversité des filières est faible et certains sportifs font le choix de partir en Haute-Normandie ou en Bretagne pour poursuivre leur cursus scolaire. Il semble également que certains athlètes subordonnent leur choix de filière à leur projet sportif.
- Le nombre de places par chambre est trop important au regard des cahiers des charges des pôles Espoirs. Toutefois si ces conditions ne sont pas optimales, notamment pour le travail personnel et la récupération, peu d'athlètes semblent s'en plaindre.

En revanche, les horaires d'ouverture des internats concentrent les attentions. La fermeture le vendredi, le samedi soir et l'impossibilité de retours tardifs le dimanche



soir sont des contraintes très lourdes pour les structures d'entraînements. Elles sont parfois dans l'obligation d'avoir recours à un hébergement hôtelier.

Les athlètes peuvent également rencontrer des difficultés pour faire leurs devoirs. Ceux qui finissent tard les entraînements disposent de moins de temps car le couché est prévu à heure fixe pour tous. Ce rythme de vie décalé par rapport aux autres élèves peut également être une source de tension pour se reposer ou réaliser le travail personnel.

### ■ **Le transport**

Tous les pôles assurent les transports entre les lieux de scolarité, d'hébergement et d'entraînement. Certains ont recours à des transports en commun comme le judo ; d'autres utilisent des véhicules personnels comme le tennis de table. Les frais de transport sont à la charge des pôles.

Les sites d'entraînement multiples pour le judo et le tennis de table ne facilitent pas la mise en œuvre des déplacements. Il n'existe à ce jour aucune mutualisation au niveau des transports.

### ■ **Le suivi médical des athlètes**

Les sportifs inscrits sur les listes bénéficient du suivi médical prévu par les textes officiels avec IRMS et le CRMS.

A l'image des transports, il n'existe pas de mutualisation de moyens concernant le suivi médical courant des athlètes. Chaque pôle fait appel à une équipe médicale et paramédicale (kinésithérapeute, ostéopathe,...) qui assure des permanences de consultation sur les sites d'entraînement.

Il n'existe pas d'espace médical dans les lieux d'hébergement, les soins curatifs sont poursuivis en cabinet. Les athlètes se rendent par leurs propres moyens en consultation.

### ■ **Le suivi scolaire des athlètes**

Dans le cadre du soutien, du tutorat et du suivi des athlètes scolarisés, un dispositif est mis en œuvre entre les structures d'entraînement et les établissements d'accueil. Il ne semble pas exister de problématique particulière sur ce sujet.

Il est prévu dans le budget de chaque structure d'entraînement une dotation pour la prise en charge de vacances pour le suivi et le soutien des athlètes.

Les pôles assurent un suivi individualisé des sportifs avec les établissements scolaires.

Chaque pôle fonctionne indépendamment, les solutions trouvées sont donc individuelles et ne relèvent pas d'une stratégie territoriale. Il n'existe aucune mutualisation des moyens. Une concertation entre les pôles permettrait de dégager les pistes de réflexion sur des modes de fonctionnement coopératifs et partagés (transport, soutien scolaire, suivi médical, matériels d'évaluation de la performance,...). Dans le cadre d'un hébergement pour les sportifs de haut niveau cette étape sera indispensable à la construction d'une offre de service optimisée pour les athlètes.



### 3.1.4 Les centres de formation

#### ■ **Le centre de formation du stade Malherbe**

Le centre de formation du stade Malherbe est une structure de 2 000 m<sup>2</sup> qui accueille 48 stagiaires. Le centre d'hébergement est composé de :

- 30 chambres (individuelles et doubles).
- 4 salles de cours.
- 1 salle informatique.
- 1 self.
- 2 salles TV.
- 2 salles de réunion.
- 1 salle de musculation.
- 1 salle de soins.
- 1 blanchisserie.
- Des bureaux et salles de réunions.

Le choix du Stade Malherbe est de scolariser les athlètes dans différents établissements de l'agglomération caennaise. Pour chacun des 16 établissements<sup>39</sup>, il dispose d'un référent pédagogique et d'horaires aménagés.

Tous les vendredis, les responsables du centre de formation rencontrent des référents pédagogiques pour assurer un suivi et renforcer le lien entre la vie scolaire et sportive des athlètes.

Un tutorat et un soutien aux athlètes est également mis en œuvre systématiquement en s'appuyant sur un réseau de 45 bénévoles. La journée type d'un footballeur au centre de formation est la suivante :

- 06h30	réveil
- 07h00-07h30	petit-déjeuner.
- 07h30-08h00	rangement des chambres.
- 08h30-15h30	cours dans 16 établissements partenaires.
- 16h00-18h00	entraînement.
- 18h30-19h00	soins.
- 19h00-20h15	tutorat avec 42 professeurs bénévoles.
- 20h15-20h45	dîner.
- 20h45-21h45	animations, TV, jeux vidéos etc....
- 21h45	fin de la journée.

Les conditions d'hébergement, de restauration, de suivi médical et scolaire sont optimales pour que les sportifs conduisent leur double projet.

---

<sup>39</sup> Données extraites du site internet du Stade Malherbe : ALLENDE, CABOURG, CAMILLE CLAUDEL, CHARLES DE GAULLE, HASTING, JEAN MOULIN, JEAN ROSTAND, JEANNE D'ARC, LAPLACE, LEMIERE, LEMONNIER, MALHERBE, ST PAUL, ST PIERRE, ST PIERRE LEBISEY, STE URSULE



### ■ **Le centre de formation de l'USO Mondeville Basket**

- Le centre de formation est composé de 14 joueuses dont 4 sont issues des clubs de la région Basse-Normandie ; 8 joueuses sont cadettes.
- Pour les joueuses internes sous convention (au nombre de 8), l'hébergement et la restauration se font à l'internat du lycée privé Ste Marie, à Caen. Un appartement est spécifiquement aménagé pour accueillir ces 8 joueuses. Il est ouvert toute la semaine, la surveillance est assurée par le centre de formation de formation le week-end.
- Les joueuses sont scolarisées dans les lycées St Marie et Ste Ursule de Caen. Les cursus scolaires ne bénéficient pas d'aménagement, les entraînements ont lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 18h30 à 20h et le mercredi de 17h30 à 19h.
- Le faible effectif permet un suivi personnalisé des athlètes, le soutien ou le tutorat reste semblent cependant perfectibles.
- La restauration est assurée par le lycée St Marie. Des plateaux repas sont servis le soir et les week-ends.

La situation actuelle du centre de formation est transitoire, le club recherche des solutions pérennes en matière d'hébergement et de suivi des athlètes pour renforcer son fonctionnement et son attractivité.

### **3.1.5 Les clubs ayant une pratique intensive**

Certains clubs sportifs dont la pratique sportive est intensive rencontrent des contraintes et problématiques similaires à celles des pôles Espoirs. Cependant la majorité des sportifs concernés ne sont pas inscrits sur les listes de sportifs de haut niveau ou Espoir.

C'est le cas de l'Entente Nautique Caennaise (ENC), du Hockey Club de Caen, du Caen Athlétic Club et du Golf de Caen.

#### ■ **L'Entente Nautique Caennaise (ENC)**

Le club qui compte 1 000 adhérents développe une politique de pratique compétitive. Le club était porteur du pôle Espoir avant la suppression du label il y a 5 ans.

Pour développer sa politique, l'ENC s'appuie notamment sur une section sportive scolaire au collège Lemièrre de Caen. Les horaires sont aménagés, les nageurs s'entraînent le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h à 8h30 et de 15h45 à 18h30. Les collégiens sont tous externes.

Les lycéens sont scolarisés au lycée Malherbe mais ne bénéficient d'aucun aménagement pour la pratique sportive de compétition. Ils s'entraînent toute la semaine de 6h30 à 8h et de 17h30 à 19h00 auquel s'ajoutent des séances de musculation entre 12h et 14h.

Les athlètes s'inscrivant dans une démarche d'entraînement intensif sont au nombre de 12 (5 en seconde, 2 en première, 2 en terminale, 3 hors lycée).

Parmi ces athlètes, 6 ont rencontré des problèmes pour se loger :



- 3 sont internes au lycée Malherbe. Le lycée ne réserve pas spécifiquement des places pour les sportifs.
- 2 sont en foyer.
- 1 est en appartement.

Le club a soutenu les athlètes dans leur recherche d'hébergement.

A ce jour, le club estime qu'il remplit insuffisamment ses fonctions en matière de suivi et d'accompagnement des athlètes. Les problèmes de logement et d'aménagement du temps scolaire rendent le club peu attractif pour les nageurs qui recherchent des conditions pour une pratique intensive.

### ■ **Le Hockey Club de Caen (HCC)**

Comme l'ENC, le HCC s'appuie sur une section sportive scolaire au collège Lemière de Caen. 14 collégiens s'entraînent dans les horaires suivants :

**Tableau 16 : Synthèse des horaires d'entraînement pour les collégiens**

<b>Horaires</b>	<b>Jours</b>	<b>Catégories d'âges</b>
<b>Le matin de 7h45 à 8h40</b>	Du lundi au vendredi	tous
<b>Le soir de 18h45 à 19h45</b>	Lundi et jeudi	U13
<b>Le soir de 20h à 21h</b>	Mardi et jeudi	U15

Seulement 2 lycéens s'inscrivent dans une logique d'entraînement intensif. Le club n'incite pas les jeunes joueurs domiciliés en dehors de l'agglomération à intégrer le club car il estime ne pas avoir les moyens pour assurer un suivi scolaire et des conditions d'accueil suffisantes pour que les hockeyeurs mènent à bien leur projet scolaire et sportif.

Cette situation pose une contrainte forte pour le club, puisque sa politique est de constituer l'équipe fanion à 75% par des jeunes formés au club.

### ■ **Zoom sur le projet CESARS**

Le Caen Athlétic Club et le Golf de Caen rencontrent des difficultés similaires à celles de l'Entente Nautique Caennaise (ENC) et du Hockey Club de Caen.

Fort de ce constat, les 4 associations ont développé un projet pour mutualiser leurs moyens afin de mieux prendre en compte le suivi et l'accompagnement de leurs meilleurs sportifs. Ils se sont regroupés au sein d'une association nommée CESARS (Comité pour l'Encadrement Scolaire et l'Accompagnement Régional des Sportifs).

Cette association a pour objet l'« *encadrement scolaire et accompagnement régional des sportifs, suivi global et personnalisé des jeunes sportifs, visant l'accès au haut niveau, licenciés des clubs, comités ou ligues des disciplines sportives de la région Basse-Normandie adhérents à l'association* ».

L'association CESARS s'appuie sur l'expérience, les compétences et les réseaux du centre de formation du Stade Malherbe, notamment au travers du :

- Suivi hebdomadaire des sportifs dans les établissements scolaires.
- Soutien scolaire aux sportifs.



Le démarrage du projet est prévu pour la rentrée scolaire de septembre 2010 pour un effectif de 30 sportifs la première année.

## **3.2 Satisfaction des conditions de vie des athlètes : résultat de l'enquête quantitative**

### **3.2.1 Méthodologie**

Dans le but de connaître le niveau de satisfaction des athlètes de la région Basse Normandie, un questionnaire de 46 questions a été envoyé à 224 athlètes<sup>40</sup> comme étant sportifs listés ou en devenir.

Le questionnaire se compose de 8 questions de profils, 3 questions ouvertes et 35 questions fermées.

65 athlètes ont participé à l'enquête en répondant à notre questionnaire en ligne. Le taux de retour est de 30%, ce qui est un taux satisfaisant.

La passation s'est déroulée entre le 26 avril 2010 et le 17 mai 2010.

A noter : les résultats obtenus ne sont valables que pour cet échantillon précis. En effet la marge d'erreur est de 10 points (sur des données en pourcentage), ce qui signifie que si l'étude était réalisée à nouveau avec 65 autres athlètes parmi les 159 n'ayant pas répondu, les résultats pourraient être de 10 points supérieurs ou de 10 points inférieurs. Aucune statistique inférentielle<sup>41</sup> ne pourra être réalisé à partir de ces résultats.

### **3.2.2 Profil des répondants**

Afin de connaître les caractéristiques des répondants, des questions sur différents critères leur ont été posées :

- Leur appartenance à une liste officielle
- Leur appartenance à un pôle Espoir
- Leur âge
- Leur statut social
- Leur origine
- L'établissement scolaire où ils sont inscrits (s'ils sont scolarisés)

Les graphiques ci-dessous montrent la répartition des répondants.

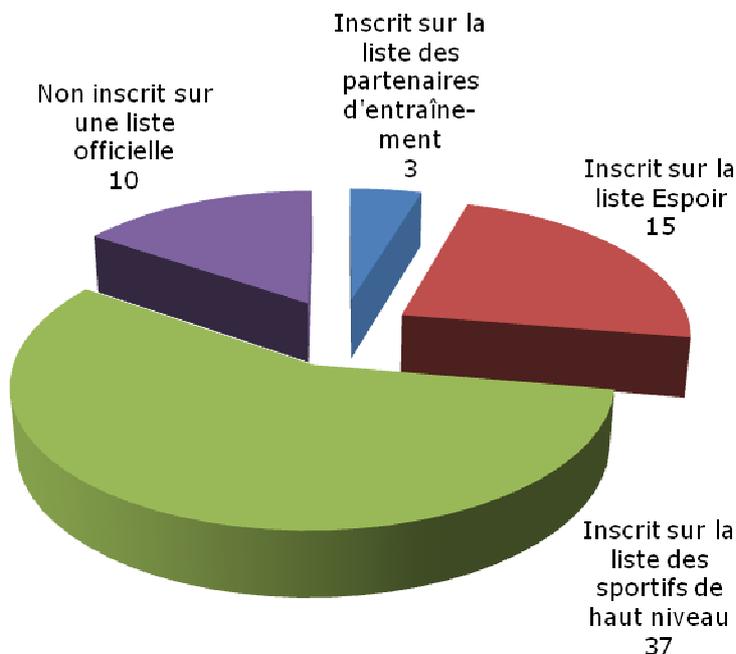
---

<sup>40</sup> Seuls les athlètes qui disposaient d'une adresse électroniques ont été questionnés.

<sup>41</sup> Les statistiques inférentielles permettent de généraliser les résultats obtenus à l'ensemble de la population partageant les mêmes caractéristiques que l'échantillon ; dans notre cas il s'agit de l'ensemble des 227 sportifs répertoriés en région Basse Normandie comme étant listés ou en devenir.



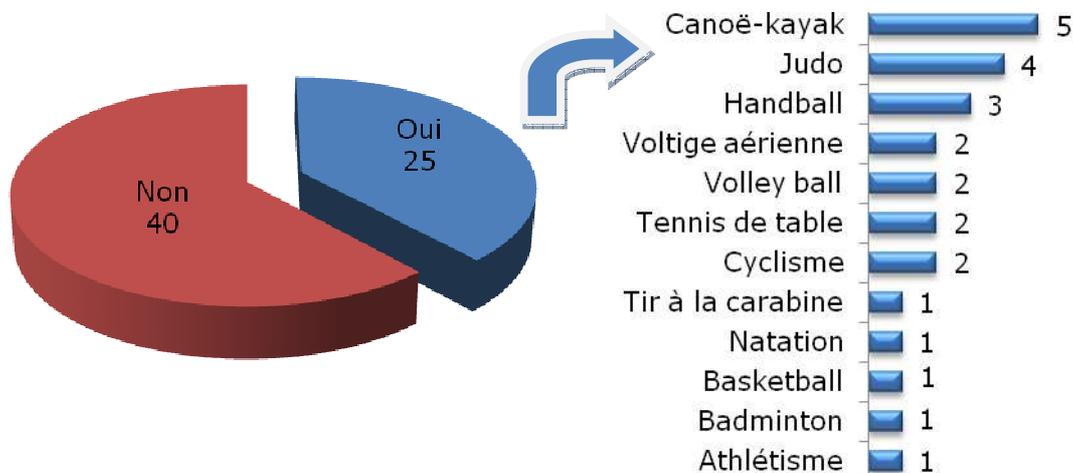
**Question 1 : « Je suis un sportif »  
Base répondant : 65**



L'échantillon est donc composé de 55 sportifs listés.

**Question 2 :  
« Je suis inscrit dans un pôle Espoir »  
Base répondant : 65**

**Question 2 suite :  
« Pour quelle discipline ? »  
Base répondant : 25**





L'échantillon se compose de 25 athlètes intégrés à un pôle Espoir, pour les différents sports cités.

**Question 3 :**

« Age »

**Base répondant : 65**

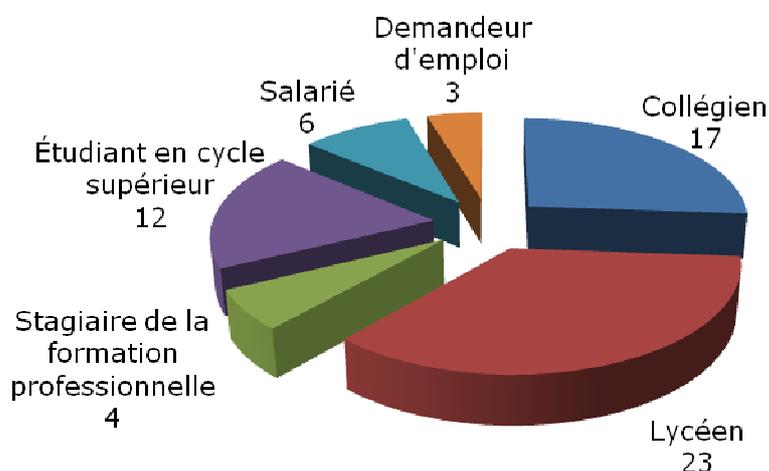


Les 2/3 de l'échantillon sont constitués d'athlètes de moins de 18 ans (le plus jeune répondant ayant 13 ans et le plus âgé 34 ans).

Il se compose donc à 60% d'athlètes susceptibles d'être logés dans en internat.



**Question 4 :**  
**« Je suis » (Statut social)**  
**Base répondant : 65**



Le tableau ci-dessous présente les établissements scolaires et universitaires répertoriés, et précise parmi notre échantillon, combien sont issus de l'établissement en question.

**Tableau 17 : Répartition des répondants par établissements scolaires**

Établissement	Sportifs interrogés	Total d'athlètes par profil recensé <sup>42</sup>
Collège René Lemière	6	18
Lycée Laplace	6	25
Lycée Malherbe	5	11
Collège Fernand Lechanteur	3	12
Collège Jacques Monod	3	16
Autres	3	22
Université de Caen	3	16
IUT	2	1
CFA ICEP	1	1
CIFAC	1	1
Collège Anne Franck	1	1
Collège Langevin Wallon	1	5
Collège Marcel Gambier	1	1
CNED	1	Chiffres inconnus
Institut Saint Jean Eudes	1	1
Institut Sainte Marie	1	7
Lycée Jeanne d'arc	1	2
Lycée Jean Rostand	1	1
Lycée Jules Verne	1	1
Lycée Marcel Gambier	1	1
Lycée Marie Curie	1	1
Lycée Charles de Gaulle	1	1
Collège Gustave Flaubert	0	1
Collège Saint Joseph	0	1
Lycée André Maurois	0	1
Lycée Charles de Gaulle	0	2

<sup>42</sup> Cf. tableau n°10



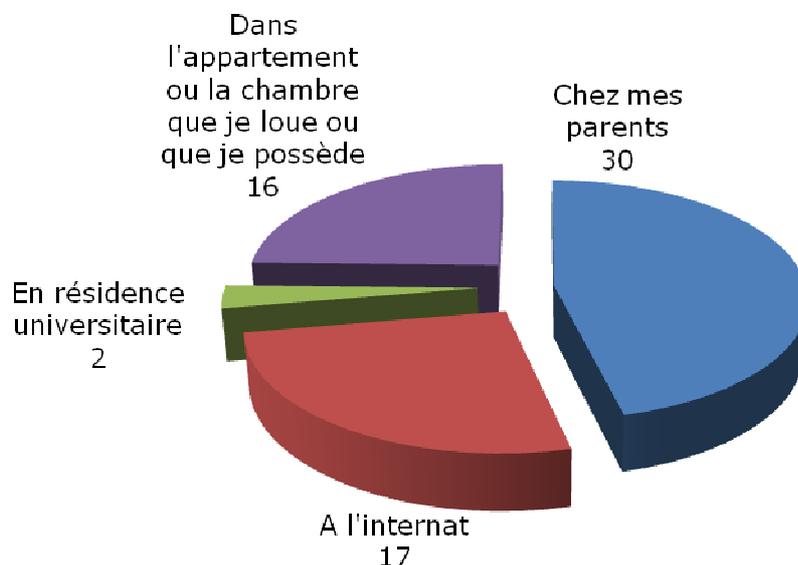
Établissement	Sportifs interrogés	Total d'athlètes par profil recensé <sup>42</sup>
Lycée Dumont d'Urville	0	1
Lycée Jean Jooris	0	1
Lycée Sainte Ursule	0	2
Lycée Victor Hugo	0	1
AFTEC	0	1
Lycée Jules Verne	0	1
Lycée Victor Hugo	0	1
Autres établissements	9	Chiffres inconnus
Autres régions	3	Chiffres inconnus
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>158</b>

Les athlètes interrogés suivant actuellement un cursus scolaire ou universitaires sont issus de différents établissements. Une certaine hétérogénéité caractérise donc cet échantillon.

A noter également que 2/3 des athlètes sont originaires de la région Basse Normandie.

### 3.2.3 Modalité de logement des athlètes

**Question 8 :**  
 « Pendant la semaine, j'habite »  
 Base répondant : 65



Les personnes ayant répondues habitent majoritairement chez leurs parents.

17 athlètes sont logés en internat ce qui correspond à environ 26% de l'ensemble des athlètes de Basse Normandie logés selon ce même mode.<sup>43</sup>

Parmi ces 17 internes, 5 sont collégiens, 10 sont lycéens et 2 sont à l'université.

<sup>43</sup> La représentativité de cette population spécifique est donc satisfaisante. La suite du questionnaire permettra donc de connaître la satisfaction de 26% des athlètes vivant en internat dans la région.



**Question 9 :**  
**« Je me sens bien installé dans le lieu où j'habite. »**  
**Base répondant : 65**

Je me sens bien installé dans le lieu où j'habite.



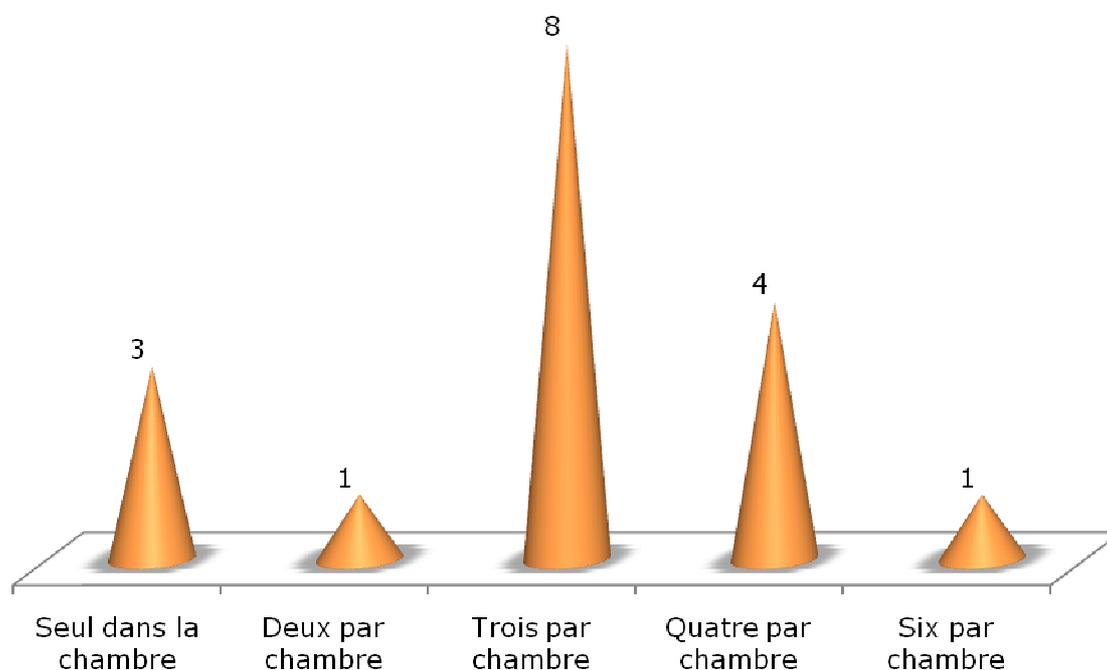
■ Tout à fait d'accord ■ Assez d'accord ■ Pas trop d'accord ■ Pas du tout d'accord

Globalement, les athlètes interrogés expriment leur satisfaction générale du mode de logement qu'ils occupent actuellement (57 satisfaits sur 65). Seuls 8 personnes expriment leur insatisfaction.

### 3.2.4 Focus sur les sportifs logeant à l'internat

Les questions suivantes sont dédiées aux athlètes logés en internat.

**Question 10 :**  
**« Combien êtes-vous à dans votre chambre? »**  
**Base répondant : 17 (Internat)**

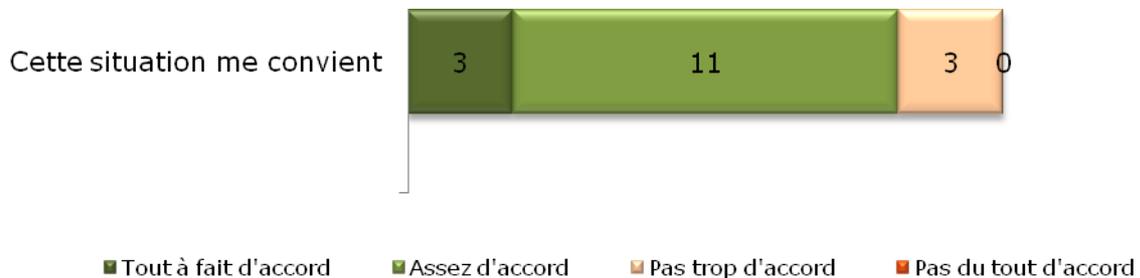


Treize jeunes athlètes logent dans des chambres de trois et plus.

Il est donc possible de supposer que l'offre en terme de nombre de cohabitants par chambre est assez différente selon les structures : allant de chambres seules à des dortoirs de six personnes.



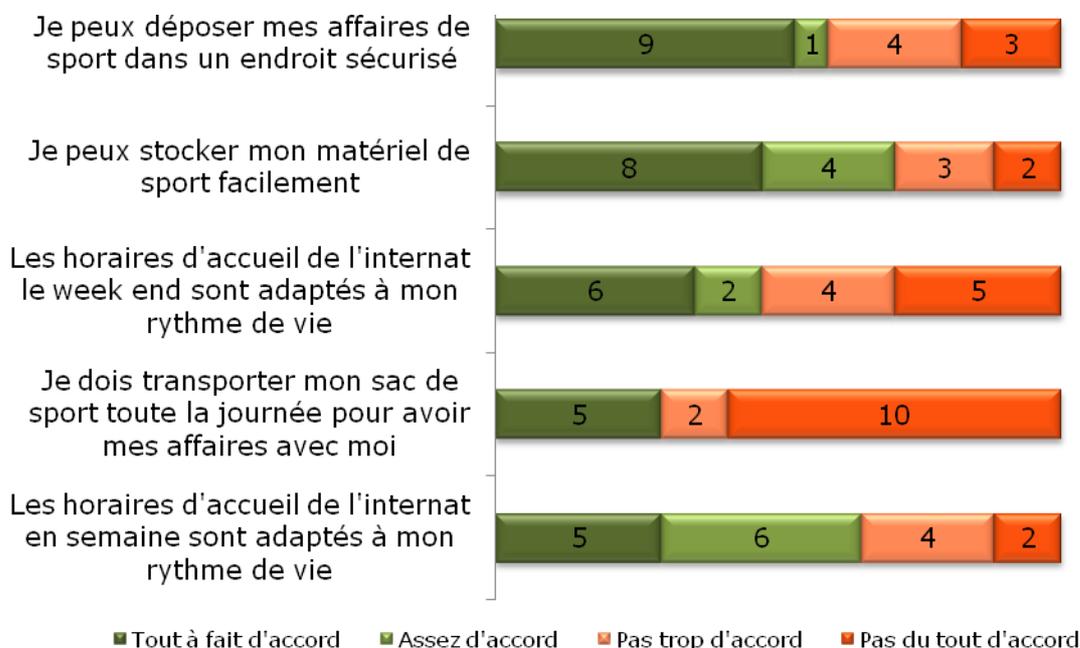
**Question 11 : Satisfaction du nombre de cooccupants**  
**Base répondant : 17 (Internat)**



A nouveau, les internes semblent satisfaits. Les trois insatisfaits sont dans des chambres de trois ou quatre personnes, ce qui ne semble pas expliquer l'origine de cette insatisfaction qui peut être imputée à d'autres facteurs (convivialité de la cohabitation, différence de rythme de vie des cohabitants...)



**Groupe de questions : l'organisation de la vie à l'internat**  
**Base répondant : 17 (Internat)**

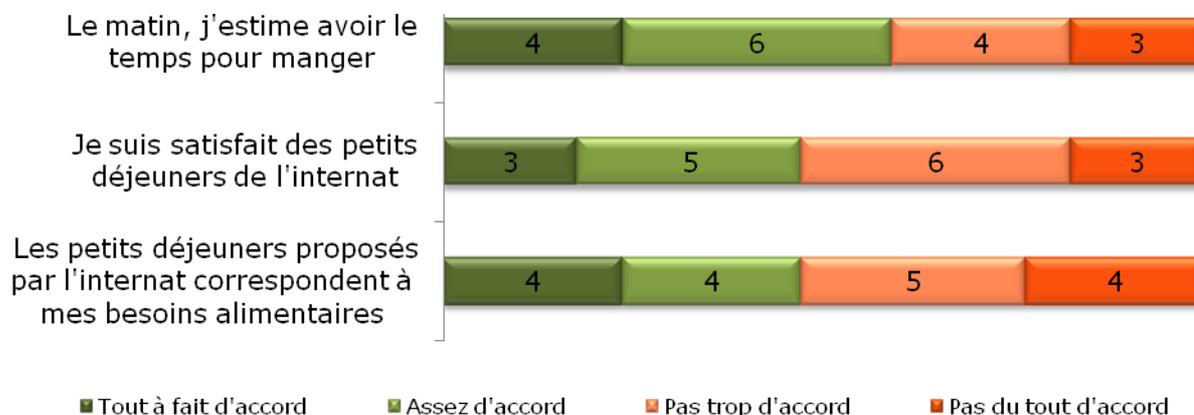


Concernant les conditions d'accueil, les facilités de stockage du matériel et des affaires de sport, les internes sont satisfaits. Ils disposent d'un lieu pour entreposer leurs matériels (10 sont d'accord) et n'ont pas à transporter leur sac de sport toute la journée (12 ne sont pas d'accord avec la proposition)

L'item pour lequel les opinions sont les plus partagées concerne les horaires d'accueil de l'internat le week-end (7 satisfaits contre 9 insatisfaits). Là encore les différences entre les modalités d'accueil d'un internat à l'autre peuvent expliquer ces écarts, certains étant peut-être plus souples que d'autres.

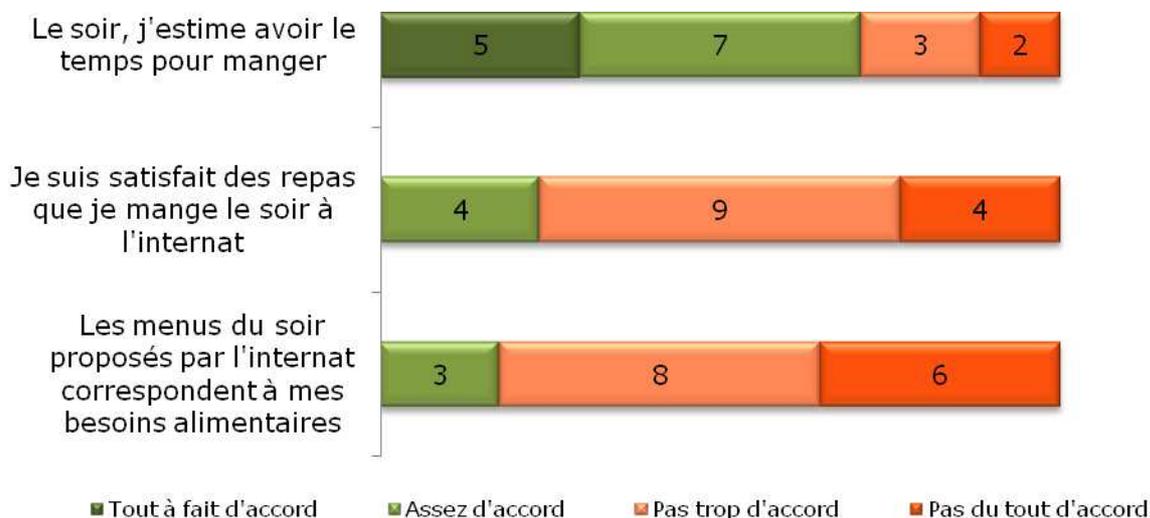


**Groupe de questions : la restauration, les petits déjeuners**  
**Base répondant : 17 (Internat)**



L'alimentation semble être le point qui divise le plus les internes. La répartition des réponses est partagée entre une moitié de satisfaits et une moitié d'insatisfaits.

**Groupe de questions : la restauration, les diners**  
**Base répondant : 17 (Internat)**



Concernant les diners, les avis sont nettement plus tranchés avec une majorité d'insatisfaits concernant la qualité et la satisfaction générale du diner. (13 et 14). Le seul point positif est qu'ils ont le temps de diner.

Les modes de restauration et les menus proposés sont donc un aspect à analyser plus dans le détail et à optimiser.



### 3.2.5 L'alimentation : le repas du midi

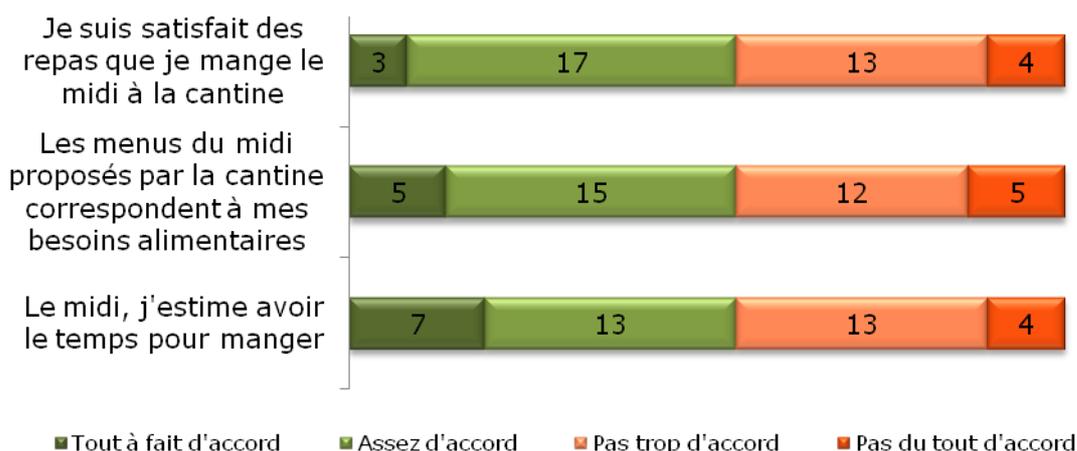
**Question 24 :**  
**« Le midi je mange »**  
**Base répondant : 65**



La cantine ou le self est le mode de restauration principal des athlètes pour le repas du midi.

### 3.2.6 Focus sur les repas du self

**Groupe de questions : satisfaction des repas proposés :**  
**Base répondant : 37 (Self)**



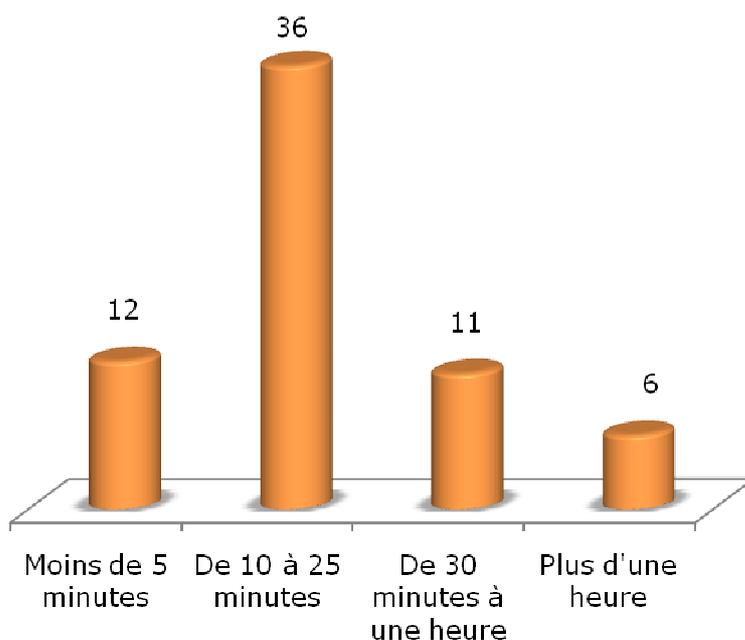
Deux profils se distinguent. Parmi les athlètes déjeunant au self, 20 sont satisfaits de la qualité des repas et estiment qu'ils correspondent à leurs besoins alimentaires. Ils considèrent avoir le temps de manger. Contre 17 qui ont un avis opposé sur ces trois éléments. A noter que ceux qui sont satisfaits sur un item, le sont également pour les autres.

**Conseil régional de Basse-Normandie – rapport de phase 1 et 2 - Mission d'étude relative à la création d'un centre d'hébergement et de ressources à destination des athlètes de haut niveau dans le périmètre de l'agglomération caennaise.**



### 3.2.7 La problématique des transports

**Question 28 :**  
**« Pour me rendre à mes entraînements, je mets environ ... minutes : »**  
**Base répondant : 65**



Le temps de transport estimé par les athlètes pour se rendre sur leur lieu d'entraînement varie de moins de 5 minutes à 10 heures pour un des athlètes. La plupart des répondants mettent moins d'une heure pour se rendre à leur entraînement. La moyenne pondérée étant de 43 minutes, sachant que la moyenne est fortement étirée par les extrêmes : 5 personnes estimant mettre de 4 heures à 10 heures.

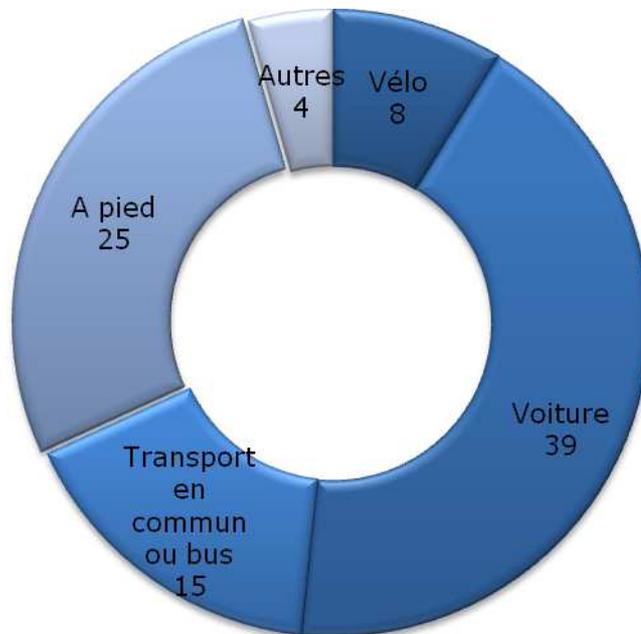
Hormis pour 6 athlètes qui sont dans des situations particulières, car ils habitent en dehors de la région Basse Normandie, 48 répondants se rendent à leur entraînement en moins de 25 minutes.



**Question 29 :**

**« Pour me rendre à mes entraînements, j'utilise l'un des modes de transports suivant »**

**Base répondant : 65**



Le principal mode de transport utilisé pour se rendre aux entraînements est la voiture.

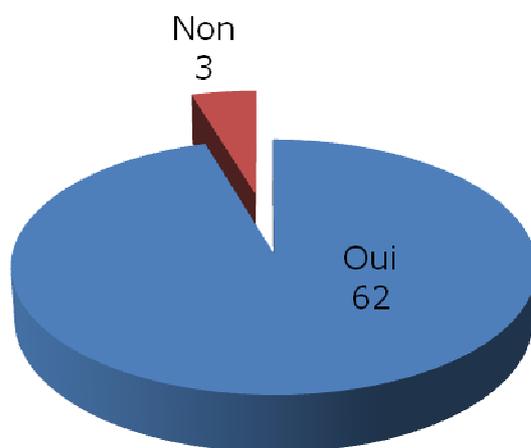
Ceux qui mettent moins de 25 minutes sont à pied (22 occurrences) ou en vélo (6 occurrences). Pour ceux dont le trajet est estimé à entre 30 minutes et une heure, ils sont soit en voiture (29 occurrences), à pied (15 occurrences) ou transport en commun (10 occurrences).

Ceux qui mettent plus d'une heure sont en voiture (6 occurrences), en train (3 occurrences) en bus (1 occurrence).



### 3.2.8 Liberté dans le choix de la filière suivie

**Question 30 :**  
**« Je suis ou j'ai suivi la filière de mon choix »**  
**Base répondant : 65**



Selon les réponses de cet échantillon, le choix de la filière n'est pas entravé par le projet sportif. Il semble donc qu'ils se soient orientés vers la même formation que s'ils n'avaient pas pratiqués de sport de manière intensive. Seuls trois personnes ont été contraintes à un choix différent.

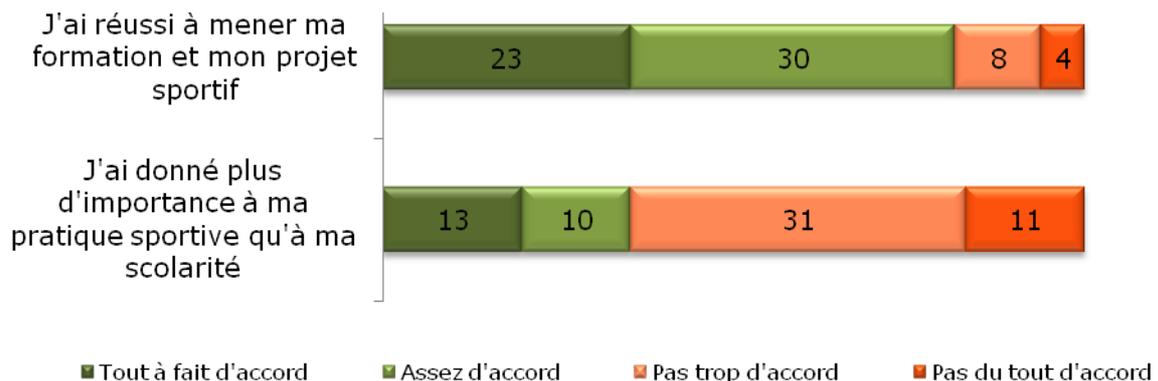
#### **Raisons évoqués par les trois athlètes ayants répondu « non »**

1. « Car pas de possibilité d'avoir des horaires scolaires compatibles avec mon sport »
2. « J'ai le désir de continuer mon sport à haut niveau et donc je me suis dirigé vers une filière permettant de concilier un travail fixe et une carrière sportive de haut niveau car je ne peux pas vivre de mon sport. Les choix sont très restreints et je ne suis même pas certain de trouver un travail. »
3. « Options imposées »



### 3.2.9 Le double projet : allier parcours scolaire et sportif

**Groupe de question : le double projet**  
**Base répondant : 65**



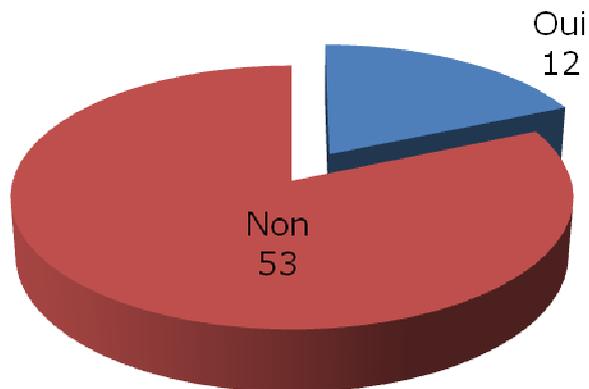
Cinquante trois athlètes estiment réussir à combiner la pratique du sport et leur cursus scolaire ou universitaire.

Ils précisent également porter autant d'intérêt et d'attention à leur pratique sportive qu'à leur scolarité. En effet, 42 répondants ne sont pas d'accord avec la proposition négative formulée dans le questionnaire. Ce qui souligne l'importance qu'ils accordent tant à leur carrière sportive qu'à leur avenir scolaire (sur le court terme) et à leur avenir professionnel (à long terme).



### 3.2.10 Soutien scolaire et insertion professionnelle

**Question 33 :**  
**« Durant mon parcours scolaire, un référent (entraîneur ou autre) suit ou a suivi mon parcours à la fois scolaire et sportif. »**  
**Base répondant : 65**



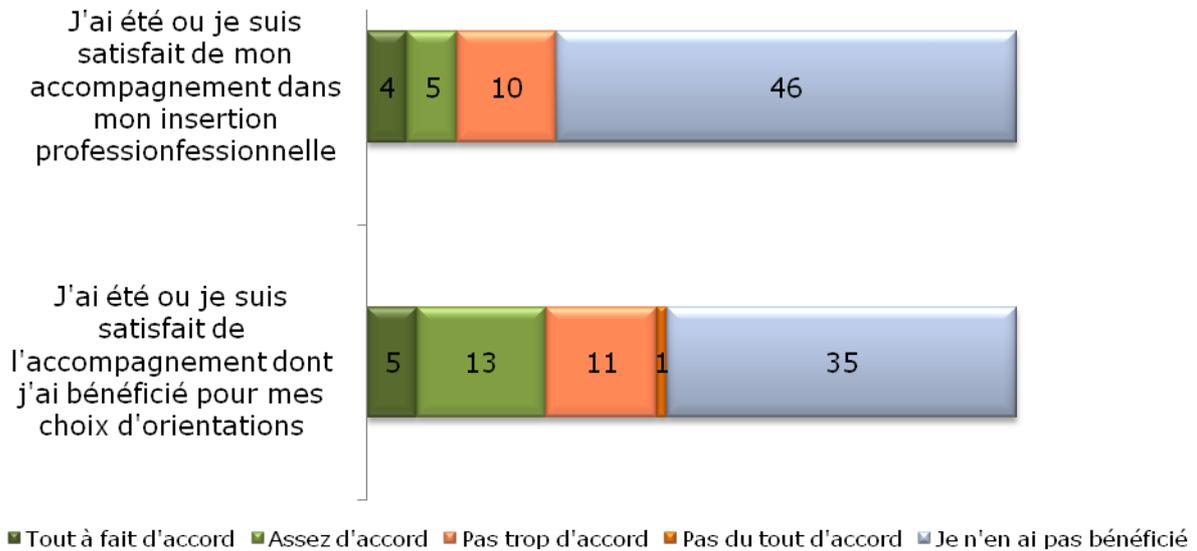
Seuls 12 athlètes ont bénéficié d'un suivi scolaire et sportif. Ce nombre est en lien avec le nombre d'athlètes inscrits en pôle Espoir ayant répondu.

Ce fait est en décalage avec les attentes des athlètes qui, comme nous venons de le voir pour les questions précédentes, sont attentifs à leur scolarité autant qu'à leur parcours sportif.



**Groupe de questions : accompagnement dans l'orientation scolaire et professionnel**

**Base répondant : 65**



Peu d'athlètes estiment avoir bénéficié de soutien dans leur insertion professionnelle, ou dans leurs choix d'orientation scolaire.

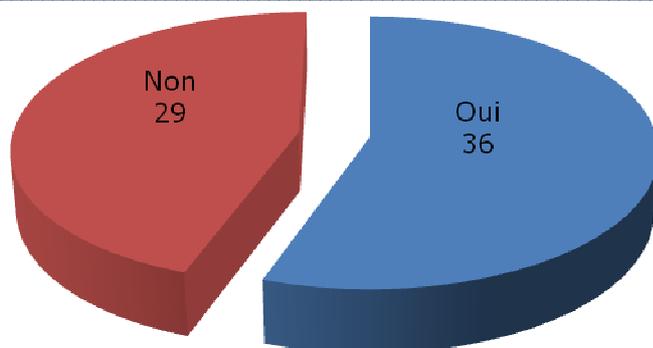
Il est important de noter que les répondants sont jeunes et n'ont pas forcément encore rencontrés de besoins spécifiques pour leur insertion professionnelle.

Concernant le choix d'orientation scolaire, les athlètes n'ont pas systématiquement eu besoin d'un accompagnement.

Il est à noter que pour les athlètes qui ont bénéficiés d'un accompagnement dans leur insertion professionnelle ou leurs orientations les satisfactions sont partagées.



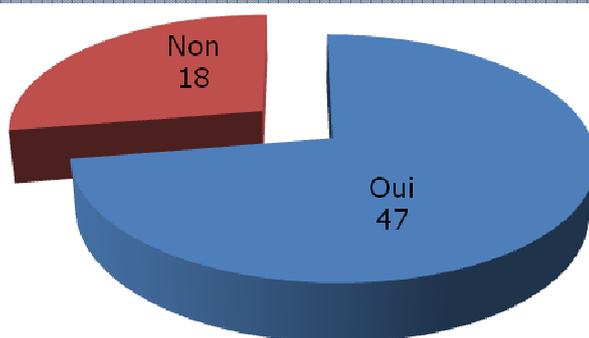
**Question 40 :**  
**« Souhaiteriez-vous bénéficier d'un accompagnement spécifique pour votre orientation et votre insertion professionnelle ? »**  
**Base répondant : 65**



Les athlètes sont assez partagés quant à leur besoin d'un accompagnement personnalisé tant sur la question de leur orientation et de leur insertion professionnelle. Pour relativiser ce constat, il est important de repreciser que les 2/3 des répondants ont moins de 18 ans, la question de leur orientation et avenir professionnel n'est probablement pas une de leur priorité.

### 3.2.11 Suivi médical

**Question 41 :**  
**« Je suis suivi médicalement par un professionnel de santé. »**  
**Base répondant : 65**



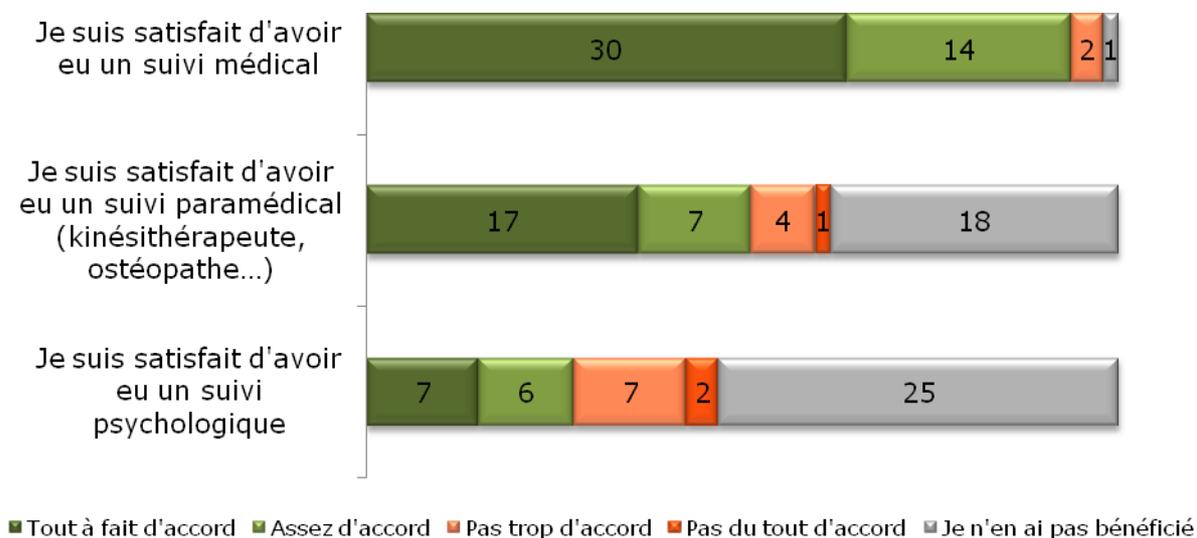
Le suivi médical semble être une pratique assez courante, puisque plus des 2/3 des athlètes en bénéficient. <sup>44</sup>

<sup>44</sup> A noter que l'échantillon se compose de 55 listés, et qu'à la question 42, 47 athlètes déclarent être suivis médicalement, donc 8 listés ne le sont pas.



### Groupe de questions : accompagnement médical et paramédical

Base répondant : 47



Autant le suivi médical semble être une pratique relativement fréquente et satisfaisante ; autant le suivi paramédical existe seulement pour 29 athlètes et le suivi psychologique seulement pour 22.

Parmi ceux qui bénéficient d'un soutien paramédical, le taux de satisfaction est assez important avec 89%, contre un taux de satisfaction de 54% pour les bénéficiaires d'un suivi psychologique.

Cette différence de satisfaction peut être relative à la nature du sport pratiqué et à la sensibilité de chaque athlète.



### 3.2.12 Besoins pour réussir le double projet

#### Question ouverte 45:

« D'une manière générale, pour réussir mon double projet (sportif et professionnel), j'aurai besoin de... »

Base répondant : 65

#### Question ouverte 46 :

« Si je pouvais changer deux choses par rapport à mes conditions de vie, il s'agirait de : »

Base répondant : 65





Les répondants ont tous indiqué au moins un facteur qui pourrait améliorer leurs conditions de vie et leur réussite dans leurs doubles projets. Le graphique ci-dessus présente les thèmes évoqués. Ayant répondu de la même manière à ces deux questions ouvertes, le traitement a été réalisé en combinant les réponses.

A noter que le total des réponses n'est pas égal à 65, car les répondants ont indiqué plusieurs thèmes.

Le graphique ci-dessus révèle les principales préoccupations et besoins des sportifs.

Comme les résultats au groupe de questions sur le double projet le suggèrent, l'importance accordée tant au sport qu'à la scolarité (pour 42 répondants) explique en partie le principal besoin que ces athlètes formulent dans ces questions ouvertes à **savoir être aidé dans la réalisation de leur double projet**. Pour cela, ils ont besoins des éléments répertoriés (des aménagements horaires, du soutien scolaire, des conditions de logement adaptés...)

Ci-dessous un extrait des verbatim illustrant les rubriques répertoriées.

**Tableau 18 : Extrait des verbatim des questions ouvertes**

Rubriques	Verbatim
<b>Rien à changer : satisfaction globale</b>	<i>"Je suis plutôt satisfait de l'interaction entre mon club et mes études, malgré la distance"</i>
<b>Faciliter la relation avec la famille</b>	<i>"Etre plus près de ma maison, que ma famille soit plus proche de moi"</i>
<b>Etre suivi par un diététicien</b>	<i>"Meilleure hygiène alimentaire"</i>
<b>Avoir un emploi dont les horaires soit aménageables</b>	<i>"D'argent, et d'un boulot d'été en accord avec ma pratique sportive, ce qui est très difficile"</i>
<b>Plus de moyens financiers (subventions, bourse, sponsors ...)</b>	<i>"Un peu d'argent, de bourse, sponsors" "recevoir des aides plus importantes pour faire mon sport"</i>
<b>Proximité entre lieu de formation et lieu d'entraînement</b>	<i>"Trop de trajet à pied le matin" "Etre le plus près possible du centre d'entraînement"</i>
<b>Avoir un suivi médical, psychologique et paramédical</b>	<i>"Suivi médical complet et kiné à dispo sur le lieu d'entraînement" "Meilleur suivi médical (kiné...)"</i>
<b>Disposer d'un logement adapté aux besoins spécifiques des sportifs</b>	<i>"D'être moins nombreux dans les chambres d'internat et rassembler les élèves qui pratiquent le même sport" "L'accueil des sportifs à l'internat pour les collégiens"</i>
<b>Améliorer les conditions d'entraînement (disposer de matériel sportif neuf, de plus de lieux d'entraînements)</b>	<i>"Avoir une salle où s'entraîner l'hiver" "Création d'un groupe kayak polo afin de s'entraîner à plusieurs" "Un lieu d'entraînement, donc un avion d'entraînement plus proche de mon lieu de travail..."</i>
<b>Améliorer les conditions de vie de l'internat (accueil, alimentation, nombre de personnes par chambre ...)</b>	<i>"J'aurai besoin de : manger à ma faim...plus de quantité alimentaire !"</i>
<b>Avoir un suivi scolaire</b>	<i>"Un suivi prof ou tuteur"</i>
<b>Avoir un aménagement des horaires scolaires</b>	<i>"Pouvoir aménager mes horaires scolaires pour pouvoir m'entraîner encore mieux" "Davantage de souplesse de l'encadrement scolaire voire universitaire" "Système éducation nationale adapté au sport de haut niveau"</i>



### 3.2.13 Synthèse générale

**Tableau 19 : Tableau de synthèse de l'enquête**

	Sujets de satisfaction	Sujets d'insatisfaction
<b>Tous les athlètes composant l'échantillon (65)</b>	L'appréciation générale du mode de logement (57/65 répondants)	
	La liberté dans le choix de la filière scolaire (62/65)	
<b>Les internes (17)</b>	Le nombre de cooccupants (14/17)	
	Les horaires d'accueil de l'internat en journée (11/17)	Les horaires d'accueil de l'internat le week-end (9/17)
	Les Conditions matérielles à disposition des athlètes pour entreposer le matériel et pour déposer les affaires de sports (12/17)	
	Le temps pour dîner (13/17)	Les conditions de restauration du soir (9/17) L'adéquation entre les besoins alimentaires et les menus proposés le soir (14/17)
<b>Les internes (17)</b>	<b>Opinions partagés</b>	
	Les conditions de restauration pour le petit déjeuner (8 satisfaits /9 insatisfaits)	
	Les besoins alimentaires et les menus proposés au petit déjeuner (8 satisfaits /9 insatisfaits)	
<b>Les athlètes déjeunant au self (37)</b>	Le temps disponible pour prendre le petit déjeuner (9 satisfaits /8 insatisfaits)	
	Les repas pris au self le midi (20 satisfaits /17 insatisfaits)	
	L'adéquation entre les besoins alimentaires et les produits proposés au self (20 satisfaits /17 insatisfaits)	
	Le temps disponible pour prendre le déjeuner (20 satisfaits /17 insatisfaits)	

■ **Principaux enseignements : les athlètes expriment des besoins clairs en matière :**

- De temps pour mener à bien leur double projet
- D'accompagnement spécifiquement adaptés à leurs besoins
- De conditions de vie dans un environnement propice à la réussite du double projet



### **3.3 Les attentes et les besoins des acteurs sportifs**

Les attentes et les besoins autour d'un centre d'hébergement et de ressources pour les sportifs de haut niveau s'expriment de façon relativement cohérente pour les acteurs sportifs interrogés : la DRJSCS, le CROS, le CSNPA, les CTS et CTF, les ligues régionales, les associations de l'agglomération ayant une pratique intensive et le centre de formation de l'USO Mondeville Basket.

Les éléments émergents fortement sont les suivants :

- Des chambres idéalement doubles ou individuelles.
- Des salles de cours et de travail pour le suivi et le soutien collectif et individuel des athlètes.
- Des espaces de stockage pour le matériel sportif.
- Des salles pour des consultations médicales et paramédicales.
- Un espace sportif pour la préparation physique, la récupération et la réadaptation.
- Des espaces de vie pour les athlètes (salle vidéo, informatique et d'activités loisirs).
- Un espace de restauration adapté au rythme de vie des athlètes.
- Une blanchisserie.
- Une ouverture de l'équipement toute l'année (hors été) week-end et vacances scolaires inclus avec des horaires de fonctionnement adaptés aux différents rythmes des athlètes.

*A contrario*, les acteurs sportifs ont une vision moins définie des éléments tels que :

- Le site d'implantation potentiel de l'équipement. Des pistes de réflexion sur le 18<sup>ème</sup> RT ou à proximité du lycée Laplace ont été évoquées.
- La capacité d'accueil et le dimensionnement de l'équipement. Seule la DRJSCS évoque un nombre de 100 à 150 places.
- Les espaces de travail destinés aux responsables des structures d'entraînement. La réflexion est principalement centrée sur l'athlète.
- Les services pouvant être proposés et leur organisation potentielle notamment de façon mutualisée. Si le suivi et le soutien scolaire font l'unanimité, la mutualisation des services comme le suivi médical, paramédical, psychologique et la préparation physique semblent plus difficiles à envisager par les acteurs de terrain.

Le fonctionnement individuel des structures d'entraînement semble limiter le développement d'une vision partagée des services connexes à l'hébergement. Des phases de concertation avec les usagers potentiels devront être menées afin de développer des prestations cohérentes et optimisées pour les athlètes.

En marge des aspects techniques les acteurs de terrains (CTS, CTF, responsables de clubs et de centres de formation) mettent en avant le besoin de filières scolaires plus diversifiées avec des horaires aménagés.

Les acteurs sportifs de terrain expriment également une crainte marquée quant à leur dépendance vis-à-vis des chefs d'établissements scolaires (l'hébergement en internat, les filières à horaires aménagés).

***Conseil régional de Basse-Normandie – rapport de phase 1 et 2 - Mission d'étude relative à la création d'un centre d'hébergement et de ressources à destination des athlètes de haut niveau dans le périmètre de l'agglomération caennaise.***



## **4 Analyse comparative des solutions d'hébergement des sportifs de haut niveau dans d'autres régions**

Dans le cadre de cette démarche de parangonnage (benchmarking), 3 régions ont été entretenues sur les solutions recherchées ou apportées à l'hébergement et à l'accompagnement des sportifs de haut niveau.

- Le Conseil régional de Bretagne.
- Le Conseil régional de Haute-Normandie et le CRJS de Petit-Couronne.
- Le Conseil régional des Pays de la Loire.

### **4.1 La région Bretagne**

La situation de la région Bretagne présente certaines similarités avec celle de la Basse-Normandie :

- Un CREPS implanté à Dinard, à une centaine de kilomètres de la capitale régionale. A la différence du CREPS d'Houlgate, le CREPS de Dinard accueille 3 pôles Espoir (pôle Espoir de badminton masculin, pôle Espoir de badminton féminin, pôle Espoir de volley-ball masculin)
- Un CREPS visé par les fermetures annoncées par l'État en 2008.
- L'absence de centre d'hébergement de sportifs de haut niveau à Rennes.

Comme dans de nombreuses régions, la fermeture annoncée du CREPS de Dinard a provoqué une vive réaction des collectivités locales. Cette situation a incité l'ensemble des acteurs à développer un dialogue avec l'État et à la recherche une « 3<sup>ème</sup> voie » en dehors d'une fermeture sèche et du *statu quo*.

Après de multiples rencontres, les échanges ont abouti à la signature d'un protocole d'accord en date du 29 janvier 2010, relatif aux modalités de mise en place du campus de l'excellence sportive de Bretagne, intégrant les missions dévolues au CREPS de Dinard, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Le protocole prévoit la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) pour la mise en œuvre du campus d'excellence sportive de Bretagne. Le GIP regroupera les acteurs suivants :

- L'État.
- Le Conseil régional de Bretagne.
- Le Conseil général d'Ile et Vilaine.
- Rennes Métropole.
- Le pays de St Malo.
- La ville de Rennes.
- La ville de Dinard.

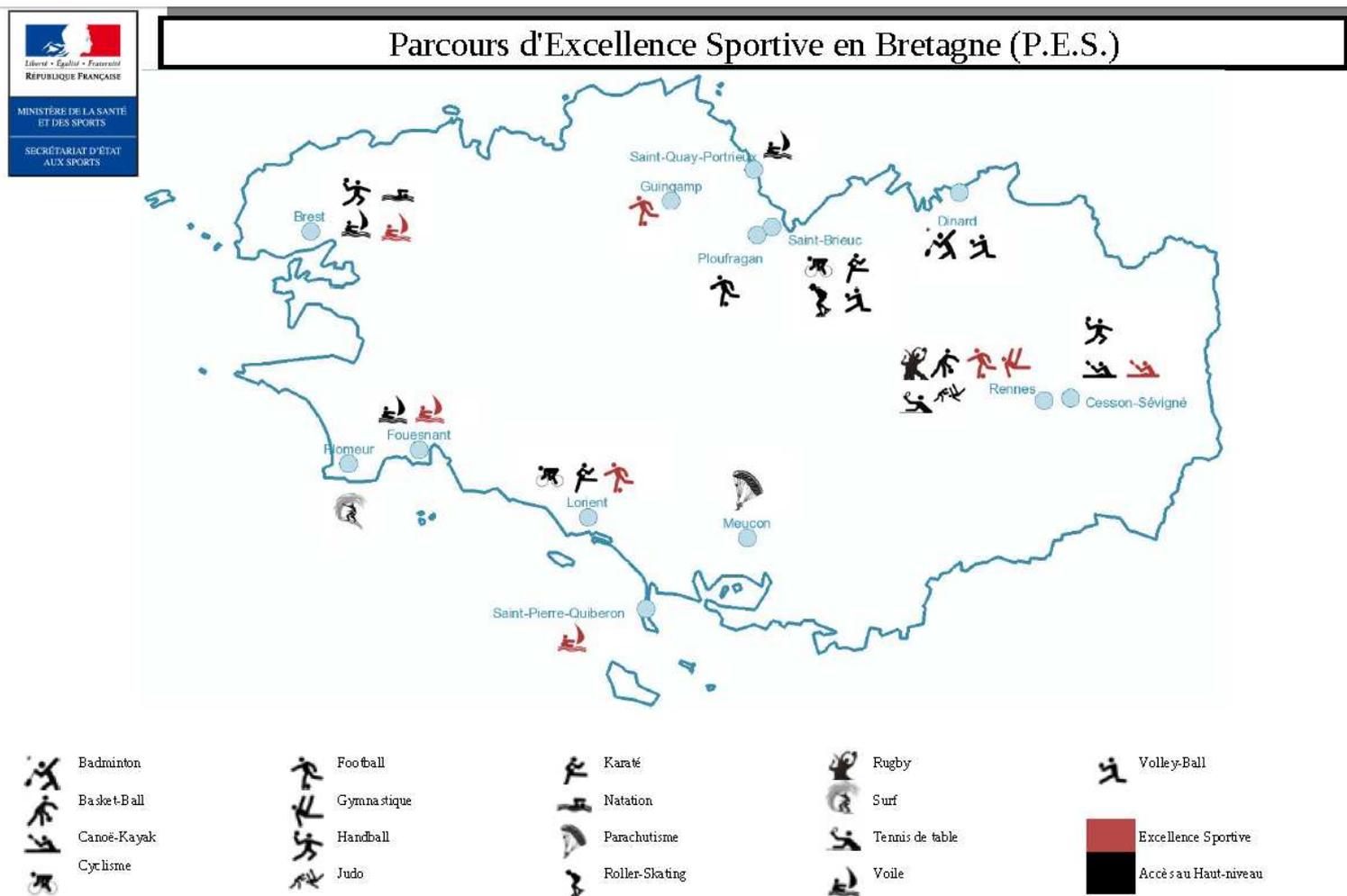


- Le mouvement sportif breton.

La fermeture du CREPS de Dinard est suspendue jusqu'en 2014, date de création d'un nouvel établissement.

Le campus d'excellence sportive de Bretagne s'appuiera dans un premier temps sur un axe Dinard – Rennes avec le CREPS de Dinard, l'Université de Rennes 2, les structures d'excellence sportive et d'accès au haut-niveau.

**Figure 7 : Les parcours d'excellence sportive en Bretagne**



Les objectifs du campus d'excellence sont :

- Le développement de la performance sportive et le sport de haut niveau.
- La recherche – développement autour des problématiques du sport de haut niveau.

Les actions envisagées à ce jour seraient :

- L'optimisation du site du CREPS de Dinard. Une étude va être conduite notamment sur l'état du bâti, le fonctionnement actuel du CREPS, le modèle économique, les activités développées par le CREPS. Cette étape permettra d'interroger le projet de



l'établissement et d'engager des pistes de réflexions vers une optimisation de l'équipement.

- La création d'une piste d'athlétisme couverte sur le campus de Rennes 2.
- La création d'un centre d'hébergement et de ressources pour les sportifs de haut niveau sur la ville de Rennes (la ville de Rennes accueille 9 structures d'accès au haut niveau ou d'excellence sportive).

La région Bretagne est donc au début du projet d'Excellence Sportive qui a pour finalité de rayonner et de fédérer l'ensemble du territoire.

L'originalité du projet réside dans le consensus et les objectifs communs trouvés par l'ensemble des acteurs, ainsi que la mutualisation des moyens au travers de la structure juridique d'un GIP. Cette démarche ne semble pas avoir d'équivalence dans le domaine du sport sur le territoire national.

## **4.2 La région Haute-Normandie**

En région Haute-Normandie, l'absence de CREPS a incité différents acteurs à mutualiser leurs moyens pour répondre aux problématiques des sportifs du territoire notamment en matière d'hébergement.

Ainsi, depuis 1991, il existe 5 centres régionaux jeunesse et sport (CRJS) implantés dans les communes suivantes :

- Le Havre.
- Petit-Couronne.
- Vernon.
- Yerville.
- Léry-Poses.

La création des CRJS a fait l'objet d'un appel à projet auprès des collectivités locales de la région Haute-Normandie. Ainsi, chacun présente des caractéristiques différentes.

- Les CRJS du Havre, de Petit-Couronne, et de Yerville sont la propriété des communes.
- Le CRJS de Vernon est la propriété de la communauté de communes.
- Le CRJS de Lery-Poses est implanté au sein d'une base de loisirs régionale gérée par un syndicat mixte composé du Conseil régional, des Conseils généraux de Seine-Maritime et de l'Eure et de la communauté d'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe.



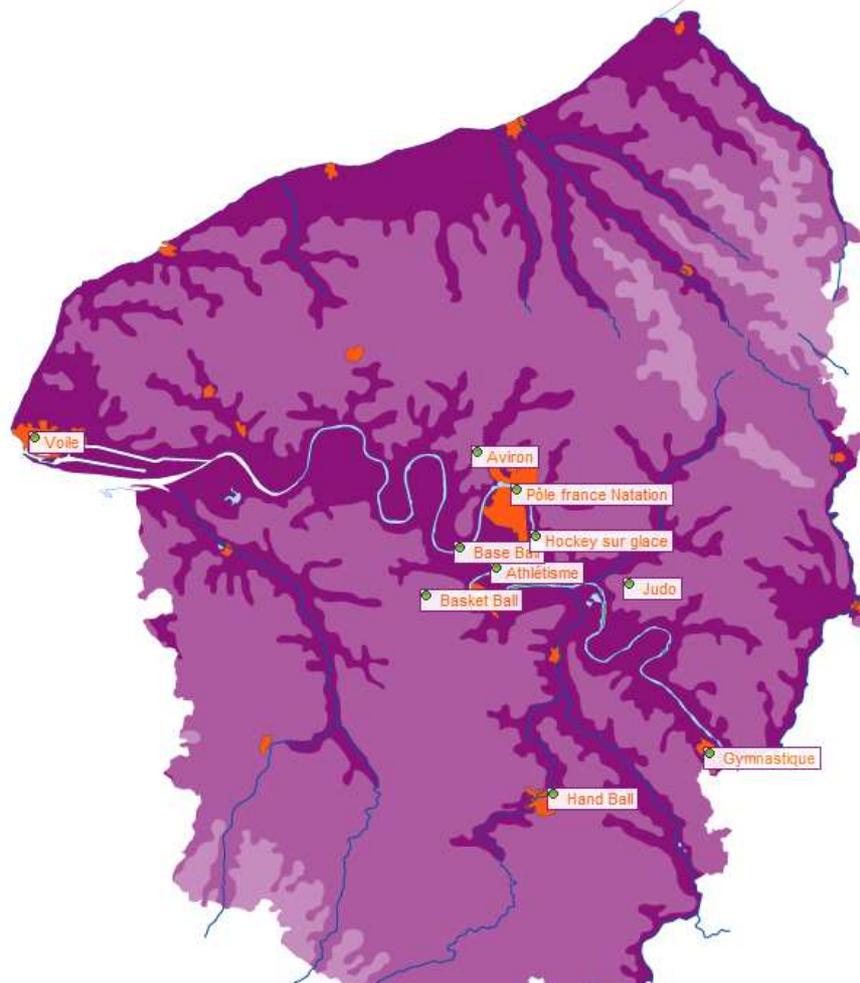
**Figure 8 : Implantation des CRJS de Haute-Normandie**



Les CRJS remplissent trois objectifs principaux :

- L'hébergement et le suivi de sportifs de haut niveau inscrits en pôle France et Espoir, en centre de formation et en CREF.
- L'accueil de stages sportifs organisés par le mouvement sportif ou des associations de jeunesse et d'éducation populaire.
- L'accueil de la formation professionnelle des métiers de l'animation et du sport.

**Figure 9 : Implantation des pôles en Haute-Normandie**





### 4.2.1 Zoom sur le CRJS de Petit-Couronne

Ce centre présente un intérêt dans les réponses pouvant être apportées aux problématiques de l'agglomération caennaise :

- Le CRJS est implanté dans la première couronne de l'agglomération rouennaise.
- Il accueille environs 100 athlètes inscrits dans :
  - Les pôles France de base-ball et natation.
  - Les centres de formation de SPO Rouen Basket et Rouen Hockey Elite.
  - Les pôles Espoir d'athlétisme, basket, judo et tennis de table.

Installations et organisation	Description
<b>Hébergement et restauration</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une unité d'hébergement de 60 chambres représentant 150 lits.<ul style="list-style-type: none"><li>- 5 chambres individuelles pour les cadres.</li><li>- 15 chambres doubles.</li><li>- 40 chambres de 2 ou 3 lits.</li></ul></li><li>▪ Une restauration pouvant accueillir 120 personnes par service.</li><li>▪ Salle de télévision avec babyfoot et billard.</li></ul>
<b>Les installations sportives</b>	Les occupants du CRJS utilisent les équipements de l'agglomération en fonction de leurs disponibilités. Il existe dans le site du CRJS : un dojo, une salle d'entretien physique.
<b>Salles de réunion et de cours</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Sept salles de cours équipées de moyens audio-visuels.</li><li>▪ Une salle informatique avec PC et connexion Internet.</li></ul>
<b>Espace médical et paramédical</b>	De construction récente, le pôle médical est équipé avec : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un espace de kinésithérapie.</li><li>▪ Un espace de remise en forme et de rééducation.</li><li>▪ Un sauna.</li><li>▪ Un cabinet médical.</li></ul>
<b>Le suivi scolaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Par convention avec ces établissements, ils sont regroupés dans des classes sportives bénéficiant d'horaires aménagés :<ul style="list-style-type: none"><li>- Répartition des cours du lundi au vendredi.</li><li>- Plages d'entraînement les mardis et jeudis matin de 8h à 10h.</li><li>- Fin des cours à 16h00 ou 16h30</li></ul></li><li>▪ Afin de suivre au plus près l'évolution scolaire de chaque sportif, l'équipe d'encadrement du CRJS participe à tous les conseils de classes et toutes les réunions avec les équipes pédagogiques des établissements scolaires.</li><li>▪ Une aide aux devoirs est assurée tous les soirs par l'équipe du CRJS.</li></ul>



Installations et organisation	Description
<b>Le suivi médical</b>	<p>Un suivi médical et de préparation physique hebdomadaire.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Lundi 17h30 à 19h30 kinésithérapeutes.</li><li>▪ Mardi 8h00 à 9h30 kinésithérapeutes et préparation physique. 16h30 à 19h30 préparation physique.</li><li>▪ Mercredi 12h45 à 14h45 kinésithérapeutes. 16h30 à 19h00 préparation physique.</li><li>▪ Jeudi 8h00 à 9h30 kinésithérapeutes et préparation physique. 16h30 à 19h30 préparation physique. 17h30 à 19h30 kinésithérapeutes.</li><li>▪ Un psychologue du sport intervient une fois par semaine à la demande des athlètes ou des entraîneurs.</li></ul>
<b>La restauration</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les sportifs bénéficient de petits-déjeuners améliorés et de goûters quotidiens.</li><li>▪ Ils prennent les repas du midi dans leur établissement scolaire et le repas du soir à l'internat.</li><li>▪ Des repas chauds sont servis aux athlètes qui rentrent tardivement de l'entraînement.</li></ul>
<b>L'internat</b>	<p>La surveillance de l'internat est assurée du dimanche au vendredi soir par une équipe de surveillants.</p>
<b>Le transport</b>	<p>Le dimanche soir, des navettes assurent le transport des élèves de la gare SNCF au centre.</p>
<b>Le personnel</b>	<p>Pour assurer le fonctionnement du centre toute l'année, le personnel est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ 1 directeur (agent de l'État mis à disposition de l'association gestionnaire).</li><li>▪ 1 personnel administratif (Accueil / Secrétariat / Comptabilité).</li><li>▪ 1 personnel en charge du suivi de la vie scolaire.</li><li>▪ 8 personnels en charge de la surveillance et du tutorat.</li><li>▪ 3 personnels en charge de l'accueil et de la maintenance.</li></ul> <p>Sont sous-traités :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'entretien (1 personnel).</li><li>▪ La restauration (4 personnels).</li></ul>
<b>Le fonctionnement du CRJS</b>	<p>Le CRJS est géré par une association dont le président est le Maire de la commune.</p> <p>Sont représentés dans l'association :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La commune.</li><li>▪ La DRJSCS.</li><li>▪ Le Conseil régional.</li><li>▪ Le Conseil général.</li><li>▪ Les usagers.</li><li>▪ Le mouvement sportif.</li></ul> <p>Le directeur est mis à disposition par la DRJSCS. Les autres salariés relèvent de contrats de droit privé.</p> <p>Le CRJS fonctionne toute l'année, week-ends et vacances scolaires comprises. Il accueille en semaine les athlètes inscrits en pôle et centre de formation.</p> <p>Dans stages sont organisés pendant les week-ends et les vacances scolaires.</p> <p>Le CRJS réalise en moyenne 28 000 journées stagiaires par an.</p>



**Tableau 20 : Synthèse des caractéristiques des autres CRJS**

Implantation du CRJS	Hébergement	Restauration	Équipement	Pôles hébergés
<b>Le Havre</b>	84 lits répartis dans 36 chambres doubles et 4 chambres cadres dans des locaux agréés par l'Education Nationale et le Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports.	salle de restauration pouvant livrer deux fois 70 repas par service	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2 salles de cours 28 personnes</li> <li>▪ 1 salle informatique avec connexion internet</li> <li>▪ 3 petites salles de travail</li> <li>▪ Une grande salle de réunion (90 personnes)</li> <li>▪ Une salle de préparation physique</li> <li>▪ Pas de salle de détente</li> </ul>	Voile
<b>Vernon</b>	87 lits pour un accueil en chambres individuelle, double, ou de 3 à 4 personnes. Elles sont toutes équipées en wc et douche.	Un espace de restauration pouvant accueillir 80 personnes par service	<p>Salles de réunion pouvant accueillir de 10 à 100 personnes, équipées à la demande en matériel audiovisuel.</p> <p>Salle informatique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Salle de télévision avec babyfoot.</li> <li>▪ Salle détente avec bibliothèque et billard.</li> </ul>	Gymnastique SMV Handball (nationale 1)
<b>Yerville</b>	Hébergement de 24 chambres représentant 88 lits.	Une restauration pouvant accueillir 100 personnes par service	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Salles de réunions.</li> <li>▪ Espace détente</li> </ul>	
<b>Lery-Poses</b>	<b>18 chambres</b> de 2 à 3 lits, pour un total de <b>45 lits</b>		Le centre est implanté au sein d'une base nautique.	



## **4.2.2 Le soutien du Conseil régional de Haute-Normandie au sport de haut niveau**

Le Conseil régional de Haute-Normandie soutien directement ou indirectement le fonctionnement des CRJS :

### ■ ***L'aide à l'hébergement des athlètes licenciés en Haute-Normandie***

Le Conseil régional verse une aide forfaitaire de 8,40 €/nuitée au CRJS pour tout athlète licencié en Haute-Normandie quelque soit la forme du séjour. Le CRJS déduit cette aide de la facturation.

### ■ ***Le soutien aux pôles sportifs***

Cette aide est proratisée au nombre d'heures de soutien scolaire pour les sportifs.

### ■ ***Les aides aux athlètes***

Le Conseil régional et les deux Conseils généraux s'associent pour verser à parité des bourses aux athlètes figurant sur les listes de sportifs de haut niveau et Espoir.

Le montant de la bourse dépend du statut de l'athlète (liste Espoir : 600 €)<sup>45</sup>. Il dépend également du mode d'hébergement de l'athlète

Un complément d'aide est versé pour les frais de déplacement individuels en fonction du lieu de domiciliation et de scolarisation.

### ■ ***La prise en charge du suivi médical***

Les visites obligatoires pour les sportifs listés sont prises en charge à parité par le Conseil régional de Haute-Normandie, les Conseils généraux de l'Eure et la Seine-Maritime et la DRJSCS.

---

<sup>45</sup> Les athlètes inscrits en CREF judo et handball (Centre Régional d'Entraînement et de Formation) sont considérés au même titre que les athlètes inscrits sur les listes.



## **4.3 La région Pays de la Loire**

### **■ La structure d'hébergement**

Pour répondre aux besoins d'hébergement des sportifs de haut niveau, le Conseil régional des Pays de la Loire a construit au sein de l'enceinte du Lycée Sud du Mans un équipement spécifique de 101 lits sur 1 500 m<sup>2</sup> et 3 étages. Il comprend :

- Une salle de kinésithérapie.
- Une salle de renforcement musculaire et de récupération.
- Des salles de travail, de réunion et d'informatique.
- Des locaux d'activité de loisirs.

L'internat ouvrira en septembre 2010.

Le bâtiment bénéficie de la norme HQE<sup>46</sup>, avec une démarche durable à travers la gestion de l'eau et l'installation de panneaux solaires sur le toit.

La restauration est celle du lycée. Son fonctionnement pendant les week-ends et les vacances scolaires reste à préciser.

### **■ Les usagers de l'équipement**

L'internat accueillera les athlètes :

- Du centre de formation du MUC (club de football professionnel évoluant en Ligue 1) – 30 places
- Du centre de formation du MSB (Mans Sarthe Basket, club professionnel évoluant en PRO A) – 15 places (avec des portes aménagées à 2,15 m).
- Des pôles Espoir sports mécaniques (22 places), karaté et squash (7 places).
- Le club de karaté Samouraï 2000 (10 places)

Des lits supplémentaires sont prévus pour accueillir provisoirement des effectifs dans le cadre de stages.

### **■ Le financement du projet**

Le coût du projet est de 5,2 M€ dont 55% ont été financés par la Région Pays de la Loire. Le Conseil général de Loire-Atlantique et la ville du Mans se sont impliqués chacun à hauteur de 1 M€.

### **■ La gestion et le fonctionnement de l'équipement**

L'internat du Mans Sud est la propriété du Conseil régional des Pays de la Loire. Il est mis gracieusement à disposition d'une association de gestion que fédère le Conseil régional

---

<sup>46</sup> HQE : Haute Qualité Environnementale.



des Pays de la Loire, le Conseil général de la Sarthe, la Ville du Mans, le mouvement sportif et les usagers de l'équipement. Le lycée du Mans Sud pour des raisons de responsabilités n'occupe aucune place dans la gestion de l'équipement qui peut accueillir tout type de publics : collégiens, lycéens, stagiaires de la formation professionnelle, étudiants,...

Les coûts de fonctionnement de l'équipement sont à la charge des utilisateurs. Pour une année scolaire en pension complète il serait facturé environ :

- 3 000 € pour un collégien ou lycéen.
- 6 000 € pour un stagiaire extérieur à l'éducation nationale.

L'équipement sera ouvert toute l'année, week-ends et vacances scolaires compris.

### ■ **Les filières scolaires pour les sportifs de haut niveau**

Dans le cadre de la construction de ce nouvel équipement, le lycée Sud du Mans met œuvre les aménagements suivants :

- Tous les élèves inscrits dans une section sportive bénéficient d'horaires aménagés. Tous les jours, ils finissent à 16h et il n'y a pas de cours le mercredi après-midi. Le lycée accueille en complément des athlètes des pôles Espoir et des centres de formation des sections sportives scolaires de football féminin mixte, de basket féminin, de handball.
- L'effectif général des élèves sportifs dans l'établissement est de 150 élèves. Quelques élèves identifiés de haut niveau peuvent bénéficier d'un aménagement plus personnalisé, ils auront au moins un entraînement supplémentaire pendant le temps scolaire, en général le mardi matin de 10h à 13h. A ce niveau un dispositif d'accompagnement scolaire est mis en place.
- Des filières diversifiées bénéficiant des aménagements d'horaires sont les suivantes :
  - La seconde générale.
  - 1<sup>ère</sup> et terminale scientifique.
  - 1<sup>ère</sup> et terminale littérature.
  - 1<sup>ère</sup> et terminale économie et sociale.
  - 1<sup>ère</sup> et terminale sciences et techniques de la gestion.
  - Le BEP force de vente.
  - Le BEP mise en œuvre des plastiques.
- Des parcours encore plus individualisés peuvent être mis en place via la structure de la Mission Générale d'Insertion (MGI) dépendant du Rectorat



## **5 Synthèse du diagnostic de territoire sur le sport de haut niveau et mise en perspective**

### **5.1 Synthèse du diagnostic**

Une synthèse de l'analyse du diagnostic faisant émerger les forces, faiblesses, menaces et opportunités permettant de disposer d'une vue d'ensemble.

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>■ Une volonté politique affichée pour la création d'un centre d'hébergement pour les sportifs de haut niveau.</li><li>■ Une forte attente du mouvement sportif dans ce projet.</li><li>■ 2 centres de formation de clubs professionnels.</li><li>■ Des clubs sportifs de l'agglomération caennaise qui développent déjà une stratégie de mutualisation (association CESARS) pour le suivi et le soutien des sportifs ayant une pratique intensive.</li><li>■ Des structures implantées dans l'agglomération caennaise (IRMS, CRMS) pouvant contribuer au suivi médical des athlètes.</li><li>■ Une association (le CSNPA) fédérant les acteurs institutionnels et sportifs du territoire ayant une expertise de la gestion de centre d'hébergement dans le domaine sportif.</li><li>■ Un centre d'hébergement sportif à Houlgate permettant l'organisation de stages d'entraînement et de formation, hors temps scolaires.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Un sport de haut niveau peu développé en région Basse-Normandie tant pour les structures d'entraînement que pour les sportifs de haut-niveau. La région est l'une des moins bien classée en France métropolitaine.</li><li>■ Le nombre important de ligues bi-régionales qui renforce la concurrence entre la Basse-Normandie et la Haute-Normandie.</li><li>■ Des conditions d'hébergement en internat qui ne répondent pas aux contraintes du sport de haut niveau et qui diminuent l'attractivité du territoire.</li><li>■ Des sites d'entraînement et de scolarisation dispersés sur le territoire de l'agglomération.</li><li>■ Une absence de démarche de mutualisation entre les pôles Espoir.</li><li>■ Des filières à horaires aménagés qui reposent sur la volonté des chefs d'établissements.</li><li>■ Une absence de stratégie régionale coordonnée pour le développement et la structuration de filières scolaires aménagées répondant aux besoins des pôles Espoir.</li><li>■ Une faiblesse de l'offre de formation scolaire qui peut contraindre le choix des athlètes dans leur cursus.</li></ul>



Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>■ L'expertise développée par les 2 centres de formation et l'association CESARS dans la dimension ressource de l'appui aux sportifs de haut niveau et dans la capacité de mutualisation.</li><li>■ Des pistes de réflexion pour développer le nombre de pôles d'entraînement vers des « niches » (patinage artistique, aéronautique,...).</li><li>■ L'existence de sites pouvant potentiellement être aménagés ou reconvertis.</li><li>■ Une possible réflexion transversale pour coupler au projet de centre d'hébergement, une maison régionale des sports et/ou un « campus sportif ».</li><li>■ Une disponibilité foncière autour du Lycée Rostand.</li><li>■ Une réflexion globale autour des internats de Caen qui pourrait permettre d'identifier des leviers au sein de certains établissements scolaires.</li><li>■ Une réflexion nationale menée par le Ministère de l'Education nationale en matière d'accueil des sportifs de haut niveau qui pourrait permettre de renforcer les solutions mises à disposition de ce public, notamment dans le secondaire.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ La réforme des parcours d'excellence sportive qui met à plat la carte des structures d'entraînement de haut niveau et d'accès au haut niveau.</li><li>■ La réforme de l'inscription des sportifs sur les listes des sportifs de haut niveau et Espoir.</li><li>■ Le regroupement administratif potentiel des Régions Basse et Haute-Normandie dans laquelle chacun devra trouver une place.</li><li>■ Une offre concurrentielle en matière d'implantation de pôles d'entraînement et d'hébergement des sportifs de haut niveau.<ul style="list-style-type: none"><li>- Bretagne : création annoncée à Rennes d'un centre d'hébergement pour les sportifs de haut niveau.</li><li>- Haute-Normandie : CRJS de Petit-Couronne (Il existe 4 autres CRJS).</li><li>- Pays de la Loire : Le Mans – Internat du lycée Sud.</li></ul></li><li>■ La disparition potentielle du site d'Houlgate qui affaiblirait globalement le sport en Basse-Normandie.</li></ul>



## 5.2 Mise en perspective du diagnostic

### ■ Une évaluation prospective des besoins en hébergement

Le potentiel du centre d'hébergement pour les athlètes de haut niveau dans l'agglomération caennaise est dépendant du public visé. Quelques hypothèses<sup>47</sup> :

Publics visés	Estimation des besoins
Les lycéens listés	40 à 70 places
Les lycéens listés et non listés	70 à 100 places
Les collégiens et les lycéens listés	50 à 80 places
Les lycéens et étudiants listés	50 à 80 places
Les lycéens et étudiants non listés	100 à 130 places
Les collégiens, lycéens et étudiants listés	80 et 100 places
Les collégiens, lycéens et étudiants listés et non listés	130 à 150 places

Ces hypothèses resteront à affiner en phases 3 et 4 de l'étude. Elles devront notamment prendre en compte :

- Les orientations politiques pour la destination de l'équipement.
- Les contraintes liées à la mixité.
- Les contraintes liées à la cohabitation potentielle de mineurs et de majeurs (collégiens, lycéens, étudiants).

Le choix de publics visés est un préalable indispensable pour la construction du cahier des charges de l'équipement, son implantation et la construction des scénarii des phases 3 et 4 de l'étude.

### ■ Les sites d'implantation potentiels du centre d'hébergement

A ce jour, il n'existe pas de lieu d'implantation clairement identifié, cette analyse relève de la phase 3 de l'étude.

Trois hypothèses se dégagent :

- Un centre d'hébergement au sein de ou adossé à un établissement scolaire existant. Cette hypothèse devrait prendre en compte le développement et la diversification de filières scolaires aménagées dans l'établissement et/ou ceux de sa proche périphérie.

Cette solution limiterait les temps de déplacement vers l'établissement scolaire et permettrait de réaliser des économies d'échelle notamment sur la restauration. Il conviendrait d'adapter le fonctionnement de la restauration au rythme de vie des athlètes.

L'étude menée actuellement par le cabinet KPMG sur les internats de l'agglomération caennaise devrait permettre d'analyser plus finement les potentialités d'utilisation des places d'internat existantes.

<sup>47</sup> Les hypothèses s'appuient sur le nombre de sportifs s'entraînant sur l'agglomération caennaise, les places actuellement à disposition en internat et un fonctionnement principalement orienté vers un accueil des sportifs à l'année.



- Une hypothèse médiane pourrait émerger par la construction dans l'espace urbain de Caen d'un centre d'hébergement totalement autonome (restauration comprise). Il pourrait prendre la forme d'une construction neuve ou d'une réhabilitation en fonction de la disponibilité du foncier et du bâti.

En raison de l'actuelle dispersion des sites de scolarisation et d'entraînement sur l'agglomération caennaise, la solution retenue relèvera d'un compromis et d'une étude approfondie par le cabinet Mouvens et le bureau d'architectes Fouquet.

- Un site d'envergure, pouvant accueillir un projet qui dépasserait le cadre d'un centre d'hébergement pour les sportifs de haut niveau et qui pourrait avoir une fonction de « campus sportif ».

Cette hypothèse nécessiterait un pilotage et un investissement multi partenarial fort. L'emplacement, certainement extra urbain, ferait peser sur les contraintes de transport vers les équipements scolaires et d'entraînement.

### ■ **La mise en œuvre d'une démarche partenariale**

Le projet de construction d'un centre d'hébergement et de ressources pour les sportifs de haut niveau fédère de nombreux acteurs à l'image de la composition du comité de pilotage.

Au regard du diagnostic, il sera nécessaire de développer une réflexion spécifique autour de trois axes principaux :

- La définition des sources de financement potentielles en fonction de la destination du projet de centre hébergement des sportifs de haut niveau.
- Le développement et la diversification des filières de formation adaptées au double projet sportif et de formation des athlètes.

Un dialogue renforcé avec le rectorat (et éventuellement d'autres organismes de formation) devra être conduit pour développer une véritable stratégie territoriale à moyen et long terme.

- La recherche de solutions de mutualisation des services d'accompagnement et de suivi des athlètes par les usagers potentiels du centre d'hébergement.

Les structures d'entraînement fonctionnent actuellement de façon très indépendante. La création d'un établissement commun nécessite que les usagers portent une réflexion approfondie sur leur fonctionnement, leur organisation pour réaliser les évolutions favorisant une mutualisation optimale des services et des moyens pouvant être proposés (le suivi médical et paramédical, les transports, le matériel, ...). La question des services et de l'accompagnement à fournir aux sportifs ciblés par le dispositif sera abordée dans les phases suivantes.



### 5.3 Préfiguration du cahier des charges de la structure d'hébergement et de ressources

Primo cahier des charges		
<b>L'équipement</b>	<b>Hébergement</b>	Chambres individuelles équipées (lits, armoires, bureaux)
		Chambres doubles équipées (lits, armoires, bureaux)
	<b>Espaces détente</b>	Salle vidéo
		Salle d'activité de loisir
	<b>Restauration</b>	Cuisine
		Salle de restauration
	<b>Espaces de services</b>	Un espace de kinésithérapie.
		Un cabinet de consultation médical. et paramédical
		Des salles de cours et de réunion
		Des bureaux
		Une salle d'informatique
		Blanchisserie
	<b>Autres</b>	Un espace d'accueil
Des espaces de stockage		
Un parking		
<b>Options</b>	Un espace de remise en forme et de rééducation	
	Un sauna	
<b>Les services mutualisés</b>	<b>Suivi et accompagnement des athlètes</b>	Suivi des athlètes avec les établissements scolaires
		Soutien scolaire collectif et individualisé
		Orientation et insertion professionnelle
	<b>Suivi médical et paramédical</b>	Consultations médicales
		Consultation kinésithérapie, ostéopathie
		Suivi diététique
		Suivi psychologique
	<b>Préparation physique</b>	Préparation physique générale
Réadaptation		
<b>Matériels</b>	Matériels vidéos, de tests d'effort ;...	
<b>Reprographie</b>		
<b>Transport</b>	Transport vers les lieux d'entraînement et de scolarisation	
	Transport vers la gare SNCF	



## 6 Annexe

### 6.1 Liste des sections sportives scolaires en région Basse-Normandie

Discipline	Établissement	Nom de l'établissement	Ville
<b>Athlétisme</b>	Collège	Institut Saint-Lô	Agneaux
<b>Athlétisme</b>	Lycée	Lycée Charles Tellier	Condé-sur-Noireau
<b>Athlétisme</b>	Collège	Collège Bignon	Mortagne-au-Perche
<b>Badminton</b>	Collège	Collège Nicolas-Jacques Conté	Sées
<b>Basketball</b>	Collège	Collège Jean Racine	Alençon
<b>Basketball</b>	Collège	Collège J. Monod	Caen
<b>Basketball</b>	Collège	Collège Charcot	Octeville
<b>Canoë Kayak</b>	Collège	Collège Jeanne d'Arc	Argentan
<b>Canoë Kayak</b>	Collège	Collège la Chaussonnière	Avranches
<b>Canoë Kayak</b>	Collège	Collège Gaston Lefavrais	Putanges-Pont-Écrepin
<b>Canoë Kayak</b>	Collège	Collège privé Notre Dame	Thury-Harcourt
<b>Cyclisme</b>	Lycée	Lycée Saint-Thomas d'Aquin	Flers
<b>Équitation</b>	Lycée	LEGTA Le Robillard	Saint-Pierre-sur-Dives
<b>Équitation</b>	Collège	Collège Pierre Aguiton	Brécey
<b>Équitation</b>	Collège	Institut Notre Dame	Orbec
<b>Équitation</b>	Collège	Collège Nicolas-Jacques Conté	Sées
<b>Escalade</b>	Collège	Collège les Courtils	Montmartin-sur-Mer
<b>Football</b>	Lycée	Lycée Emile Littré	Avranches
<b>Football</b>	Collège	Collège Pierre Aguiton	Brécey
<b>Football</b>	Collège	Jean Moulin	Caen
<b>Football</b>	Collège	Collège Le Ferronay	Cherbourg-Octeville
<b>Football</b>	Collège	Collège du Sacré Cœur	Condé-sur-Noireau
<b>Football</b>	Collège	Collège Jean Monnet	Flers
<b>Football</b>	Collège	Collège Jean Moulin	Gacé
<b>Football</b>	Collège	Collège privé Notre-Dame	Lisieux
<b>Football</b>	Collège	Collège St Joseph	St Lô
<b>Golf</b>	Collège	Collège Roger Martin du Gard	Bellême
<b>Golf</b>	Collège	Collège Saint Exupéry	Sainte-Mère-Église
<b>Gymnastique</b>	Collège	Collège St Joseph	St Lô
<b>Handball</b>	Collège	Institut Saint-Lô	Agneaux
<b>Handball</b>	Collège	Collège Jacques Monod	Caen
<b>Handball</b>	Collège	Collège des Douits	Falaise
<b>Hockey sur gazon</b>	Collège	Collège. Notre Dame-St Joseph	Honfleur
<b>Hockey sur glace</b>	Collège	Collège Lemièrre	Caen



<b>Discipline</b>	<b>Établissement</b>	<b>Nom de l'établissement</b>	<b>Ville</b>
<b>Judo</b>	Collège	Collège Lechanteur	Caen
<b>Judo</b>	Collège	Collège Raymond le Corre	Équeurdreville-Hainneville
<b>Judo</b>	Collège	Collège Nicolas-Jacques Conté	Sées
<b>Kayak Polo</b>	Lycée	Lycée Charles Tellier	Condé-sur-Noireau
<b>Natation</b>	Collège	Collège Lemièrre	Caen
<b>Natation</b>	Collège	Collège Guérard	Coutances
<b>Plongée</b>	Lycée	Lycée professionnel agricole	Vire
<b>Rugby</b>	Collège	Collège Saint-Paul	Caen
<b>Rugby</b>	Lycée	LEGTA	Coutances
<b>Rugby</b>	Collège	Collège Molière	L'aigle
<b>Sports de glace</b>	Collège	Collège Lemièrre	Caen
<b>Tennis</b>	Collège	Collège Saint-Thomas d'Aquin	Flers
<b>Tennis</b>	Collège	Collège Saint Jean Baptiste de la Salle	Lisieux
<b>Tennis de Table</b>	Collège	J. Monod	Caen
<b>Voile</b>	Collège	Collège André Malraux	Granville
<b>Voile</b>	Collège	J. Monnod	Ouistreham



## 6.2 Enquête sur les conditions de vie des athlètes

La Région Basse-Normandie mène actuellement une étude sur le sport de Haut Niveau dans la région. Cette étude porte essentiellement sur les conditions d'hébergement et sur les besoins en accompagnement des athlètes.

La présente enquête vise donc à mieux connaître votre situation.

Nous vous remercions de prendre quelques minutes pour la renseigner.

### A- Profil

1. Je suis un sportif :

- Inscrit sur la liste des partenaires d'entraînement
- Inscrit sur la liste espoirs
- Inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau.
- Non inscrit sur une liste officielle.

2. Je suis inscrit dans un pôle espoirs

- Oui
- Non

*Si oui :*

Pour quelle discipline ?

3. Année de naissance :

4. Je suis :

- Collégien (*→ Aller aux questions 5 et 6*)
- Lycéen (*→ Aller aux questions 5 et 6*)
- Stagiaire formation professionnelle (*→ Aller aux questions 5 et 6*)
- Étudiant en cycle supérieur (*→ Aller aux questions 5 et 6*)
- Salarié (*→ Aller à la question 7*)
- Demandeur d'emploi (*→ Aller à la question 7*)

5. Nom de l'établissement fréquenté : *(Que les collégiens, lycéens, stagiaires et étudiants)*

6. Ville où se situe cet établissement scolaire : *(Que les collégiens, lycéens, stagiaires et étudiants)*

7. Ma famille vit à : *(merci de préciser la ville où vit votre famille)*

8. Pendant la semaine, j'habite :

- Chez mes parents.
- A l'internat. (*→ Aller aux questions de la partie B : la vie à l'internat*)
- En résidence universitaire.
- Dans l'appartement ou la chambre que je loue ou que je possède.

Bien-être dans l'hébergement ou le logement

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas trop d'accord	Pas du tout d'accord
9. Je me sens bien installé dans le lieu où j'habite.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>





## B- La vie à l'internat

Chambre (Que les répondants ayant cochés « A l'internat » en Question 8)

10. Combien êtes-vous à dans votre chambre?

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas trop d'accord	Pas du tout d'accord
11. Cette situation me convient.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Accueil à l'internat (Que les répondants ayant cochés « A l'internat » en Question 8))

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas trop d'accord	Pas du tout d'accord
12. Les horaires d'accueil de l'internat en semaine sont adaptés à mon rythme de vie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13. Les horaires d'accueil de l'internat le week-end sont adaptés à mon rythme de vie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14. Je dois transporter mon sac de sport toute la journée pour avoir mes affaires de sports avec moi.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15. Je peux déposer mes affaires de sport dans un endroit sécurisé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16. Je peux stocker mon matériel de sport facilement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de restauration le matin à l'internat (Que les répondants ayant cochés en « A l'internat » en Question 8)

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas trop d'accord	Pas du tout d'accord
17. Les menus du matin proposés par l'internat correspondent à mes besoins alimentaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18. Je suis satisfait des petits déjeuners à l'internat.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19. Le matin, j'estime avoir le temps pour manger.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de restauration le soir à l'internat (Que les répondants ayant cochés en « A l'internat » en Question 8)

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas trop d'accord	Pas du tout d'accord
20. Les menus du soir proposés par l'internat correspondent à mes besoins alimentaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21. Je suis satisfait des repas que je mange le soir à l'internat.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22. Le soir, j'estime avoir le temps pour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



manger.				
---------	--	--	--	--

### C- La restauration du midi

23. Le midi je mange :

- Chez mes parents (→ Aller en partie D)
- Chez moi (→ Aller en partie D)
- A la cantine ou au self scolaire (→ Aller en question 23)
- Au restaurant universitaire (→ Aller en partie D)
- Autres (→ Aller en partie D)

(Que les répondants ayant cochés « A la cantine ou self scolaire en Question 23)

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas trop d'accord	Pas du tout d'accord
24. Les menus du midi proposés par la cantine correspondent à mes besoins alimentaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25. Je suis satisfait des repas que je mange le midi à la cantine.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
26. Le midi, j'estime avoir le temps pour manger.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### D- Les transports

27. Pour me rendre à mes entraînements je mets environ :  
Minutes.

28. Pour me rendre à mes entraînements, j'utilise l'un des modes de transports suivant :

- Vélo
- Voiture
- Transport en commun ou Bus
- A pied
- Autres :

### E- La scolarité

29. Je suis ou j'ai suivi la filière de mon choix  
 Oui       Non

Si non pourquoi :

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas trop d'accord	Pas du tout d'accord
30. J'ai donné plus d'importance à ma pratique sportive qu'à ma scolarité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
31. J'ai réussi à concilier mon projet de formation et mon projet sportif.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



## F- Le suivi scolaire et l'insertion professionnelle

32. Durant mon parcours scolaire, Je bénéficie ou j'ai bénéficié d'un soutien scolaire.

Oui  Non

Si oui

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas trop d'accord	Pas du tout d'accord	Je n'en ai pas bénéficié
33. Je suis ou j'ai été satisfait du soutien scolaire individuel dont j'ai bénéficié.	<input type="checkbox"/>				
34. Je suis ou j'ai été satisfait du soutien scolaire collectif dont j'ai bénéficié.	<input type="checkbox"/>				
35. Je suis ou j'ai été satisfait des aménagements dans l'organisation des mes contrôles et examens.	<input type="checkbox"/>				

36. Durant mon parcours scolaire, un référent (entraîneur ou autre) suit ou a suivi mon parcours à la fois scolaire et sportif.

Oui  Non

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas trop d'accord	Pas du tout d'accord	Je n'en ai pas bénéficié
37. J'ai été ou je suis satisfait de mon accompagnement dans mes choix d'orientations	<input type="checkbox"/>				
38. J'ai été ou je suis satisfait de mon accompagnement dans mon insertion professionnelle	<input type="checkbox"/>				

39. Souhaiteriez-vous bénéficier d'un accompagnement spécifique pour votre orientation et votre insertion professionnelle ?

Oui  Non

## G- Le suivi sportif

40. Je suis suivi médicalement par un professionnel de santé.

Oui  Non

Si oui

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas trop d'accord	Pas du tout d'accord	Je n'en ai pas bénéficié
41. J'ai été ou je suis satisfait d'avoir eu un suivi psychologique	<input type="checkbox"/>				
42. J'ai été ou je suis satisfait d'avoir eu un suivi médical	<input type="checkbox"/>				
43. J'ai été ou je suis satisfait d'avoir eu un suivi paramédical (kinésithérapeute, ostéopathe, diététicien...)	<input type="checkbox"/>				



44. D'une manière générale, pour réussir mon double projet (sportif et professionnel), j'aurai besoin de : (merci de préciser vos souhaits)

45. Si je pouvais changer deux choses par rapport à mes conditions de vie, il s'agirait de : (merci de préciser vos souhaits)

1 :

2 :

*Remerciements :*

*« Le questionnaire est à présent terminé. La Région Basse-Normandie vous remercie d'avoir pris quelques minutes pour y répondre. »*

# **Mission d'étude relative à la création d'un centre d'hébergement et de ressources à destination des athlètes de haut niveau dans le périmètre de l'agglomération caennaise**

---

***Rapport d'analyse des attentes et des besoins en  
matière d'hébergement et de fonction ressource  
pour les sportifs de haut niveau***

**Conseil régional de Basse Normandie**

**Comité de pilotage – 25 mai 2010**



# Sommaire

---

<b>RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE</b> .....	4
<b>OBJECTIFS DES PHASES 1 ET 2</b> .....	4
<b>MÉTHODOLOGIE</b> .....	5
<b>1 DONNÉES DE CADRAGE : LE SPORT DE HAUT NIVEAU EN BASSE-NORMANDIE</b> .....	7
1.1 DÉFINITION ET LÉGISLATION DU SPORT HAUT NIVEAU .....	7
1.2 LES DONNÉES DU SPORT DE HAUT-NIVEAU EN BASSE-NORMANDIE .....	12
1.2.1 <i>Les pôles Espoir</i> .....	12
1.2.2 <i>Les clubs de haut niveau dans l'agglomération caennaise</i> .....	17
1.2.3 <i>Les sections sportives scolaires</i> .....	18
1.2.4 <i>Les sportifs listés</i> .....	19
1.2.5 <i>Les sportifs listés et non listés s'entraînant dans l'agglomération caennaise</i> .....	23
<b>2 LES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES MENÉES EN FAVEUR DU SPORT DE HAUT NIVEAU</b> .....	27
2.1 LA RÉGION BASSE-NORMANDIE.....	27
2.2 LES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT .....	29
2.2.1 <i>La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale</i> .....	29
2.2.2 <i>Le rectorat</i> .....	32
2.3 LES CONSEILS GÉNÉRAUX DE BASSE-NORMANDIE.....	33
2.3.1 <i>Le Conseil général du Calvados (CG 14)</i> .....	33
2.3.2 <i>Le Conseil général de la Manche (CG 50)</i> .....	34
2.3.3 <i>Le Conseil général de l'Orne (CG 61)</i> .....	35
2.3.4 <i>La ville de Caen et la communauté d'agglomération de Caen-la-mer</i> .....	36
2.3.5 <i>Le mouvement sportif régional</i> .....	37
<b>3 LES ATTENTES ET LES BESOINS DES ACTEURS EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DANS L'AGGLOMÉRATION CAENNAISE</b> .....	39
3.1 LE FONCTIONNEMENT ACTUEL EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU.....	39
3.1.1 <i>Zoom sur le lycée Laplace</i> .....	39
3.1.2 <i>Zoom sur l'université de Caen</i> .....	44
3.1.3 <i>Les pôles Espoir</i> .....	46
3.1.4 <i>Les centres de formation</i> .....	48
3.1.5 <i>Les clubs ayant une pratique intensive</i> .....	49
3.2 SATISFACTION DES CONDITIONS DE VIE DES ATHLÈTES : RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE QUANTITATIVE ..	51
3.2.1 <i>Méthodologie</i> .....	51
3.2.2 <i>Profil des répondants</i> .....	51
3.2.3 <i>Modalité de logement des athlètes</i> .....	55
3.2.4 <i>Focus sur les sportifs logeant à l'internat</i> .....	56
3.2.5 <i>L'alimentation : le repas du midi</i> .....	60
3.2.6 <i>Focus sur les repas du self</i> .....	60



3.2.7	<i>La problématique des transports</i> .....	61
3.2.8	<i>Liberté dans le choix de la filière suivie</i> .....	63
3.2.9	<i>Le double projet : allier parcours scolaire et sportif</i> .....	64
3.2.10	<i>Soutien scolaire et insertion professionnelle</i> .....	65
3.2.11	<i>Suivi médical</i> .....	67
3.2.12	<i>Besoins pour réussir le double projet</i> .....	69
3.2.13	<i>Synthèse générale</i> .....	71
3.3	LES ATTENTES ET LES BESOINS DES ACTEURS SPORTIFS .....	72
<b>4</b>	<b>ANALYSE COMPARATIVE DES SOLUTIONS D'HÉBERGEMENT DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DANS D'AUTRES RÉGIONS</b> .....	<b>73</b>
4.1	LA RÉGION BRETAGNE .....	73
4.2	LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE .....	75
4.2.1	<i>Zoom sur le CRJS de Petit-Couronne</i> .....	77
4.2.2	<i>Le soutien du Conseil régional de Haute-Normandie au sport de haut niveau</i> .....	80
4.3	LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE .....	81
<b>5</b>	<b>SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE SUR LE SPORT DE HAUT NIVEAU ET MISE EN PERSPECTIVE</b> .....	<b>83</b>
5.1	SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC.....	83
5.2	MISE EN PERSPECTIVE DU DIAGNOSTIC .....	85
5.3	PRÉFIGURATION DU CAHIER DES CHARGES DE LA STRUCTURE D'HÉBERGEMENT ET DE RESSOURCES .....	87
<b>6</b>	<b>ANNEXE</b> .....	<b>88</b>
6.1	LISTE DES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES EN RÉGION BASSE-NORMANDIE.....	88
6.2	ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES ATHLÈTES .....	90



## **Rappel des objectifs de l'étude**

Selon le Cahier des Clauses Techniques Particulières, l'objet de la mission est de :

*« Permettre d'engager très concrètement la mise en œuvre d'un projet de centre de ressources et d'hébergement à destination des athlètes de haut niveau. L'étude prendra en compte l'ensemble des publics sportifs potentiellement intéressés, mais devra nécessairement distinguer et traiter prioritairement les jeunes relevant des compétences de la Région, en particulier, sur la problématique de l'hébergement pour les lycéens.*

*Au-delà de sa vocation propre, la création d'une telle structure doit contribuer à améliorer la situation globale en matière d'hébergement des lycéens sur l'agglomération caennaise, soit par les places d'internat supplémentaires qu'elle pourrait proposer, soit par les places qu'elle serait susceptible de libérer au sein des établissements.*

*La prise en compte de la situation de l'internat des lycées sur l'agglomération caennaise est donc indispensable. A cette fin, la Région va lancer en parallèle une étude spécifique sur ce point. Les deux études devront s'articuler au mieux, des temps d'échanges et de travail communs entre les cabinets seront organisés. »*

## **Objectifs des phases 1 et 2**

Les phases 1 et 2 de l'étude doivent permettre de :

- Réaliser un diagnostic sur le sport de haut niveau en Basse-Normandie.
- Identifier les perspectives d'évolution à moyen et long terme, au regard du contexte national et des projets locaux.
- Identifier les besoins et les attentes en matière de :
  - Hébergement, en traitant en priorité les lycéens.
  - Ressources et accompagnement du jeune.
  - Ouvertures et opportunités annexes éventuelles d'une telle structure.



# Méthodologie

## ■ Étape n°1 : Analyse documentaire

- Les études réalisées en lien avec la thématique sur le territoire.
- Les listes détaillées des sportifs de haut niveau s'entraînant sur le territoire (âge, sexe, type de liste, situation socioprofessionnelle, lieu de scolarisation ou de formation, discipline).
- Les lieux de pratique sportive sur l'agglomération caennaise (cartographie, liste et types d'accompagnement,...).
- Les PES mis en place sur le territoire.
- Les cahiers des charges des pôles.

## ■ Étape n°2 : Entretiens avec les institutions et acteurs du sport de haut niveau

Forme de l'entretien	Institutions et interlocuteurs	Date
collectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mme Marie-Jeanne GOBERT - Vice-présidente de la Région en charge de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs</li> <li>■ M. Alain LEPAREUR - Vice-président de Caen-la-Mer en charge de la commission sport</li> </ul>	12 avril
collectif	Services de la Région <ul style="list-style-type: none"> <li>■ M. Rémy SUEUR - DGS</li> <li>■ M. Jack MAIGNAN - DGA</li> </ul>	7 avril
collectif	DRJSCS <ul style="list-style-type: none"> <li>■ M. Fabrice DAUMAS - Adjoint au Directeur Régional</li> <li>■ M. Patrice FOUREL - Conseiller d'animation sportive</li> <li>■ M. Marc COLLYER et M. Olivier MORIN - Conseillers d'animation sportive</li> </ul>	23 mars
collectif	Rectorat <ul style="list-style-type: none"> <li>■ M. PELLIZZARI - Directeur de cabinet de Mme le Recteur</li> <li>■ Mme Michèle JOLIAT - Secrétaire générale</li> <li>■ Mme Bénédicte LEMARIE - IPR EPS</li> </ul>	12 avril
téléphonique	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conseil général du Calvados - Jean-François SALOMON - Chef du service des sports</li> <li>■ Conseil général de la Manche - Frédéric TELHIER - Chef du service des sports</li> <li>■ Conseil général de l'Orne - Mme SERANDOUR - Responsable du service sport, loisir, culture</li> </ul>	22 mars 23 mars
collectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ M. Marc DELAUNAY - Directeur des sports - Ville de Caen</li> <li>■ M. Nicolas DESREAC - Chef du service des sports - Caen-la-Mer</li> </ul>	14 avril 26 mars
collectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ CROS - Pierre-Louis VILTARD (Président)</li> <li>■ CROS - Isabelle ROQUE (Chef de projet)</li> <li>■ CSNPA - M. Bertrand MADELAINE (Président)</li> <li>■ CSNPA - Mme Sylvie Skaza (Directrice)</li> <li>■ CSNPA - M. Jean-Pierre HEUZARD (Directeur adjoint)</li> </ul>	26 mars
collectif	Lycée LAPLACE <ul style="list-style-type: none"> <li>■ M. Patrick DAIRAIN - Proviseur</li> <li>■ M. DERIEN - Intendant</li> </ul>	23 mars
individuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mission locale - M. Antonio CORREIA (Directeur)</li> </ul>	24 mars
collectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Centre de formation du Stade Malherbe (Dany Pain).</li> <li>■ Centre de formation du Mondeville Basket (Cyrille Aubert)</li> <li>■ Association CESARS (Entente Nautique Caennaise, Hockey Club de Caen, Golf de Caen, Caen Athletic Club)               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Guillaume LEPETIT - Entente Nautique Caennaise</li> <li>- Luc CHAUVÉL - Hockey Club de Caen</li> </ul> </li> </ul>	25 mars



Forme de l'entretien	Institutions et interlocuteurs	Date
<b>collectif</b>	<p>7 Ligues disposant d'un pôle Espoir (Présidents et/ou CTS) : Canoë-kayak, Judo, Cyclisme, Voile, Tennis de Table, Basket-ball, Handball</p> <p><i>Présents :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Pierre JUNQUA – Vice Président de la Ligue de Judo de Normandie</li><li>■ Pascal CARON – CTF Judo</li><li>■ Lorrie DELATTRE – CTS Canoë-kayak</li><li>■ Michel TIREL – Vice Président de la ligue de Normandie de Handball</li><li>■ Benoist PORQUET – CTF Basket-ball</li><li>■ Antoine BAZIN – CTS Voile</li><li>■ Serge EBENE – CTS Voile</li><li>■ Pascale BERTHELIN – CTS Tennis de Table</li></ul> <p><i>Excusés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Steven HENRY – CTS Cyclisme</li><li>■ Hervé VIGOR – CTS Handball</li></ul>	8 avril
<b>collectif</b>	<p>7 ligues n'ayant pas de pôle Espoir (Présidents et/ou CTS ou CTF) : <i>Athlétisme, Équitation, Rugby, Handisport, Natation, Aéronautique, Motocyclisme</i></p> <p><i>Présents :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Guillaume LEPETIT – représentant Guy DUPONT, Président de la Ligue de Normandie de Natation</li><li>■ Sylvain COLLETTE – Président de la Ligue Basse-Normandie d'Athlétisme</li><li>■ Jérôme LUCOTTE – CTS Athlétisme</li><li>■ Daniel LAIGRE – CTN Athlétisme</li><li>■ Pierre FRITEYRE – CTR Athlétisme</li><li>■ Francis STUDER – Président du Comité d'Aéronautique de Basse-Normandie</li><li>■ Daniel MONDEHARD – Président du Comité Handisport de Basse-Normandie</li></ul>	8 avril

### ■ **Étape n°3 : Enquête auprès des sportifs**

Les athlètes visés ont été interrogés par questionnaires disponibles sur plateforme internet .

Publics ciblés :

- Les athlètes inscrits sur les listes de sportifs de haut niveau.
- Les athlètes non inscrits sur les listes de sportifs de haut niveau, mais représentant pour les ligues régionales l'élite du territoire ou celle en devenir.

### ■ **Étape n°4 : Démarche de Benchmarking**

Une recherche autour des solutions mises en œuvre pour l'hébergement des sportifs de haut niveau et des services connexes a été réalisée :

Les Régions ciblées :

- Bretagne.
- Haute-Normandie.
- Pays de la Loire.



# **1 Données de cadrage : le sport de haut niveau en Basse-Normandie**

## **1.1 Définition et législation du sport haut niveau**

Le sport de haut niveau représente l'excellence sportive. Il est reconnu par différents textes législatifs et réglementaires et par la charte du sport de haut niveau qui consacre l'exemplarité du sportif de haut niveau.

Le sport de haut niveau repose sur des critères bien établis qui sont :

### **■ La reconnaissance du caractère de haut niveau de la discipline**

- Sont reconnues disciplines de haut niveau les disciplines inscrites au programme olympique et paralympique.
- Les disciplines faisant l'objet d'une reconnaissance pour une durée de 4 ans par la commission nationale du sport de haut niveau (CNSHN)<sup>1</sup>.

### **■ Des sportifs reconnus de haut niveau.**

- Depuis 1982, le ministre chargé des sports arrête, au vu des propositions des fédérations et après avis de la Commission nationale du sport de haut niveau, la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau (Article L221-2 du code du sport).

La liste des sportifs de haut-niveau est composée de 4 catégories :

**Tableau 1 : Les catégories de la liste des sportifs de haut niveau<sup>2</sup>**

<b>Catégories</b>	<b>Définition</b>	<b>Durée d'inscription sur la liste</b>
<b>Elite</b>	Sportif qui réalise aux Jeux Olympiques, aux championnats du monde, aux championnats d'Europe ou dans des compétitions dont la liste est fixée par la CNSHN, une performance ou obtient un classement significatif.	2 ans
<b>Senior</b>	Sportif sélectionné dans une équipe de France pour préparer les compétitions internationales figurant au calendrier des fédérations internationales durant l'olympiade en cours et conduisant à la délivrance d'un titre international ou à l'établissement d'un classement international.	1 an
<b>Jeune</b>	Jeune sportif sélectionné dans une équipe de France par la fédération concernée pour préparer les compétitions internationales officielles de sa catégorie d'âge figurant au calendrier des fédérations internationales et conduisant à la délivrance d'un titre international ou à l'établissement d'un classement international.	1 an
<b>Reconversion</b>	Sportif qui a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Elite ou qui a été inscrit sur cette liste dans les catégories autres que la catégorie Reconversion pendant quatre ans, dont trois ans au moins dans la catégorie Senior, qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories Elite, Senior ou Jeune et qui présente un projet d'insertion professionnelle.	1 an dans la limite de 5 années

<sup>1</sup> La commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative élabore, en vue de son examen par la Commission nationale du sport de haut niveau, un rapport annuel sur les conditions de mise en œuvre des orientations de la politique nationale du sport de haut niveau - Article R221-39 du code du sport.

<sup>2</sup> Articles R.221-1 à R.221-16 du Code du sport.



L'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau, confère aux sportifs un statut permettant aux bénéficiaires potentiels de percevoir des aides et avantages accordés par l'État conformément aux articles L221-3 à L221-13 du code du sport.

A titre d'exemple les sportifs de haut niveau :

- Peuvent se présenter aux concours d'accès aux emplois de l'État, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ainsi que de toute société nationale ou d'économie mixte, sans remplir les conditions de diplôme exigées.
  - Ne se voient pas opposés les limites d'âge supérieures fixées pour l'accès aux grades et emplois publics de l'État et des collectivités territoriales.
  - Se présenter au concours du corps des professeurs de sport pour lequel une proportion d'emplois leurs est réservée.
  - S'ils sont agents de l'État ou d'une collectivité territoriale ou de leurs établissements publics, ils peuvent bénéficier de conditions particulières d'emploi, afin de poursuivre leur entraînement et de participer à des compétitions sportives.
  - Peuvent bénéficier de convention d'insertion professionnelle. Cette convention a également pour objet de définir les droits et devoirs du sportif au regard de l'entreprise, de lui assurer des conditions d'emploi compatibles avec son entraînement et sa participation à des compétitions sportives et de favoriser sa formation et sa promotion professionnelle.
  - Peuvent bénéficier de la couverture sociale universelle (CMU), s'ils ne possèdent plus des autres régimes sociaux (non inscrits en formation scolaire ou universitaire ou sans emploi).
  - Peuvent bénéficier d'adaptations des établissements scolaires du second degré et supérieurs en vue de la pratique sportive de haut niveau.
- Le ministre chargé des sports arrête dans les mêmes conditions la liste des sportifs Espoirs et celle des partenaires d'entraînement.

**Tableau 2 : Les listes des sportifs Espoirs et partenaires d'entraînement**

Catégories	Définition	Durée d'inscription sur la liste
<b>Espoir</b>	Regroupe les sportifs âgés de douze ans au moins au cours de l'année de leur inscription sur cette liste présentant, dans les disciplines sportives reconnues de haut niveau, des compétences sportives attestées par le directeur technique national mais ne remplissant pas encore les conditions requises pour figurer sur la liste des sportifs de haut niveau.	2 ans
<b>Partenaire d'entraînement</b>	Il est institué une liste de partenaires d'entraînement dans les disciplines sportives reconnues de haut niveau et pour lesquelles l'entraînement avec des partenaires est obligatoire. Ne peuvent être inscrits sur cette liste que les sportifs âgés de douze ans au moins au cours de l'année de leur inscription et participant à la préparation des membres des équipes de France.	1 an



A noter, les sportifs inscrits sur les listes Espoirs et partenaires d'entraînement ne sont pas des sportifs de haut niveau au sens de la définition du Ministère chargé des sports.

Dans la suite du rapport, le terme de sportifs listés sera utilisé pour désigner les sportifs inscrits sur les listes des sportifs de haut niveau, Espoirs et partenaires d'entraînement.

- L'instruction 09-028 du Ministère de la Santé et des sports précise que les critères d'inscription sur les listes de sportifs de haut niveau et Espoirs **seront revus dans le sens d'une rigueur accrue.**

Le nombre de sportifs listés semble donc être amené à diminuer.

### ■ **Des parcours d'excellence sportive.**

Le parcours d'excellence sportive (PES) se substitue à la notion de « filière d'accès au haut niveau » selon l'instruction 09-028 du Ministère de la Santé et des sports. A ce titre, le dispositif s'étend à l'ensemble des structures sportives répondant à la préparation des grandes échéances sportives validées par les fédérations sportives (pôles, centres de formation de clubs professionnels agréés, clubs, groupes privés...).

Le PES est propre à chaque fédération et doit s'inscrire dans son projet global du haut niveau. Il doit distinguer ce qui relève du sport de haut niveau de ce qui contribue à son accès ou à l'émergence des potentiels. Chacune identifiant le rôle joué par :

- Les équipes nationales.
- Les groupes Élites.
- Les pôles.
- Les groupes privés.
- Les clubs.
- Les centres de formation professionnels agréés.
- Les cellules familiales.
- ...

Les pôles France et Espoirs sont intégrés au PES.

**Tableau 3 : Les pôles France et Espoirs**

<b>Pôle</b>	<b>Définition</b>	<b>Obligations</b>
<b>Espoirs</b>	Constitue un " pôle Espoir " toute structure permanente accueillant des sportifs inscrits sur la liste des sportifs Espoirs.	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une préparation sportive adaptée</li><li>▪ Une formation scolaire ou universitaire aménagée ou adaptée ou une formation professionnelle</li></ul>
<b>France</b>	Constitue un " pôle France " toute structure permanente accueillant à titre principal, des sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau.	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une surveillance médicale</li></ul>



### ■ **L'aménagement de scolarité pour les sportifs de haut niveau et Espoirs<sup>3</sup>**

Le code de l'éducation prévoit, en ses articles L.331-6, L.332-4 et L.611-4, que des aménagements appropriés de scolarité et d'études doivent être mis en œuvre pour permettre aux sportives et aux sportifs de haut niveau ainsi qu'aux Espoirs de mener à bien leur carrière sportive.

La circulaire N°2006-123 précise notamment les objectifs visant à :

- Aménager la scolarité des élèves sportifs de haut niveau et Espoirs du second degré.
- Aménager les études des sportifs de haut niveau dans les établissements de l'enseignement supérieur.
- Assurer le suivi et l'évaluation du dispositif.

Ces aménagements doivent permettre aux sportifs listés de mener à bien leur "double projet", scolaire / professionnel et sportif.

Cette circulaire prend notamment compte :

- Des dérogations à la carte scolaire.
- Des aménagements de scolarité.
- L'adaptation de la démarche pédagogique afin de personnaliser leur apprentissage.
- Le développement des moyens pour assurer la continuité des enseignements obligatoires.
- Des priorisations aux places en internat.
- Des adaptations du fonctionnement des internats.
- La prise en compte dans la mesure du possible des périodes de compétition dans les dates des examens.
- ...

Ces axes actions sont à adapter en fonctions de la capacité des établissements et du nombre de sportifs de haut niveau et Espoirs.

Il est également prévu un groupe de pilotage régional co-présidé par le Recteur et le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), permettant notamment :

- L'établissement et l'actualisation du réseau des établissements scolaires et universitaires accueillant des sportifs de haut niveau et des sportifs Espoirs.
- L'identification et la complémentarité des moyens à mobiliser par les deux administrations.

---

<sup>3</sup> Article A231-3 précisant la périodicité du suivi médical prévu aux Articles L.3621-2 et R.3621-3 du code de la santé publique modifié



## ■ **L'obligation de suivi médical des sportifs de haut niveau et Espoirs<sup>4</sup>**

Pour être inscrits sur les listes de sportifs de haut niveau et Espoirs, les athlètes doivent satisfaire à certains examens médicaux dans les six mois qui précèdent la première inscription sur la liste. Par la suite ces sportifs sont suivis périodiquement :

- Deux fois par an : Un examen médical réalisé par un médecin diplômé en médecine du sport comprenant :
  - Un entretien.
  - Un examen physique.
  - Des mesures anthropométriques.
  - Un bilan diététique, des conseils nutritionnels, aidés si besoin par des avis spécialisés coordonnés par le médecin selon les règles de la profession.
  - Une recherche par bandelette urinaire.
- Une fois par an :
  - Un examen dentaire certifié par un spécialiste.
  - Un examen électrocardiographique standardisé de repos avec compte-rendu médical.
  - Un examen biologique pour les sportifs de plus de 15 ans.
- Deux fois par an chez les sportifs mineurs et une fois par an chez les sportifs majeurs, un bilan psychologique est réalisé, lors d'un entretien spécifique, par un médecin ou par un psychologue sous responsabilité médicale.
- Une fois tous les quatre ans, une épreuve d'effort.

---

<sup>4</sup> Article A231-3 précisant la périodicité du suivi médical prévu aux Articles L.3621-2 et R.3621-3 du code de la santé publique modifié.



## 1.2 Les données du sport de haut-niveau en Basse-Normandie

### 1.2.1 Les pôles Espoir

Les structures d'entraînement au haut niveau ou d'accès au haut niveau ont progressé fortement en nombre depuis 15 ans.

**Tableau 4 : Sections sportives scolaires, « Pôles France » et « Pôles Espoir » (Creps - écoles et instituts)<sup>5</sup>**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Sections sportives scolaires</b>	1 900	2 096	2 405	2 753	2 833	3 166	3 226	3 475	3 637
<b>« Pôles France », nbre de sections</b>	136	130	130	132	126	137	133	135	136
<b>« Pôles Espoir », nbre de sections</b>	289	300	329	341	332	355	369	368	356
<b>Nbre de spécialités sportives</b>	50	50	51	51	56	54	52	52	52
<b>Effectifs « Sections sportives scolaires »</b>	40000	40000	34703	37429	39038	42989	44689	46799	48042
<b>Effectifs « Pôles France et Espoirs »</b>	9 576	9 400	9 000	9 507	7 188	7 112	7 793	7 231	7 227
<b>Total effectif</b>	<b>50000</b>	<b>50000</b>	<b>43703</b>	<b>46936</b>	<b>46226</b>	<b>50101</b>	<b>52482</b>	<b>54030</b>	<b>55269</b>

Il existe à ce jour 487 pôles reconnus par le Ministère en charge des sports : 340 pôles Espoir et 147 pôles France.

La région Basse-Normandie est l'une des plus faiblement dotée avec 6 pôles Espoirs, elle se classe 21<sup>ème</sup> des régions métropolitaines. Cette situation est d'autant plus marquée que des régions dont la population est équivalente ou inférieure sont mieux dotées en pôles que la Basse-Normandie (tableau 5). En ne disposant d'aucun pôle France, la Basse-Normandie fait partie des deux régions métropolitaines dans cette situation.

Les régions Bretagne (10<sup>ème</sup>) et Haute-Normandie (18<sup>ème</sup>) présentent une forte concurrence pour la Basse-Normandie. Le fonctionnement bi-régional de 18 ligues régionales alimente également une forme de compétition entre les régions Basse-Normandie et Haute-Normandie.

L'analyse des prestations de services aux sportifs de haut niveau apportera également un éclairage sur le potentiel et l'attractivité supposée du territoire.

**Tableau 5 : Classements des régions ayant une population équivalente ou inférieure à celle de la Basse-Normandie**

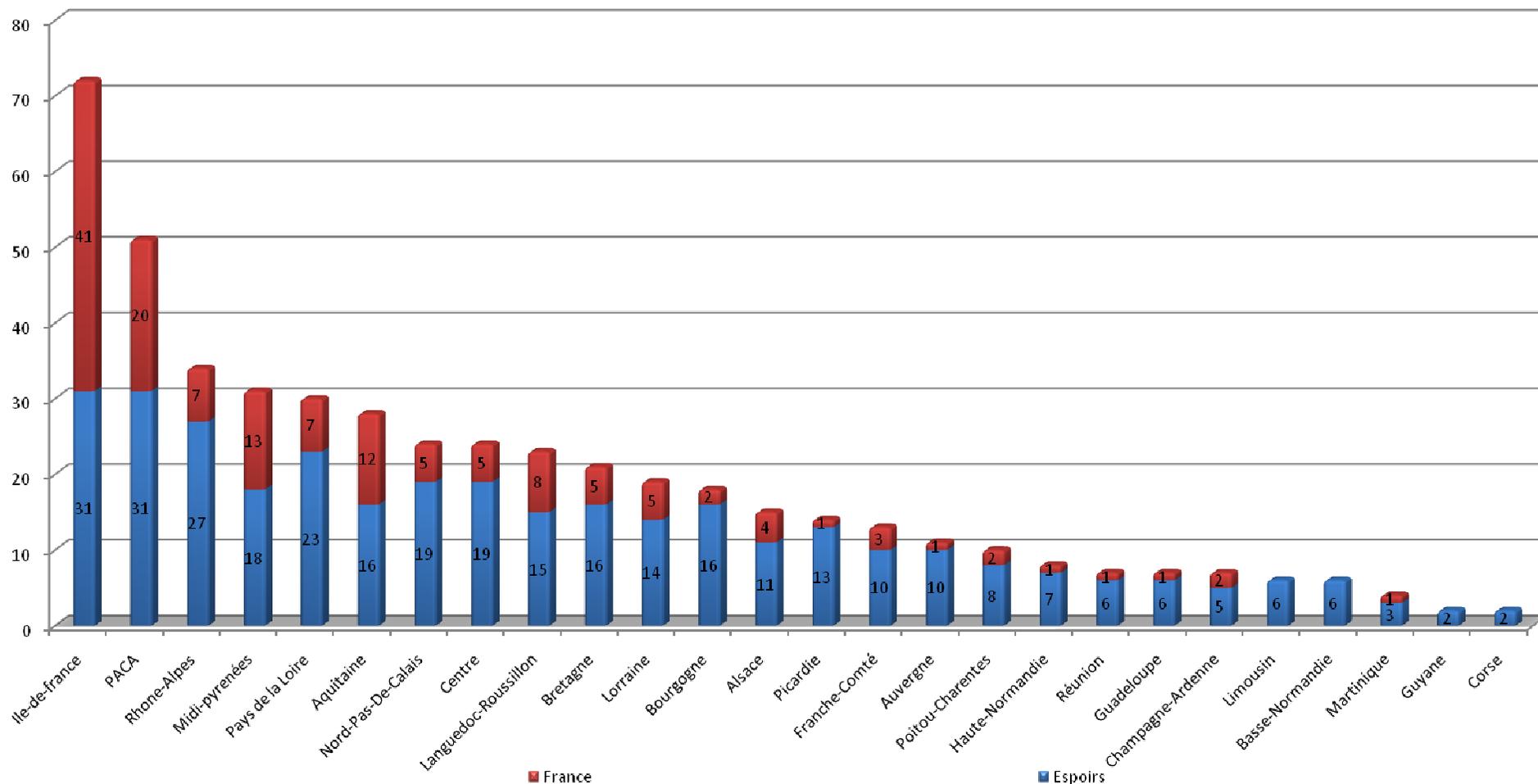
Région	Pôle Espoirs	Pôle France	Total pôles	Population	Classement au nombre de pôles par région
Bourgogne	16	2	18	1 628 836	12
Franche-Comté	10	3	13	1 150 624	15
Auvergne	10	1	11	1 335 944	16
Poitou-Charentes	8	2	10	1 724 126	17
Champagne-Ardenne	5	2	7	1 338 844	21
Limousin	6	0	6	730 910	22
<b>Basse-Normandie</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>1 456 781</b>	<b>21</b>

<sup>5</sup> Source INSEE.

<sup>6</sup> La région Basse-Normandie se classe à la 8<sup>ème</sup> place au nombre de pôles par habitant.



**Figure 1 : Répartition nationale des pôles France et Espoirs**





### ■ **Les structures de haut niveau de la région Basse-Normandie**

La Basse-Normandie compte actuellement 6 pôles Espoirs, dont 5 positionnés sur l'agglomération caennaise. Chaque pôle fonctionne en collaboration avec un ou plusieurs établissements scolaires :

- Le basket-ball – Caen.
- Le canoë-kayak - Caen.
- Le cyclisme - Caen.
- Le handball - Caen.
- Le judo - Caen.
- Le tennis de table – Blainville sur Orne.

Le Centre Régional de Nautisme de Granville porte le centre régional d'excellence en voile habitable. Cette structure est intégrée au parcours d'excellence sportive.

Il est à noter que le pôle Espoir de handball est amené à disparaître dans le cadre de la mise en œuvre des parcours d'excellence sportive. Il sera remplacé par une structure régionale d'entraînement s'intégrant dans les filières d'accès au haut niveau.

Au-delà de ces structures de haut niveau, deux clubs professionnels disposent de centres de formation agréés : le Stade Malherbe de Caen (football) disposant de locaux récents et l'USO Mondeville (basket-ball Féminin).



**Tableau 6 : Synthèse des pôles Espoir de la région Basse-Normandie**

Discipline	Établissements d'accueil	Sites d'entraînement	Horaires d'entraînement	Effectifs	Hébergement <sup>7</sup>
<b>Judo</b>	Collège Lechanteur Lycée Laplace Lycée Dumont d'Urville	lycée Laplace Centre sportif de la Haie Vigné	Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 17h30 à 19h30	17 athlètes listés (filles et garçons)	Internat lycée Laplace
			Mardi, jeudi de 10h à 12h	20 athlètes non listé s'entraînent librement avec le pôle	Internat institut Lemonnier
<b>Canoë-kayak</b>	Lycée Laplace	Navigation : canal de Caen à la Mer, 13 km d'eau calme Musculature : salle située au pôle Natation : stade nautique de Caen	Du lundi au vendredi : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 à 4 séances de musculation</li> <li>- 1 séance de natation</li> <li>- 1 séance de PPG<sup>8</sup> (footing, football...)</li> <li>- 3 à 4 séances de bateau</li> </ul>	4 athlètes, possibilité d'intégrer 8 à 12 athlètes sur le pôle	Internat lycée Laplace
			Du samedi au dimanche : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 séance de PPG</li> <li>- 1 séance de bateau en club</li> </ul>		
<b>Handball féminin</b>	Collège Monod Lycée Laplace	Grand gymnase de Campus 1		8 à 10 athlètes	Internat institut Lemonnier
					Internat lycée Laplace
<b>Tennis de table</b>	Collège Langevin Lycée Laplace	Gymnase de Blainville-sur-Orne Gymnase de Cambes-en-Plaine (soir) Salle de tennis de table de Cormelles-le-Royal	<i>Entraînements collectifs</i>		
			Lundi : 13h/14h – 16h30/19h30 Mardi : 10h30/12h30 – 16h30/19h30 Mercredi : 14h30/16h30 – 17h30/19h Jeudi : 10h/12h30 – 16h30/19h30 Vendredi : 16h30/19h	10 à 12 joueur (se) s âgés de 11 à 17 ans	Internat du collège Langevin Wallon de Blainville-sur-Orne  Internat lycée Laplace

<sup>7</sup> Pour les athlètes n'ayant pas de logements personnels dans l'agglomération caennaise.

<sup>8</sup> PPG : préparation physique généralisée.



Discipline	Établissements d'accueil	Sites d'entraînement	Horaires d'entraînement	Effectifs	Hébergement <sup>7</sup>
			<i>Entraînements individuels</i> Lundi : 15h/16h Mercredi : 10h30/12h30 Vendredi : 8h30/10h30		
<b>Basket-ball</b>	Collège Jacques Monod Lycée Victor Hugo	Gymnases du Calvaire-St-Pierre – Une à deux salles (équipées de 6 panneaux) mises à disposition par la ville de Caen – Une petite salle de musculation – Un local médical	Lundi 11h30-13h00 /17h00-18h30 Mardi 11h30-13h00 Jeudi 11h30-13h00 /17h00-18h30 Vendredi 11h30-13h00	7 féminines 7 masculins	En famille d'accueil
<b>Cyclisme</b>	Lycées Dumont-d'Urville Lycée Laplace Lycée Allende à Hérouville-Saint-Clair UFR STAPS de l'université de Caen	Activité Route : Réseau routier aux alentours de Caen Activité Piste : Vélodrome de Caen Créneaux : Mercredi et jeudi de 10h à 13h et le Jeudi : 17h Natation : Stade Nautique de Caen Musculation : Salle de l'USCC – Gare de Caen	Lundi: A partir de 17h Mardi: 10h à 12h et à partir de 17h Mercredi : Après midi à partir de 14h Jeudi : 10h à 12h et à partir de 17h	4 athlètes, possibilité d'intégrer 8 à 12 athlètes sur le pôle	Internat lycée Laplace



## ■ **Analyse transversale sur les pôles Espoir**

- L'hébergement des sportifs en pôle est concentré autour du lycée Laplace. Ce lycée présente les plus grandes capacités avec 450 places d'internat dont 50 à 60 sont réservées aux sportifs inscrits dans les pôles.

Les pôles se sont organisés et structurés autour du lycée Laplace pour que leur activité réponde au mieux aux contraintes de la scolarité, de la restauration et des transports.

- Les sites d'entraînement sont dispersés dans l'agglomération et sont parfois multiples pour un même pôle (judo et tennis de table).

Cette dispersion ne facilite pas les déplacements vers les sites d'entraînement et peut être un frein dans une éventuelle réflexion de mutualisation des moyens de transports.

- Les sites de scolarisation, même s'ils sont principalement concentrés autour du lycée Laplace rayonnent largement sur l'agglomération.
- Les horaires d'entraînement sont différents pour chaque pôle, il n'existe pas de coordination entre les pôles. Ceci est lié à l'organisation individuelle de chaque pôle quant aux aménagements horaires.

Chaque pôle Espoir a une organisation et un fonctionnement indépendant. Il n'existe pas à ce jour de mutualisation de moyens entre les pôles.

Le croisement entre les sites de scolarisation et d'entraînement contraint le choix de l'implantation d'un hébergement pour les sportifs de haut niveau :

- Il n'existe pas de solution de proximité pouvant répondre à tous les cas.
- Une solution médiane et de compromis devrait nécessairement émerger.
- Une solution d'implantation excentrée nécessiterait des modalités de transport efficaces, mutualisées et coordonnées.

### **1.2.2 Les clubs de haut niveau dans l'agglomération caennaise**

La région Basse-Normandie compte un certain nombre de clubs ayant une pratique de haut niveau, cela est notamment le cas dans l'agglomération caennaise.

- Stade Malherbe
- USO Mondeville Basket.
- Hockey Club de Caen.
- L'Ovalie Caennaise.

Le stade Malherbe et l'USO Mondeville Basket sont des clubs professionnels dotés chacun d'un centre de formation agréé.



### 1.2.3 Les sections sportives scolaires

Les sections sportives scolaires sont mises en place par les établissements scolaires eux-mêmes et placées sous la gestion de l'Inspection d'Académie.

La région Basse-Normandie compte 50 sections sportives scolaires qui peuvent être considérées comme des « préfilères » d'accès au haut niveau. Certaines d'entre-elles sont préparatoires à l'entrée en pôles Espoirs.

**Tableau 7 : Nombre de sections sportives scolaires par discipline**

Disciplines	Nombre de sections
Athlétisme	3
Badminton	1
Basketball	3
Canoë Kayak	4
Cyclisme	1
Équitation	1
Équitation	3
Escalade	1
Football	9
Golf	2
Gymnastique	1
Handball	3
Hockey sur gazon	1
Hockey sur glace	1
Judo	3
Kayak Polo	1
Natation	2
Plongée	1
Rugby	3
Sports de glace	1
Tennis	2
Tennis de Table	1
Voile	2
<b>Total général</b>	<b>50</b>

Neuf de ces sections sont implantées dans l'agglomération caennaise.

**Tableau 8 : Liste des sections scolaires sportives dans l'agglomération caennaise**

Discipline	Établissement	Nom de l'établissement	Ville
Basketball	Collège	Collège J. Monod	Caen
Football	Collège	Jean Moulin	Caen
Handball	Collège	Collège Jacques Monod	Caen
Hockey sur glace	Collège	Collège Lemièrre	Caen
Judo	Collège	Collège Lechanteur	Caen
Natation	Collège	Collège Lemièrre	Caen
Rugby	Collège	Collège Saint-Paul	Caen
Sports de glace	Collège	Collège Lemièrre	Caen
Tennis de Table	Collège	J. Monod	Caen



## 1.2.4 Les sportifs listés<sup>9</sup>

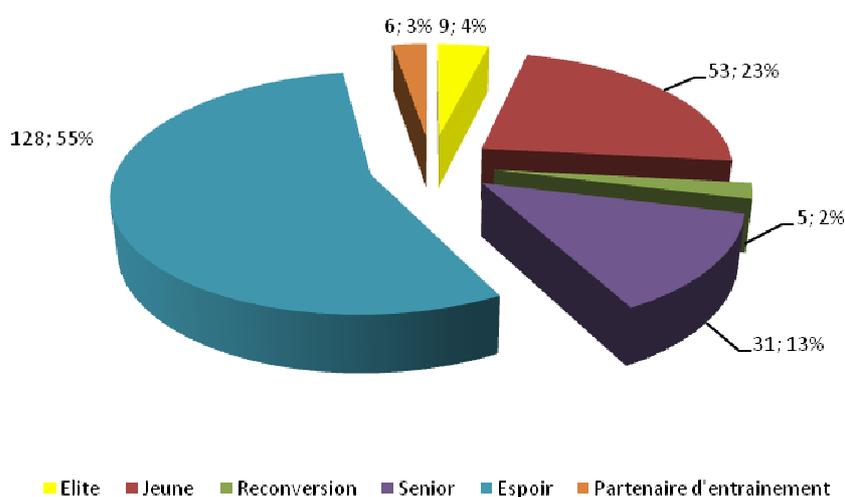
**Tableau 9 : Répartition des athlètes par listes officielles au niveau national**

Listes	Nombre d'athlètes
Elite	679
Espoir	7 429
Jeune	3 574
Partenaire d'entrainement	217
Reconversion	168
Senior	2 580
<b>Total général</b>	<b>14 647</b>

Le nombre sportifs inscrits sur les listes officielles au niveau national est d'environ 15 000. La région Basse-Normandie compte 232 athlètes<sup>10</sup> licenciés dans un club de la région, toutes listes confondues.

La répartition des athlètes régionaux par catégorie de listes est sensiblement la même qu'au plan national.

**Figure 2 : Répartition des athlètes de Basse-Normandie inscrits sur les listes officielles**



<sup>9</sup> Sur les listes de haut niveau et Espoirs.

<sup>10</sup> Données extraites de la base de données du Ministère chargé des sports.



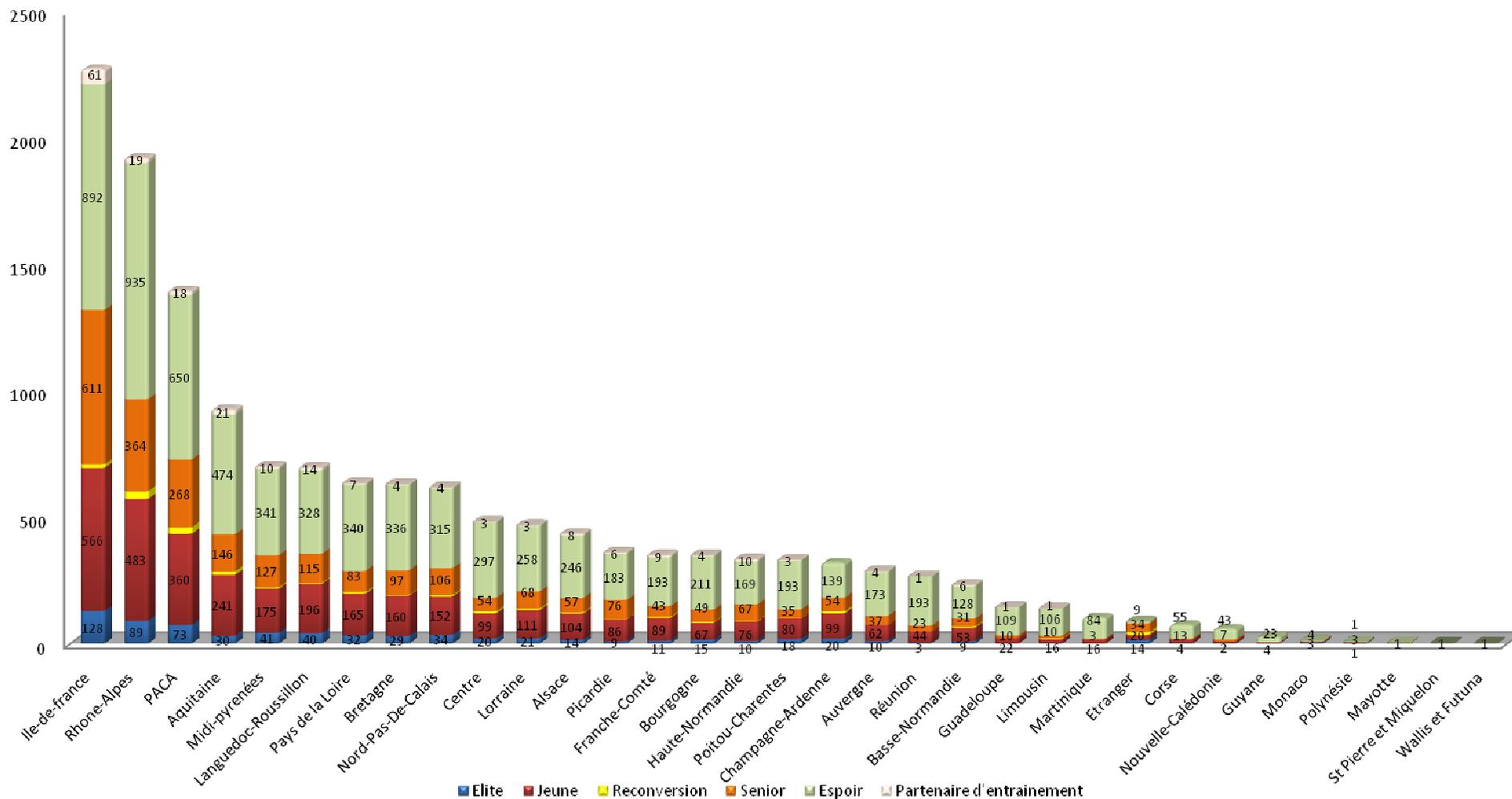
La région Basse-Normandie se classe à la 20<sup>ème</sup> place des régions de métropole. A l'image des pôles d'entraînement, le nombre des athlètes listés en Basse-Normandie est inférieur à celui des régions dont la population est équivalente ou inférieure.

**Tableau 10 : Classement des régions en nombre d'athlètes inscrits sur les listes, pour des régions ayant une population équivalente ou inférieure à celle de la Basse-Normandie**

Région	Nombre d'athlètes inscrits sur les listes	Population régionale	Classement au nombre d'athlètes par région
Franche-Comté	350	1150624	14
Bourgogne	349	1628836	15
Poitou-Charentes	330	1724126	17
Champagne-Ardenne	320	1338844	18
Auvergne	286	1335944	19
Réunion	264	781962	20
<b>Basse-Normandie</b>	<b>232</b>	<b>1456781</b>	<b>21</b>



**Figure 3 : Répartition nationale des sportifs inscrits en 2010 sur les listes des sportifs de haut niveau, Espoirs et partenaires d'entraînement**



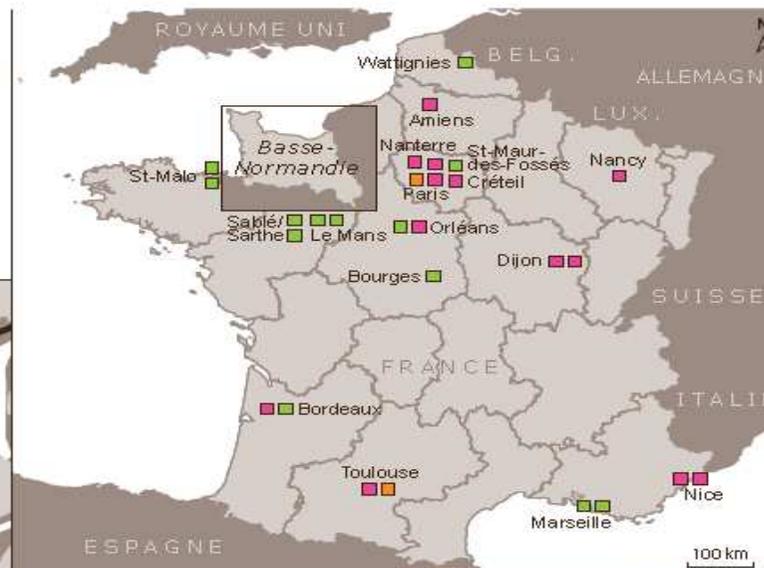
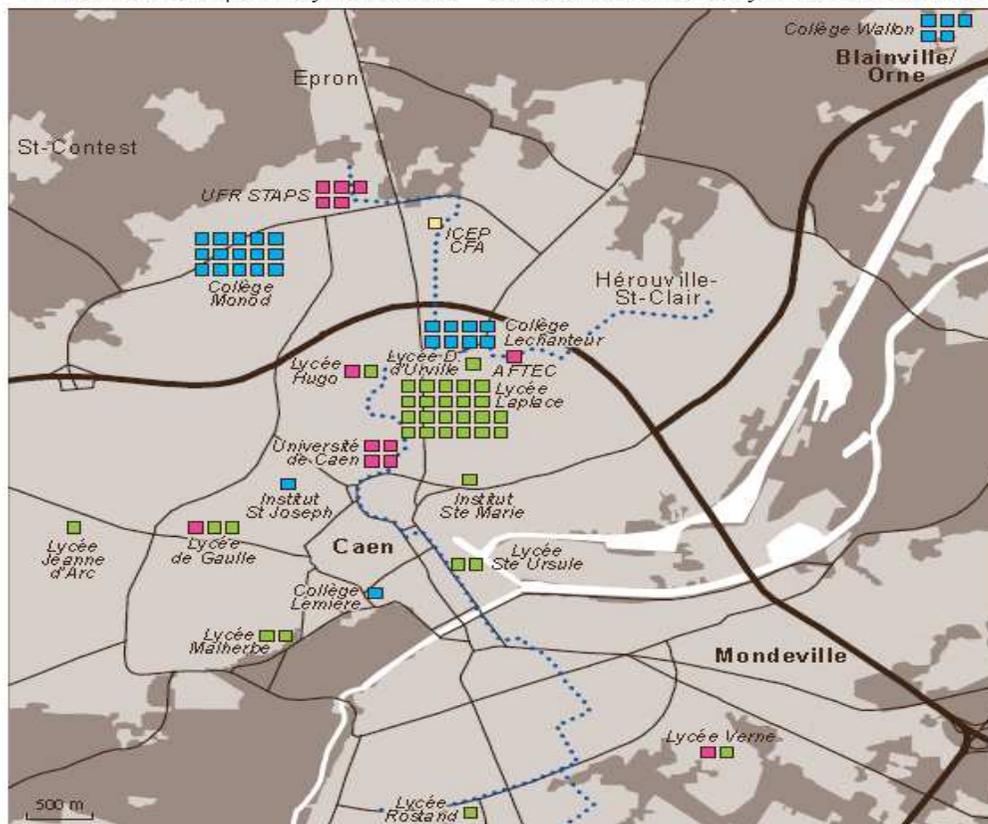


## LIEUX DE FORMATION DES ATHLÈTES DE HAUT-NIVEAU AIDÉS PAR LA RÉGION EN 2010

### STATUT DES SPORTIFS

- Etudiants
- Lycéens
- Collégiens
- Stagiaires de la formation professionnelle
- Apprentis

Sources: Direction Jeunesse & Sports de la Région Basse-Normandie Réalisation: Service Études & Info de la Région Basse-Normandie - Mars 2010



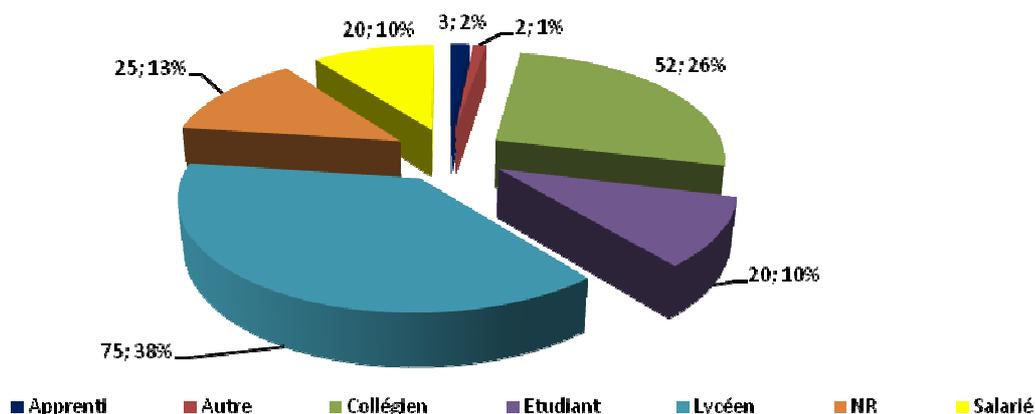


### 1.2.5 Les sportifs listés<sup>11</sup> et non listés<sup>12</sup> s'entraînant dans l'agglomération caennaise

Il est dénombré 197 athlètes listés et non listés s'entraînant dans l'agglomération caennaise ou à proximité.

#### ■ Les statuts socioprofessionnels des sportifs

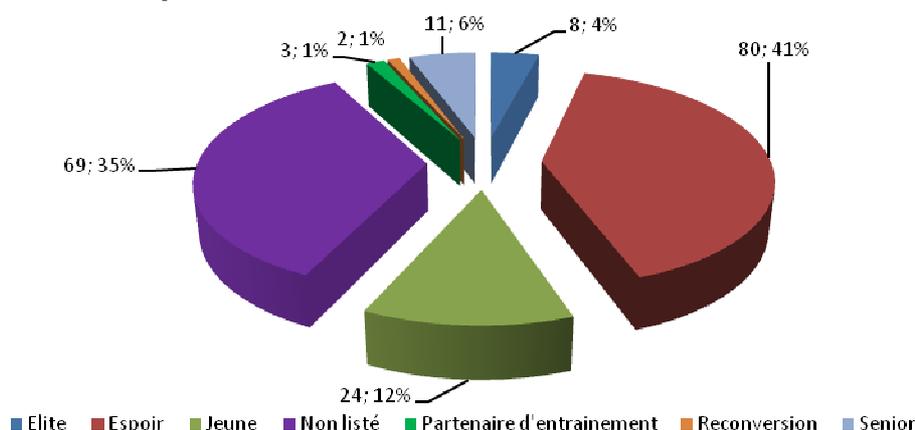
**Figure 4 : Répartition des athlètes s'entraînant dans l'agglomération caennaise par type de statut socioprofessionnel**



- Cette population est notamment composée de 20 étudiants, 75 lycéens, 3 apprentis et de 52 collégiens. Il est à noter que 25 athlètes n'ont pas leurs statuts renseignés.

#### ■ Les statuts des sportifs au regard des listes des sportifs de haut niveau et Espoirs

**Figure 5 : Répartition des athlètes s'entraînant dans l'agglomération caennaise par type de statut sportif**



<sup>11</sup> Sur les listes de haut niveau et Espoir.

<sup>12</sup> 14 ligues, 4 clubs sportifs et le centre de formation de l'USO Mondeville Basket ont été interrogées (7 ligues possédant un pôle, 7 n'en possédant pas) pour repérer les athlètes non inscrits sur les listes pouvant être considérés « en devenir ». Ont répondu : 7 ligues, 2 clubs sportifs, le centre de formation de l'USO Mondeville Basket.



Les sportifs s'entraînant dans l'agglomération caennaise ou sa proximité sont répartis de la façon suivante :

- 24 sont inscrits sur les listes de sportifs de haut niveau.
- 81 sont inscrits sur la liste Espoir.
- 24 sont inscrits sur la liste partenaires d'entraînement.
- 69 sont non inscrits, mais ont été repérés par les ligues sportives consultées comme « en devenir ».

■ **Les statuts socioprofessionnels des sportifs au regard des listes des sportifs de haut niveau et Espoir**

**Tableau 11 : Répartition des athlètes s'entraînant dans l'agglomération caennaise par statut socioprofessionnel et sexe**

Statut du sportif	Sportif listé		Total sportif listé	Sportif non listé		Total sportif non listé	Total général
	F	M		F	M		
<b>Lycéen</b>	13	24	37	13	25	38	75
<b>Collégien</b>	15	17	32	5	15	20	52
<b>Étudiant</b>	6	7	13		7	7	20
<b>Salarié</b>	8	10	18		2	2	20
<b>Apprenti</b>	1	1	2	1		1	3
<b>Autre</b>	1		1		1	1	2
<b>NR</b>	12	13	25				25
<b>Total général</b>	<b>56</b>	<b>72</b>	<b>128</b>	<b>19</b>	<b>50</b>	<b>69</b>	<b>197</b>

- 40% des athlètes sont des filles (45% chez les athlètes listés et 34% chez les athlètes non listés).
- Les féminines représentent 40% des collégiens (48% chez les athlètes listés et 25% chez les athlètes non listés).
- Les féminines représentent 37% des lycéens (40% chez les athlètes listés et 27% chez les athlètes non listés).



■ **Les établissements de formation fréquentés par les athlètes**

**Tableau 12 : Répartition des athlètes s'entraînant dans l'agglomération caennaise par statut socioprofessionnel et établissement d'enseignement**

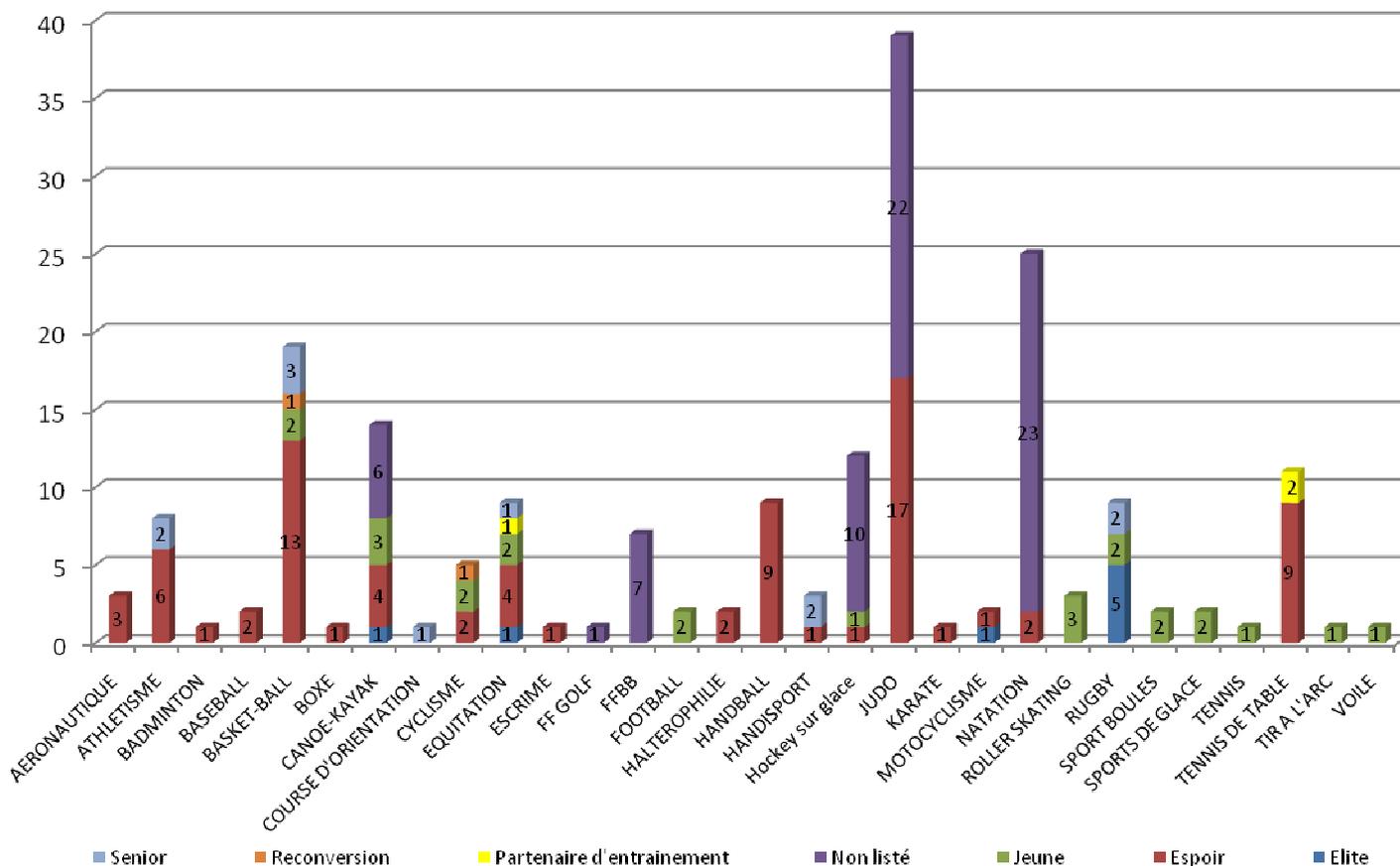
Statut du sportif	Établissements	Sportif listé	Sportif non listé	Total général
<b>Apprenti</b>	CFA ICEP - Caen	1		1
	demande d'entrée au CIFAC - Caen		1	1
<b>Total Apprenti</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Collégien</b>	Collège Fernand Lechanteur - Caen	10	2	12
	Collège Jacques Monod - Caen	15	1	16
	Collège Langevin Wallon - Blainville sur Orne	5		5
	Collège Lemièrè - Caen	1	17	18
	Collège Saint Joseph - Caen	1		1
<b>Total Collégien</b>		<b>32</b>	<b>20</b>	<b>52</b>
<b>Lycéen</b>	Institut Sainte Marie - Caen	1	6	7
	Institut Jeanne d'arc - Caen	1	1	2
	Lycée Charles de Gaulle - Caen	2		2
	Lycée Dumont d'Urville - Caen	1		1
	Lycée Jean Rostand - Caen	1		1
	Lycée Jules Verne - Mondeville	1		1
	Lycée Laplace - Caen	24	1	25
	Lycée Malherbe - Caen	2	9	11
	Lycée Sainte Ursule - Caen	2		2
Lycée Victor Hugo - Caen	1		1	
NR	1	21	22	
<b>Total Lycéen</b>		<b>38</b>	<b>38</b>	<b>76</b>
<b>Étudiant</b>	AFTEC- Caen	1		1
	Lycée Charles de Gaulle - Caen	1		1
	Lycée Jules Verne - Mondeville- Caen	1		1
	Lycée Victor Hugo- Caen	1		1
	Université de Caen- Caen	9	7	16
<b>Total Étudiant</b>		<b>13</b>	<b>7</b>	<b>20</b>
<b>Total général</b>		<b>83</b>	<b>66</b>	<b>149</b>

- 56% des athlètes inscrits dans un cycle de formation sont des sportifs listés (1 apprenti, 32 collégiens, 38 lycéens, 13 étudiants).
- Les collèges Lemièrè, Lechanteur et Monod accueillent 88% des sportifs. Ils possèdent des sections sportives scolaires.
- Le lycée Laplace accueille 33% des athlètes. Il est à noter que l'établissement d'enseignement est non renseigné pour 22 athlètes (soit 29%).



## ■ Les disciplines sportives pratiquées par les athlètes

**Figure 6 : Répartition des athlètes s'entraînant dans l'agglomération caennaise par discipline et statut des athlètes**



Les disciplines les plus représentées sont le judo, la natation, le basket et le canoë-kayak.

- Le judo compte de nombreux athlètes non listés qui s'entraînent librement sur le pôle Espoir. Cette organisation répond à la logique de l'activité qui nécessite des partenaires d'entraînement.
- La natation ne possède pas de pôle Espoir, l'Entente Nautique Caen accueille des sportifs qui s'entraînent de façon intensive.
- Le pôle Espoir de canoë-kayak reçoit des athlètes qui s'entraînent librement avec le pôle Espoir.

## ■ Perceptives sur le centre d'hébergement

Afin d'élaborer des hypothèses pour le dimensionnement potentiel du centre d'hébergement, il conviendra de prendre en compte :

- Le nombre d'athlètes s'entraînant sur l'agglomération caennaise.
- Les publics visés par l'hébergement.
- Les places occupées à ce jour en internat.
- Les besoins en hébergement perçus par les différents acteurs.



## **2 Les politiques institutionnelles menées en faveur du sport de haut niveau**

### **2.1 La Région Basse-Normandie**

Le service de la jeunesse, des sports et de la vie associative créé en 2004, bénéficie d'un budget de 6,6 M€ de fonctionnement et d'investissement en 2010.

Il oriente sa politique du sport de haut niveau vers 4 axes principaux :

#### **■ Les bourses individuelles aux sportifs listés**

L'athlète potentiellement bénéficiaire doit être inscrit sur les listes Elite, Senior, Jeune ou Espoir et être licencié dans un club de Basse-Normandie depuis 2 ans.

Le montant des bourses est individualisé en fonction des particularités du sport, des frais attestés dans la pratique, du programme de compétitions et de la situation financière de l'athlète ou de sa famille. Ces aides s'échelonnent entre 500 et 3000 €.

Les bourses ont pour objectifs d'accompagner les athlètes dans leur double projet sportif et scolaire/professionnel.

La DRJSCS est associée à l'instruction des demandes ; l'expertise des CTS permet notamment d'affiner les situations individuelles.

En 2010, 180 bourses ont été attribuées pour un montant de 255 800 €.

#### **■ Le soutien aux pôles Espoirs**

La Région soutient le fonctionnement des pôles Espoir de son territoire. Ce soutien prend la forme d'une subvention annuelle.

Il intervient en complément de la DRJSCS, des fédérations et des ligues régionales. Sa part dans le budget de fonctionnement des pôles est comprise entre 30 et 40 %.



**Tableau 13 : Évolution des subventions de la Région Basse-Normandie aux pôles**

Discipline <sup>13</sup>	Pôle	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Judo</b>	<b>Espoirs</b>	30 000	32 000	32 000	30 000	30 000	28 000	28 000	28 000
<b>Basket-ball</b>	<b>Espoirs</b>	25 000	27 000	30 000	32 000	34 000	34 000	35 000	35 000
<b>Canoë-kayak</b>	<b>Espoirs</b>	20 000	23 000	29 000	31 000	31 000	31 000	32 000	32 000
<b>Cyclisme</b>	<b>Espoirs</b>	30 000	32 000	35 000	37 000	37 000	37 000	37 000	38 000
<b>Handball</b>	<b>Espoirs</b>			5 000	20 000	22 000	22 000	25 000	26 000
<b>Tennis de table</b>	<b>Espoirs</b>	23 000	25 000	23 000	24 000	24 000	26 000	27 000	27 000
<b>Voile légère</b>	<b>voile Olympique</b>	21 000	35 795	23 000	22 000	22 000	20 000	20 000	7 000
<b>Voile habitable</b>	<b>voile habitable</b>	21 000	22 000	23 000	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000
<b>Natation</b>	<b>Espoirs</b>	13 000							
<b>Athlétisme</b>	<b>Espoirs</b>	13 000	17 000						
	<b>TOTAL</b>	<b>200000</b>	<b>213795</b>	<b>200000</b>	<b>218000</b>	<b>222000</b>	<b>220000</b>	<b>226000</b>	<b>215000</b>

#### ■ **Les aides aux grands clubs sportifs régionaux**

Les clubs contribuant à la promotion des activités physiques et sportives ainsi qu'à la valorisation du territoire bas-normand peuvent bénéficier d'un soutien de la Région.

Cette aide s'adresse aux clubs sportifs qui évoluent dans les quatre premiers niveaux nationaux (des ajustements en fonction des sports).

Les centres de formation agréés des clubs professionnels du Stade Malherbe et de l'USO Mondeville Basket féminin sont également subventionnés par la Région.

En complément de ces aides orientées spécifiquement vers un sport d'élite régional, la Région soutient également :

- Les ligues et les comités régionaux en priorisant :
  - La pratique pour tous, quelle que soit la difficulté pour accéder au sport.
  - La pratique féminine, qu'il s'agisse de l'activité sportive ou de l'accès aux fonctions dirigeantes.
  - L'insertion par le sport.
  - L'activité en lien avec l'aménagement du territoire (littoral, milieu rural...).

Les ligues et comités peuvent également intégrer à leur projet sportif des actions en direction du sport de haut niveau.

- Les événements sportifs de niveau national, international ou présentant un caractère exceptionnel qui contribue à valoriser et promouvoir l'image de la Basse-Normandie peuvent être soutenus par la Région.

Cette aide est généralement plafonnée à 10 % des dépenses directes.

- Les équipements sportifs structurants d'intérêt régional, à une hauteur maximale de 20% HT de l'opération d'investissement. Ces équipements sont au cœur de la pratique et du développement d'une discipline sportive dans la région. Ils doivent permettre le haut niveau et l'organisation de compétitions officielles nationales ou internationales.

<sup>13</sup> Les pôles de patinage artistique et d'aéronautique sont en cours de labellisation.



## 2.2 Les services déconcentrés de l'État

### 2.2.1 La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

L'objectif de la DRJSCS est d'accompagner au mieux les sportifs dans leur double projet sport et de formation et/ou d'insertion professionnelle. Elle cible les sportifs inscrits sur les listes de sportifs haut niveau et Espoirs.

Elle joue également un rôle dans l'accompagnement, la mise en place et l'évaluation des PES à dans la région.

Les actions en faveur du sport de haut niveau sont définis ci-dessous.

#### ■ **Le soutien au fonctionnement des pôles**

La DRJSCS soutient les pôles sur 3 principaux axes :

- La coordination des pôles par l'intervention des CTS<sup>14</sup>.
- Des vacations aux intervenants permettant principalement des prises en charge sur le suivi médical et/ou l'accompagnement scolaire.
- Des aides à l'achat de matériels.

Des aides complémentaires peuvent également être mobilisées :

- Du CNDS dans le cadre d'organisation de stages.
- Du Plan Sport Emploi dans le cadre d'entraîneurs intervenant sur les pôles.

**Tableau 14 : Subventions d'État aux pôles en 2010**

Discipline <sup>15</sup>	Pôle	2010
Judo	Espoir	17 500
Basket-ball	Espoir	12 400
Canoë-kayak	Espoir	23 3000
Cyclisme	Espoir	15 200
Handball	Espoir	46 000
Tennis de table	Espoir	50 800
	<b>TOTAL</b>	<b>112 000</b>

La DRJSCS assure également un lien avec l'IPR<sup>16</sup> d'EPS pour une coordination avec les lycées et collèges qui accueillent les athlètes inscrits en pôles Espoir.

<sup>14</sup> La Basse-Normandie compte 23 CTS dans 18 disciplines dont 3 en football, 3 en athlétisme, 2 en voile.

<sup>15</sup> Les pôles de patinage artistique et d'aéronautique sont en cours de labellisation.

<sup>16</sup> IPR : Inspecteur Pédagogique Régional.



Il convient de noter que la circulaire N°2006-123 n'est pas prise en compte totalement. Il n'existe pas sur le territoire régional de groupe de pilotage co-présidé par le Recteur et le Directeur régional de la jeunesse du sport et de la cohésion sociale (DRJSCS), permettant l'évaluation et la mutualisation des moyens pour les filières scolaires accueillant des sportifs inscrits sur les listes de sportifs de haut niveau et Espoir.

### ■ **La mise en place de conventions d'insertion professionnelle (CIP) pour les sportifs de haut niveau**

Trois à quatre CIP sont conclues chaque année. Elles permettent à des athlètes inscrits sur les listes de sportifs de haut niveau de mieux concilier leur projet sportif et leur carrière professionnelle. La convention est signée entre l'athlète, l'employeur (collectivité, association ou entreprise) et la DRJSCS.

D'un montant moyen de 5 000 €, la CIP permet de dégager environ 30 jours par ans pour des participations à des stages de préparation et des compétitions.

### ■ **Le financement du suivi médical des sportifs de haut niveau**

Il existe en Basse-Normandie un Institut Régional de la Médecine Sportive (IRMS)<sup>17</sup> et trois Centres Régionaux Médico-Sportifs (CRMS) (Caen, Cherbourg et la Ferté-Macé).

L'IRMS joue un rôle d'évaluation et de suivi du sportif de haut niveau. La DRJSCS le subventionne pour réaliser les trois tests d'évaluation obligatoires pour les sportifs inscrits sur les listes des sportifs de haut niveau.

La DRJSCS définit également une enveloppe budgétaire par pôle pour des vacations participant au suivi médical des athlètes.

Les CRMS sont également soutenus dans le cadre d'actions de prévention (lutte contre le dopage, diététique,...).

### ■ **L'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau**

Les services de la DRJSCS peuvent apporter une écoute et une orientation pour les athlètes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles. Cependant, il ne semble pas exister en interne les ressources nécessaires pour mener à bien cette mission et les interlocuteurs ad hoc<sup>18</sup> sensibilisés aux problématiques du sport de haut niveau ne sont pas repérés sur le territoire.

---

<sup>17</sup> Plateau médical au CHU de Caen.

<sup>18</sup> Exemple : la mission locale.



### ■ **Le soutien aux ligues sportives**

La DRJSCS souhaite faire comprendre que sport de haut niveau doit faire l'objet d'un axe de projet de développement pour les ligues et les comités régionaux. Ces derniers estiment parfois que le sport de haut niveau relève prioritairement d'un échelon fédéral et ministériel.

Les services déconcentrés souhaitent donc accompagner les ligues dans la formalisation d'objectifs concrets vers le sport de haut niveau. Ces derniers sont intégrés à la convention d'objectifs conclue en la DRJSCS et la ligue régionale<sup>19</sup>.

L'organisation territoriale du sport (il existe 20 ligues bi-régionales) ne semble pas faciliter la mise en œuvre de cette démarche.

### ■ **Les actions en faveur de la promotion de la région Basse-Normandie**

L'objectif de la DRJSCS est de consolider et développer les structures d'accès et de haut niveau sur le territoire. Pour cela, elle mène une action de promotion vers les fédérations et les DTN<sup>20</sup> dans le cadre de l'élaboration des PES.

Conscient d'être en concurrence avec de grands pôles urbains, une stratégie de développement vers « des niches » est conduite, notamment vers les activités suivantes :

- Le char à voile.
- Le rugby féminin (en lien avec l'Ovalie Caennaise).
- L'équitation. (ancrage régional fort).
- Le kayak polo.
- Le cyclisme sur piste (ancrage régional fort).
- La voltige.
- La danse sur glace.

### ■ **Appui et expertise**

Les services de la DRJSCS interviennent à la demande du Conseil régional comme instructeurs pour :

- L'attribution des bourses régionales aux sportifs listés.
- Le subventionnement des pôles Espoirs.

---

<sup>19</sup> Financement des actions vers le sport de haut niveau dans le cadre du CNDS.

<sup>20</sup> DTN : Directeurs Techniques Nationaux.



## 2.2.2 Le rectorat

Il n'existe pas de système commun d'aménagement des horaires des sportifs de haut niveau : l'initiative est laissée aux chefs d'établissements.

Cette situation très dépendante des établissements et de leurs personnels a pour conséquences de fortes incertitudes des pôles quant à leur inscription dans un projet à moyen ou long terme.

L'absence d'une coordination régionale conjointe entre le rectorat et la DRJSCS<sup>21</sup> pour une stratégie territoriale de filières aménagées peut être un frein à l'implantation de structures d'entraînement de haut niveau en Basse-Normandie. Cela se traduit dans les faits par une faible attractivité de la région vis-à-vis des fédérations nationales et des sportifs eux-mêmes.

Sur l'agglomération caennaise, il existe 9 sections sportives scolaires, ce qui représente une offre intéressante. A contrario, en lycée, seulement 5 classes dans 2 filières (S<sup>22</sup> et STG<sup>23</sup>) bénéficient d'aménagements horaires permettant d'accueillir les élèves en pôle Espoir.

En conséquence, il est souhaitable de développer une réflexion collective et coordonnée au niveau régional pour rechercher des solutions répondant aux contraintes des sportifs de haut niveau et favorisant la réussite de leur double projet sportif et scolaire.

Cette réflexion devrait prendre en compte en priorité :

- La capacité des collégiens et lycéens à s'entraîner deux fois par jour dans des amplitudes horaires en adéquation avec les rythmes de l'adolescent.
- L'adaptation des conditions d'internat aux contraintes des sportifs : horaires des repas, accès aux chambres en week-end, gestion du linge sale.
- Le suivi scolaire leur permettant d'être accompagnés sur des difficultés individuelles et de rattraper des cours manqués lors de stages ou compétitions nationales et internationales.

La participation des athlètes de haut niveau au cours d'EPS, récurrente ou non, pourra également être interrogée. Les pratiques d'EPS sont parfois en contradiction avec les préparations sportives menées par les pôles d'entraînement, notamment pendant les phases préparatoires aux compétitions. Une dispense, permanente ou non, des sportifs de haut niveau aux cours d'EPS pourrait permettre de dégager des marges de manœuvre pour favoriser des aménagements horaires ainsi que le suivi et le soutien des athlètes.

---

<sup>21</sup> Circulaire N°2006-123.

<sup>22</sup> S : Scientifique.

<sup>23</sup> STG : Sciences et techniques de la gestion.



## **2.3 Les Conseils généraux de Basse-Normandie**

L'action des Conseils généraux de Basse-Normandie en faveur du sport est principalement axée sur le développement et la promotion des activités physiques. Le sport de haut niveau n'est pas l'un des axes prioritaires d'actions.

Les Conseils généraux s'investissent cependant dans le soutien au fonctionnement des sections de sport scolaire en collège. Dans le cadre d'un hébergement pour les sportifs de haut niveau qui accueilleraient des collégiens des recherches de partenariats avec les Conseil généraux sont à envisager.

### **2.3.1 Le Conseil général du Calvados (CG 14)**

Le CG 14 déploie une politique sportive autour de 4 axes stratégiques :

- Une politique générale vers les manifestations sportives, les clubs et les comités départementaux.
- L'investissement vers les équipements sportifs structurants et l'acquisition de matériels.
- Le sport scolaire.
- Le sport de haut niveau.

Ainsi, les principales actions en direction du sport de haut niveau et de ses pré-filières sont citées en suivant.

#### **■ *Le soutien au suivi médical des sportifs***

Une subvention de fonctionnement est attribuée au CRMS<sup>24</sup> pour le suivi et la sensibilisation des sportifs non listés ayant une pratique estimée intensive.

#### **■ *Les bourses aux sportifs méritants***

Sur proposition du CDOS, une prime est attribuée aux sportifs qui se sont illustrés par un titre ou lors d'une compétition. Cette bourse est de 800 € à titre individuelle.

Cette bourse est ouverte à tous les publics, tous les âges et toutes les disciplines.

#### **■ *Les bourses aux sportifs en devenir***

Les sportifs du département (collégiens) identifiés par les comités départementaux comme possédant un potentiel peuvent bénéficier d'une bourse d'un montant moyen de 500 €. Le montant de cette action s'élève à 24 400 € pour 2009.

Le CG 14 évite la cumulation des deux bourses.

---

<sup>24</sup> 13 500 € en 2009.



### ■ **Le soutien aux sections scolaires**

Les subventions pour les sections scolaires sont versées aux comités départementaux<sup>25</sup>. Elles sont d'un montant de 800 € à 3 000 €. Pour l'année 2009, l'enveloppe budgétaire consacrée aux sections sportives scolaires est de 30 150 €<sup>26</sup>.

### ■ **Les aides aux clubs de haut niveau**

Le Conseil général apporte un soutien financier aux clubs évoluant au niveau national, ainsi qu'aux centres de formation des clubs professionnels du Stade Malherbe et de l'USO Mondeville Basket.

Le budget 2009 au titre de l'aide aux grands clubs amateurs est de 131 500 €.

### ■ **Les aides aux événementiels sportifs**

Des manifestations d'envergure nationale ou internationale comme le championnat du monde de Match Racing sont soutenues par le CG 14. Un crédit de 160 000 € a été adopté pour cette action.

En complément de ces actions le Conseil général du Calvados soutient également les comités départementaux, les clubs et des sportifs de haut niveau par des contrats d'images.

## **2.3.2 Le Conseil général de la Manche (CG 50)**

Le CG 50 développe sa politique sportive autour de 5 axes stratégiques :

- Le développement territorial.
- Le partenariat et le soutien au mouvement sportif.
- Le sport en temps scolaire.
- Le sport d'élite sur le territoire.
- Les manifestations sportives d'un niveau régional minimum.

Au travers de ces trois derniers axes le Conseil général accompagne le sport de haut niveau et ses filières d'accès.

### ■ **Le soutien aux sections scolaires**

Le CG50 apporte une aide de fonctionnement aux filières de pré-accession au haut niveau. Il existe sur le territoire 16 sections sportives scolaires.

---

<sup>25</sup> A l'exception de la section scolaire voile d'Ouistreham.

<sup>26</sup> La DRJSCS abonde ce financement à hauteur 30 150 €.



#### ■ **Le soutien à l'organisation de stages sportifs**

Le soutien aux comités départementaux intègre un volet « amélioration de la pratique » qui a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre de stages départementaux pour l'élite sportive locale.

#### ■ **Les bourses aux athlètes**

Chaque comité départemental propose 5 athlètes maximum par discipline et par ordre de priorité. Cette dotation a pour objectif de soutenir les athlètes engagés dans un championnat national.

#### ■ **Le soutien aux sports collectifs**

Le Conseil général verse aux clubs dont les équipes jeunes participent aux coupes ou championnats nationaux. Cette aide est forfaitaire par athlète et par kilomètre.

#### ■ **Le soutien aux manifestations de niveau régional minimum**

### **2.3.3 Le Conseil général de l'Orne (CG 61)**

#### ■ **Les bourses aux sportifs listés**

Le CG 61 verse une bourse annuelle d'une valeur de 200 € à 600 € pour les sportifs inscrits sur les listes de haut niveau et Espoirs.

#### ■ **Le soutien aux sections sportives scolaires**

L'aide au fonctionnement des 14 sections sportives scolaires en collège s'élève à 55 000 € en 2009.

#### ■ **Les partenariats avec les sportifs de haut niveau**

Le Conseil général conclut des partenariats d'images annuels avec des jeunes sportifs d'excellence valorisant le territoire de l'Orne afin de les soutenir dans leur projet sportif. A titre d'exemple des partenariats ont été conclus avec :

- Emeric MARTIN - tennis de table handisport.
- Lucas CORVEE - badminton.
- Clémentine FERNANDEZ - escrime.



### ■ **Le soutien aux événements sportifs d'exception**

Le Conseil générale de l'Orne s'engage dans le soutien de compétitions de niveau national ou international et de manifestations phares valorisant la pratique des activités sportives et le territoire.

- La course cycliste Paris – Camembert.
- Le cross international Alençon – Médavy
- Le trail des Couves.
- Le championnat de France de karting.
- Le Tour de France.

## **2.3.4 La ville de Caen et la communauté d'agglomération de Caen-la-mer**

### ■ **La ville de Caen**

Les actions de la ville de Caen vers le sport de haut niveau s'orientent vers :

- Le subventionnement des clubs élites de la commune.
- La construction et la gestion d'équipements sportifs d'envergure.
- L'achat de prestations aux clubs professionnels.
- Le soutien aux manifestations sportives d'envergure (annuellement, un événementiel sportif et un championnat de France)

### ■ **La Communauté d'agglomération de Caen-la-Mer**

La Communauté d'agglomération de Caen-la-Mer possède une compétence sur la gestion et la construction d'équipements sportifs d'intérêt communautaire comme le stade nautique et la patinoire.

L'agglomération soutient également certains événements sportifs d'envergure.



## 2.3.5 Le mouvement sportif régional

### ■ **Le CROS<sup>27</sup> de Basse-Normandie**

Le CROS de Basse-Normandie n'a pas d'action directe sur le sport de haut niveau. Son rôle est d'encourager le développement d'une élite sportive sur territoire, par ligue sportive.

A l'occasion de cette étude, le CROS voit une opportunité pour poursuivre une réflexion sur un équipement complémentaire au service du mouvement sportif régional. Il fait émerger le besoin d'une maison des sports régionale pouvant regrouper les ligues et étant un outil développement et de structuration du sport sur le territoire.

Cependant, le développement et la structuration du sport territorial repose prioritairement sur le projet porté par le CROS et les ligues. De plus, une maison des sports et un centre d'hébergement des sportifs de haut niveau sont deux fonctions différentes et dissociés qui ne sont pas subordonnées l'une à l'autre.

Une réflexion sur un projet transversal peut toutefois conduire à :

- Construire une image et une identité forte autour d'un équipement d'envergure.
- Donner une unité de lieu favorisant les échanges, la mutualisation et le développement de projets communs.
- Réaliser potentiellement des économies d'échelle lors de la construction.

### ■ **Le Centre Sportif Normandie Pays d'Auge (CSNPA)**

Le CSNPA est une association de gestion créée en 2009 suite à la dissolution du CREPS d'Houlgate. Elle assure le fonctionnement et la gestion du site dans le cadre d'une convention d'une durée de 3 ans entre l'État, les collectivités territoriales et le mouvement sportif.

Au terme de cette convention, une évaluation du fonctionnement et du rôle du site sera réalisée. L'État se désengagera alors totalement, il soumettra un projet de cession du bien prioritairement au Conseil régional de Basse-Normandie. En cas de désaccord, le site sera cédé à la SOVAFIM (Société de valorisation foncière et immobilière), une société anonyme dédiée à la valorisation de biens immobiliers publics, en garantissant la continuité de l'exploitation des activités d'intérêt général poursuivies sur le site anciennement occupé par le CREPS d'Houlgate.

Le CSNPA<sup>28</sup> est considéré comme la « base arrière » des ligues et associations sportives pour l'organisation de stages sportifs ou de sessions de formations professionnelles et fédérales. Son rôle est également :

- De maintenir une plateforme technique de service des actions de formation professionnelle, initiale ou continue des métiers du sport et de l'animation. A ce jour, le CSNPA n'est pas un opérateur de formation. Cependant, il pourrait être un outil de

---

<sup>27</sup> CROS : Comité Régional Olympique et Sportif.

<sup>28</sup> A noter : l'implantation de l'ex-CREPS à Houlgate n'a jamais permis d'accueillir de pôles France ou Espoir en raison de l'absence d'établissement scolaire adapté.



conseil et de mutualisation pour des ligues souhaitant développer des formations professionnelles.

- D'accueillir le handisport et de développer d'un centre sport-santé.
- De prendre en compte des besoins et attentes de la population locale et touristique du territoire du pays d'Auge.

Le CNSPA se positionne un acteur fédérant les partenaires institutionnels et sportifs du territoire. Il possède également l'expertise dans la gestion d'un centre d'hébergement dans le domaine sportif. Il souhaiterait avoir un rôle central dans la gestion du futur centre d'hébergement.

Il est à noter que dans le cas où le CNSPA serait en charge du site d'Houlgate et de l'hébergement de l'agglomération caennaise, des économies d'échelle pourraient être réalisées (politique d'achat des prestations de services et travaux, gestion comptable, ...).

La disparition potentielle<sup>29</sup> de ce site répondant à des besoins régionaux peut conduire à une réflexion transversale d'une implantation d'un « campus sportif » dans l'agglomération caennaise regroupant :

- Un centre d'hébergement et d'accompagnement des sportifs de haut niveau.
- Une maison régionale des sports au service du mouvement sportif.
- Un centre d'animation sportive remplissant les fonctions du site de l'ex-CREPS.
- L'accueil de formations.

Un projet de ce type nécessiterait :

- Une volonté forte et une mise en commun des financeurs potentiels (Conseil régional, général, agglomération, commune, État).
- Un site ayant une emprise foncière suffisante pour accueillir un projet d'envergure.

En parallèle, un tel projet pourrait répondre à des besoins en équipements sportifs pouvant être exprimés par les communes de l'agglomération caennaise.

Ainsi, l'étude d'un site comme le 18<sup>ème</sup> RT<sup>30</sup> semble intéressante à explorer.

---

<sup>29</sup> Cette disparition serait de nature à affaiblir le sport en région Basse-Normandie.

<sup>30</sup> Le site militaire du 18<sup>ème</sup> Régiment des transmissions de Bretteville-sur-Odon, près de Caen doit faire l'objet d'une requalification.



### **3 Les attentes et les besoins des acteurs en matière d'hébergement et d'accompagnement pour les sportifs de haut niveau dans l'agglomération caennaise**

L'évaluation des attentes et des besoins en matière d'hébergement et d'accompagnement pour les sportifs de haut niveau repose sur les entretiens collectifs avec les représentants de la DRJSCS, des CTS, des CTF, des responsables de clubs de l'agglomération, ainsi qu'un questionnaire aux sportifs listés et en devenir.

#### **3.1 Le fonctionnement actuel en matière d'hébergement et d'accompagnement des athlètes de haut niveau**

Il convient de distinguer trois types de fonctionnement :

- Les pôles Espoirs.
- Les centres de formation.
- Les clubs ayant des pratiques intensives.

##### **3.1.1 Zoom sur le lycée Laplace**

Le lycée Laplace est le principal établissement à accueillir des sportifs de haut niveau. Il possède 450 places d'internat, dont 60 sont en moyenne occupées par des sportifs inscrits en pôles Espoirs.

Historiquement, les pôles se sont structurés autour du lycée Laplace.

##### **■ Des cursus scolaires spécifiques**

Le lycée Laplace propose depuis 1991 des filières spécifiquement ouvertes pour les sportifs de haut niveau :

- 1 classe de seconde pour 24 élèves.
- 1 classe de première et de terminale scientifique pour 12 élèves.
- 1 classe de première et de terminale science et technique de la gestion pour 12 élèves.

Ce lycée d'enseignement technique et professionnel de 1 200 élèves et étudiants a fait le choix de proposer des cursus aménagés pour les sportifs de haut niveau.

- Fin des cours tous les soirs à partir de 17h, le vendredi soir à 16h.
- Mercredi fin des cours à 13 h.
- Mardi et jeudi entre 10h et 13h libre pour l'entraînement.



Le lycée a également fait le choix de conserver les pratiques d'activités physiques et sportives souhaitant que les élèves aient des échanges avec d'autres filières. Cette organisation semble poser quelques problèmes sur deux points spécifiques : la place de l'EPS dans les processus d'entraînement et récupération des athlètes et la cohabitation avec les élèves de la filière art appliqué.

Il est également à noter que l'offre de formation scolaire reste faible, puisque les athlètes n'ont le choix qu'entre deux cursus. Ces formations aménagées sont les seuls existantes dans l'agglomération.

### ■ **L'internat**

L'internat du lycée Laplace est relativement ancien, même si des travaux de réhabilitation et d'entretien ont été entrepris. Les chambres accueillent entre 4 et 8 élèves. Il est à noter qu'un étage peut accueillir jusqu'à 120 élèves pour 2 surveillants.

En fonction du nombre d'élèves scolarisés, le lycée tente d'aménager au mieux les chambres pour quelles soient le moins chargées possible.

- Les élèves de terminale sont par chambre de 4 places.
- Les élèves de seconde et première garçons sont en chambres de 6 places.
- Il existe une tension chez les filles qui sont 8 élèves par chambre.

Chaque interne dispose :

- D'un lit.
- D'une armoire.
- D'un bureau.

Les sanitaires sont disposés aux parties centrales et extrêmes de chaque étage.

A ce jour, les conditions d'hébergement ne répondent globalement pas aux cahiers des charges des pôles Espoir qui préconisent des chambres de 2 (basket et handball) à 4 athlètes maximum. De plus il n'existe pas de lieu de vie (salle vidéo, de loisirs ou d'informatique) pour les élèves internes.

### ■ **La restauration**

- Le petit déjeuner.

Il n'existe pas de différence ou spécificité entre les athlètes avec les autres élèves. Le lycée Laplace n'accueille pas de discipline comme la natation dont le premier entraînement est généralement entre 6h et 8 h du matin.



- Le déjeuner.

Les athlètes internes ou non ont accès comme tous les élèves au self pour déjeuner. Le large choix de menus doit leur permettre, en principe, de pouvoir équilibrer leur ration alimentaire en fonction de leurs besoins spécifiques. Cependant, ils ne disposent pas d'un droit de passage prioritaire et cela peut avoir pour conséquence :

- Un manque de temps pour se restaurer, notamment au retour des entraînements entre 10h et 13h.
- Une diminution des choix d'aliments lors d'une arrivée tardive au self pouvant être néfaste pour l'équilibre de la ration alimentaire.

Les athlètes ne bénéficient pas d'un régime ou de complémentation alimentaire spécifique.

- Le diner.

Pour le diner, la fin du service est à 19h15 en raison de l'amplitude horaire des personnels. Ainsi, pour les athlètes finissant tardivement l'entraînement (les judokas rentrent à l'internat vers 20h) des plateaux repas sont prévus. Des fours à micro-ondes sont à disposition pour faire réchauffer les plats. Ces conditions ne sont pas fonctionnelles et optimales pour les athlètes.

Pour le lycée, la vaisselle ne peut être nettoyée et rangée le jour même.

## ■ **Les horaires de l'internat**

L'internat du lycée Laplace est ouvert du dimanche soir au vendredi soir exclus. Il est également fermé pendant les vacances scolaires.

Cette organisation est contraignante pour les athlètes et les structures d'entraînement :

- Ils ne peuvent rester à l'internat le vendredi soir alors que les départs pour les compétitions ont lieu le samedi ou le dimanche de Caen.
- Ils ne peuvent rentrer à l'internat le dimanche soir si le retour de compétition est tardif (après 21h30).
- Pour des raisons de sécurité, l'internat n'est pas accessible en journée. Les élèves doivent donc porter leurs tenues et matériels de sport toute la journée. Ils ne peuvent pas dans ces conditions pas bénéficier d'éventuels temps de repos ou de récupération pendant la journée.
- L'horaire de coucher fixé à 22h pour tous peut poser des contraintes pour la réalisation des devoirs personnels.

Pour les stages de préparation organisés pendant les vacances scolaires, les structures d'entraînement doivent nécessairement rechercher des solutions d'hébergement et de restauration.



## ■ **Le suivi et l'accompagnement des sportifs**

Des cours soutien sont assurés les matins à partir de 10h les mardis et jeudis<sup>31</sup>. Pour mettre en place ce suivi, le lycée dispose d'une dotation annuelle d'environ 12 000 € de la DRJSCS (prise en charge de vacances).

Le suivi des athlètes de haut niveau est une charge de travail importante (en proportion du nombre d'élèves) : elle mobilise en partie le conseiller principal d'éducation (CPE) et un personnel d'éducation à temps plein.

Le conseiller principal d'éducation doit faire face à un nombre d'interlocuteurs multiples pour le suivi des élèves (coordinateurs de pôles, entraîneurs). Cette structuration ne facilite pas la lisibilité du système et contribue à alourdir les échanges.

Les coordonnateurs de pôles ne semblent pas systématiquement associés aux conseils de classes.

Il semblerait exister parfois des incompréhensions entre les acteurs en charge du projet scolaire et ceux en charge du projet sportif. Le développement et le renforcement du dialogue entre les acteurs apparaît comme nécessaire.

## ■ **Les locaux spécifiques pour les athlètes**

### ■ La mise à disposition d'équipement

Le lycée met à disposition des pôles une salle équipée de tatamis et de quelques appareils de musculation. Cet équipement est utilisé par le pôle de judo, notamment pour les entraînements à partir de 17h.

Un local pour stocker les vélos et équipé de sanitaires est mis à disposition du pôle de cyclisme.

A ce jour, il n'existe pas de convention d'utilisation des équipements entre les pôles et le lycée.

### ■ Les aménagements spécifiques

Le lycée Laplace a aménagé des casiers spécifiques pouvant contenir les sacs de sport volumineux pour permettre aux élèves de les déposer et limiter leur transport pendant la journée. Ces casiers limitent également les vols potentiels.

Il existe à l'étage des filles une pièce avec un étendoir où elles peuvent faire sécher leurs affaires. Toutefois, n'étant pas sécurisée cette pièce est peu ou pas utilisée.

Le lycée Laplace ne dispose pas de blanchisserie ou séchoir pour les tenues sportives. Dans les chambres de 6 ou de 8 places, ce manque peut poser des problèmes d'hygiène et de cohabitation. Il est difficile de faire sécher des kimonos, des chaussures ou des tenues de cyclistes dans un espace restreint, partagé et confiné.

---

<sup>31</sup> Il n'existe pas d'étude surveillée le soir.



## ■ **Les perspectives du lycée Laplace et de ses filières sportives**

Le lycée Laplace et son personnel d'enseignement se disent attachés aux filières sportives même si elles ne relèvent pas du cœur de métier de l'établissement. Toutefois, le lycée repère des contraintes ou des incertitudes :

- Une mobilisation relativement forte du personnel éducatif au regard du nombre d'élèves. Cette mobilisation peut se faire au détriment d'élèves en difficulté. Il est à noter que le lycée bénéficie d'une dotation spécifique en personnel pour le suivi des athlètes.
- La salle où sont disposés les tatamis pourrait être utilisée comme salle de conférence.
- Le nombre de places à l'internat est amené à diminuer fortement, puisqu'un cahier des charges signé entre le Conseil régional Basse-Normandie et le Rectorat précise que les chambres seront limitées à 4 places maximum.
- Le fonctionnement et l'organisation du lycée est également remis en cause par les réformes pesant sur les filières :
  - La réforme de la filière du bac professionnel en 3 années réduit mécaniquement le nombre d'élèves<sup>32</sup>.
  - La probable réforme de la filière sciences et techniques industrielles (STI) pour lesquelles toutes les mentions seraient déclinées à un niveau départemental. Le lycée Laplace est réputé pour sa filière STI génie civil dont le rayonnement est extrarégional. Ces filières spécifiques contribuent fortement à l'attractivité de l'établissement.
- Le lycée Laplace estime que si les conditions pédagogiques sont très bonnes pour les sportifs de haut niveau en raison des petits effectifs, ainsi que des équipes pédagogiques et éducatives impliquées, l'environnement et les conditions matérielles ne sont pas suffisamment adaptées. Le lycée n'envisage pas d'évolution de la situation à court ou moyen terme.

De plus, l'offre de formation est restreinte (2 filières – S et STG) et le lycée ne souhaite pas développer de nouvelles filières aménagées pour les sportifs de haut niveau, même si cela apparaît être une nécessité pour mieux répondre aux projets scolaires des élèves.

La posture et la situation du lycée Laplace quant au portage des filières aménagées pour les sportifs de haut niveau nécessitent de s'inscrire dans une concertation avec l'ensemble des acteurs et dans un développement stratégique territorial coordonné par le rectorat.

---

<sup>32</sup> L'ouverture du lycée d'Ifs provoquera certainement le transfert de certaines filières comme la mention complémentaire boulangerie (environ 40 élèves).



### 3.1.2 Zoom sur l'université de Caen

Les sportifs peuvent bénéficier à l'université de Caen d'un statut particulier. L'obtention de ce statut se fait sur demande individuelle des athlètes et deux cas sont à distinguer :

- Les sportifs inscrits sur les listes officielles : 12 athlètes se sont fait connaître de l'administration de l'université.
- Les sportifs représentant une « élite universitaire » : 85 athlètes se sont fait connaître de l'administration de l'université.

#### ■ **Les avantages du statut de « sportif de haut niveau » à l'université**

- Un aménagement des horaires.

Ces aménagements sont obligatoires pour les sportifs listés et facultatifs pour les autres. Ils dépendent de chaque UFR et portent principalement sur les enseignements obligatoires comme les cours de travaux dirigés, les travaux pratiques et sur les sessions d'examens<sup>33</sup>.

- Un suivi personnalisé.

Il existe dans chaque UFR un professeur relais avec lequel l'étudiant peut prendre rendez-vous pour faire le point sur son projet de formation. Le professeur relais est également en charge de l'adaptation potentielle du planning de l'étudiant.

Le système semble fonctionner de façon plus ou moins efficace en fonction des UFR et des relais existants.

Les sportifs listés peuvent également bénéficier de cours de soutien, la DRJSCS prévoit une prise en charge des vacances.

- Les centres de formation universitaires.

Il est proposé aux sportifs de haut niveau, en complément ou en partenariat avec les pôles, des temps spécifiques d'entraînement de 12h à 14h, trois fois par semaine<sup>34</sup>.

Les disciplines concernées sont les suivantes :

- Handball.
- Basket-ball.
- Escrime.
- Rugby.
- Badminton.
- Voile (à Cherbourg).

- Le suivi médical.

Le service universitaire de médecine (SMU) a été sollicité pour délivrer des certificats médicaux de non contre-indication aux pratiques sportives pour les étudiants en

<sup>33</sup> Traité au cas par cas, rien n'est automatique.

<sup>34</sup> Avec une séance de musculation.



STAPS. Ce service rencontre des difficultés pour répondre aux demandes de l'ensemble des étudiants.

Une réflexion est engagée pour développer des liens avec l'IRMS<sup>35</sup> et le CRMS<sup>36</sup> pour des actions d'éducation à la santé et des tests d'efforts.

Les athlètes inscrits sur les listes bénéficient du suivi médical obligatoire prévu par les textes.

- Le suivi socioprofessionnel.

Ce service reste encore à construire pour mieux répondre aux objectifs ministériels. Les étudiants ont accès au SUOI<sup>37</sup>, les sportifs reconnus de haut niveau par l'université de Caen ne bénéficient pas de conditions spécifiques.

## ■ **L'hébergement des athlètes**

Les étudiants sportifs qu'ils soient listés ou non ne bénéficient pas d'avantage spécifique en matière de logements universitaires. Le CROUS<sup>38</sup> s'appuie sur des critères sociaux pour l'attribution des logements.

Il existe un accord tacite avec le CROUS de l'université de Caen pour que 10 chambres soient réservées aux sportifs de haut niveau. Toutefois, ces chambres sont éloignées du campus et sont en mauvais état. Cette année, aucun sportif n'a choisi l'une de ses chambres.

Les sportifs comme les autres étudiants se tournent prioritairement vers le marché locatif privé et rencontrent les mêmes difficultés.

---

<sup>35</sup> IRMS : Institut régional de médecine du sport.

<sup>36</sup> CRMS : Comité régional de médecine du sport.

<sup>37</sup> SUOI : Service universitaire d'orientation et d'information.

<sup>38</sup> CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires.



### 3.1.3 Les pôles Espoir

#### ■ L'hébergement des athlètes en pôle

**Tableau 15 : Lieu d'hébergement par pôle Espoir**

Discipline	Hébergement	Remarques
<b>Judo</b>	Internat Lycée Laplace	Le pôle Espoir de judo accueille des collégiens et des lycéens. Les collégiens sont scolarisés au collège Lechanteur (en section sportive départementale).
	Internat Institut Lemonnier	Les lycéens sont scolarisés au lycée Laplace et Dumont d'Urville. Pour ce dernier les horaires ne sont pas aménagés.
<b>Canoë Kayak</b>	Internat Lycée Laplace	Les athlètes sont tous scolarisés au lycée Laplace cette année.
<b>Handball féminin</b>	Internat Institut Lemonnier	Les lycéennes sont scolarisées au lycée Laplace.
	Internat Lycée Laplace	
<b>Tennis de table</b>	Internat du Collège Langevin Wallon de Blainville sur Orne	Le pôle de tennis de table accueille principalement des collégiens et collégiennes scolarisés au collège de Blainville sur Orne.
	Lycée Laplace	
<b>Basket</b>	En famille d'accueil	Le pôle compte 14 athlètes principalement des collégiens et collégiennes.
<b>Cyclisme</b>	Internat Lycée Laplace	Le pôle ouvre jusqu'à 12 places et en compte 4 cette année dont 3 scolarisés à Laplace.

L'hébergement en internat se concentre principalement sur le lycée Laplace en raison du nombre de places disponibles et des aménagements d'horaires proposés aux sportifs inscrits en pôles Espoirs.

Les responsables de pôles posent le même constat que les responsables du lycée Laplace :

- Les conditions pédagogiques dans les filières aménagées pour les sportifs de haut niveau sont bonnes. Toutefois, la diversité des filières est faible et certains sportifs font le choix de partir en Haute-Normandie ou en Bretagne pour poursuivre leur cursus scolaire. Il semble également que certains athlètes subordonnent leur choix de filière à leur projet sportif.
- Le nombre de places par chambre est trop important au regard des cahiers des charges des pôles Espoirs. Toutefois si ces conditions ne sont pas optimales, notamment pour le travail personnel et la récupération, peu d'athlètes semblent s'en plaindre.

En revanche, les horaires d'ouverture des internats concentrent les attentions. La fermeture le vendredi, le samedi soir et l'impossibilité de retours tardifs le dimanche



soir sont des contraintes très lourdes pour les structures d'entraînements. Elles sont parfois dans l'obligation d'avoir recours à un hébergement hôtelier.

Les athlètes peuvent également rencontrer des difficultés pour faire leurs devoirs. Ceux qui finissent tard les entraînements disposent de moins de temps car le couché est prévu à heure fixe pour tous. Ce rythme de vie décalé par rapport aux autres élèves peut également être une source de tension pour se reposer ou réaliser le travail personnel.

### ■ **Le transport**

Tous les pôles assurent les transports entre les lieux de scolarité, d'hébergement et d'entraînement. Certains ont recours à des transports en commun comme le judo ; d'autres utilisent des véhicules personnels comme le tennis de table. Les frais de transport sont à la charge des pôles.

Les sites d'entraînement multiples pour le judo et le tennis de table ne facilitent pas la mise en œuvre des déplacements. Il n'existe à ce jour aucune mutualisation au niveau des transports.

### ■ **Le suivi médical des athlètes**

Les sportifs inscrits sur les listes bénéficient du suivi médical prévu par les textes officiels avec IRMS et le CRMS.

A l'image des transports, il n'existe pas de mutualisation de moyens concernant le suivi médical courant des athlètes. Chaque pôle fait appel à une équipe médicale et paramédicale (kinésithérapeute, ostéopathe,...) qui assure des permanences de consultation sur les sites d'entraînement.

Il n'existe pas d'espace médical dans les lieux d'hébergement, les soins curatifs sont poursuivis en cabinet. Les athlètes se rendent par leurs propres moyens en consultation.

### ■ **Le suivi scolaire des athlètes**

Dans le cadre du soutien, du tutorat et du suivi des athlètes scolarisés, un dispositif est mis en œuvre entre les structures d'entraînement et les établissements d'accueil. Il ne semble pas exister de problématique particulière sur ce sujet.

Il est prévu dans le budget de chaque structure d'entraînement une dotation pour la prise en charge de vacances pour le suivi et le soutien des athlètes.

Les pôles assurent un suivi individualisé des sportifs avec les établissements scolaires.

Chaque pôle fonctionne indépendamment, les solutions trouvées sont donc individuelles et ne relèvent pas d'une stratégie territoriale. Il n'existe aucune mutualisation des moyens. Une concertation entre les pôles permettrait de dégager les pistes de réflexion sur des modes de fonctionnement coopératifs et partagés (transport, soutien scolaire, suivi médical, matériels d'évaluation de la performance,...). Dans le cadre d'un hébergement pour les sportifs de haut niveau cette étape sera indispensable à la construction d'une offre de service optimisée pour les athlètes.



### 3.1.4 Les centres de formation

#### ■ **Le centre de formation du stade Malherbe**

Le centre de formation du stade Malherbe est une structure de 2 000 m<sup>2</sup> qui accueille 48 stagiaires. Le centre d'hébergement est composé de :

- 30 chambres (individuelles et doubles).
- 4 salles de cours.
- 1 salle informatique.
- 1 self.
- 2 salles TV.
- 2 salles de réunion.
- 1 salle de musculation.
- 1 salle de soins.
- 1 blanchisserie.
- Des bureaux et salles de réunions.

Le choix du Stade Malherbe est de scolariser les athlètes dans différents établissements de l'agglomération caennaise. Pour chacun des 16 établissements<sup>39</sup>, il dispose d'un référent pédagogique et d'horaires aménagés.

Tous les vendredis, les responsables du centre de formation rencontrent des référents pédagogiques pour assurer un suivi et renforcer le lien entre la vie scolaire et sportive des athlètes.

Un tutorat et un soutien aux athlètes est également mis en œuvre systématiquement en s'appuyant sur un réseau de 45 bénévoles. La journée type d'un footballeur au centre de formation est la suivante :

- 06h30	réveil
- 07h00-07h30	petit-déjeuner.
- 07h30-08h00	rangement des chambres.
- 08h30-15h30	cours dans 16 établissements partenaires.
- 16h00-18h00	entraînement.
- 18h30-19h00	soins.
- 19h00-20h15	tutorat avec 42 professeurs bénévoles.
- 20h15-20h45	dîner.
- 20h45-21h45	animations, TV, jeux vidéos etc....
- 21h45	fin de la journée.

Les conditions d'hébergement, de restauration, de suivi médical et scolaire sont optimales pour que les sportifs conduisent leur double projet.

---

<sup>39</sup> Données extraites du site internet du Stade Malherbe : ALLENDE, CABOURG, CAMILLE CLAUDEL, CHARLES DE GAULLE, HASTING, JEAN MOULIN, JEAN ROSTAND, JEANNE D'ARC, LAPLACE, LEMIERE, LEMONNIER, MALHERBE, ST PAUL, ST PIERRE, ST PIERRE LEBISEY, STE URSULE



### ■ **Le centre de formation de l'USO Mondeville Basket**

- Le centre de formation est composé de 14 joueuses dont 4 sont issues des clubs de la région Basse-Normandie ; 8 joueuses sont cadettes.
- Pour les joueuses internes sous convention (au nombre de 8), l'hébergement et la restauration se font à l'internat du lycée privé Ste Marie, à Caen. Un appartement est spécifiquement aménagé pour accueillir ces 8 joueuses. Il est ouvert toute la semaine, la surveillance est assurée par le centre de formation de formation le week-end.
- Les joueuses sont scolarisées dans les lycées St Marie et Ste Ursule de Caen. Les cursus scolaires ne bénéficient pas d'aménagement, les entraînements ont lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 18h30 à 20h et le mercredi de 17h30 à 19h.
- Le faible effectif permet un suivi personnalisé des athlètes, le soutien ou le tutorat reste semblent cependant perfectibles.
- La restauration est assurée par le lycée St Marie. Des plateaux repas sont servis le soir et les week-ends.

La situation actuelle du centre de formation est transitoire, le club recherche des solutions pérennes en matière d'hébergement et de suivi des athlètes pour renforcer son fonctionnement et son attractivité.

### **3.1.5 Les clubs ayant une pratique intensive**

Certains clubs sportifs dont la pratique sportive est intensive rencontrent des contraintes et problématiques similaires à celles des pôles Espoirs. Cependant la majorité des sportifs concernés ne sont pas inscrits sur les listes de sportifs de haut niveau ou Espoir.

C'est le cas de l'Entente Nautique Caennaise (ENC), du Hockey Club de Caen, du Caen Athlétic Club et du Golf de Caen.

#### ■ **L'Entente Nautique Caennaise (ENC)**

Le club qui compte 1 000 adhérents développe une politique de pratique compétitive. Le club était porteur du pôle Espoir avant la suppression du label il y a 5 ans.

Pour développer sa politique, l'ENC s'appuie notamment sur une section sportive scolaire au collège Lemièrre de Caen. Les horaires sont aménagés, les nageurs s'entraînent le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h à 8h30 et de 15h45 à 18h30. Les collégiens sont tous externes.

Les lycéens sont scolarisés au lycée Malherbe mais ne bénéficient d'aucun aménagement pour la pratique sportive de compétition. Ils s'entraînent toute la semaine de 6h30 à 8h et de 17h30 à 19h00 auquel s'ajoutent des séances de musculation entre 12h et 14h.

Les athlètes s'inscrivant dans une démarche d'entraînement intensif sont au nombre de 12 (5 en seconde, 2 en première, 2 en terminale, 3 hors lycée).

Parmi ces athlètes, 6 ont rencontré des problèmes pour se loger :



- 3 sont internes au lycée Malherbe. Le lycée ne réserve pas spécifiquement des places pour les sportifs.
- 2 sont en foyer.
- 1 est en appartement.

Le club a soutenu les athlètes dans leur recherche d'hébergement.

A ce jour, le club estime qu'il remplit insuffisamment ses fonctions en matière de suivi et d'accompagnement des athlètes. Les problèmes de logement et d'aménagement du temps scolaire rendent le club peu attractif pour les nageurs qui recherchent des conditions pour une pratique intensive.

### ■ **Le Hockey Club de Caen (HCC)**

Comme l'ENC, le HCC s'appuie sur une section sportive scolaire au collège Lemière de Caen. 14 collégiens s'entraînent dans les horaires suivants :

**Tableau 16 : Synthèse des horaires d'entraînement pour les collégiens**

Horaires	Jours	Catégories d'âges
<b>Le matin de 7h45 à 8h40</b>	Du lundi au vendredi	tous
<b>Le soir de 18h45 à 19h45</b>	Lundi et jeudi	U13
<b>Le soir de 20h à 21h</b>	Mardi et jeudi	U15

Seulement 2 lycéens s'inscrivent dans une logique d'entraînement intensif. Le club n'incite pas les jeunes joueurs domiciliés en dehors de l'agglomération à intégrer le club car il estime ne pas avoir les moyens pour assurer un suivi scolaire et des conditions d'accueil suffisantes pour que les hockeyeurs mènent à bien leur projet scolaire et sportif.

Cette situation pose une contrainte forte pour le club, puisque sa politique est de constituer l'équipe fanion à 75% par des jeunes formés au club.

### ■ **Zoom sur le projet CESARS**

Le Caen Athlétic Club et le Golf de Caen rencontrent des difficultés similaires à celles de l'Entente Nautique Caennaise (ENC) et du Hockey Club de Caen.

Fort de ce constat, les 4 associations ont développé un projet pour mutualiser leurs moyens afin de mieux prendre en compte le suivi et l'accompagnement de leurs meilleurs sportifs. Ils se sont regroupés au sein d'une association nommée CESARS (Comité pour l'Encadrement Scolaire et l'Accompagnement Régional des Sportifs).

Cette association a pour objet l'« *encadrement scolaire et accompagnement régional des sportifs, suivi global et personnalisé des jeunes sportifs, visant l'accès au haut niveau, licenciés des clubs, comités ou ligues des disciplines sportives de la région Basse-Normandie adhérents à l'association* ».

L'association CESARS s'appuie sur l'expérience, les compétences et les réseaux du centre de formation du Stade Malherbe, notamment au travers du :

- Suivi hebdomadaire des sportifs dans les établissements scolaires.
- Soutien scolaire aux sportifs.



Le démarrage du projet est prévu pour la rentrée scolaire de septembre 2010 pour un effectif de 30 sportifs la première année.

## **3.2 Satisfaction des conditions de vie des athlètes : résultat de l'enquête quantitative**

### **3.2.1 Méthodologie**

Dans le but de connaître le niveau de satisfaction des athlètes de la région Basse Normandie, un questionnaire de 46 questions a été envoyé à 224 athlètes<sup>40</sup> comme étant sportifs listés ou en devenir.

Le questionnaire se compose de 8 questions de profils, 3 questions ouvertes et 35 questions fermées.

65 athlètes ont participé à l'enquête en répondant à notre questionnaire en ligne. Le taux de retour est de 30%, ce qui est un taux satisfaisant.

La passation s'est déroulée entre le 26 avril 2010 et le 17 mai 2010.

A noter : les résultats obtenus ne sont valables que pour cet échantillon précis. En effet la marge d'erreur est de 10 points (sur des données en pourcentage), ce qui signifie que si l'étude était réalisée à nouveau avec 65 autres athlètes parmi les 159 n'ayant pas répondu, les résultats pourraient être de 10 points supérieurs ou de 10 points inférieurs. Aucune statistique inférentielle<sup>41</sup> ne pourra être réalisé à partir de ces résultats.

### **3.2.2 Profil des répondants**

Afin de connaître les caractéristiques des répondants, des questions sur différents critères leur ont été posées :

- Leur appartenance à une liste officielle
- Leur appartenance à un pôle Espoir
- Leur âge
- Leur statut social
- Leur origine
- L'établissement scolaire où ils sont inscrits (s'ils sont scolarisés)

Les graphiques ci-dessous montrent la répartition des répondants.

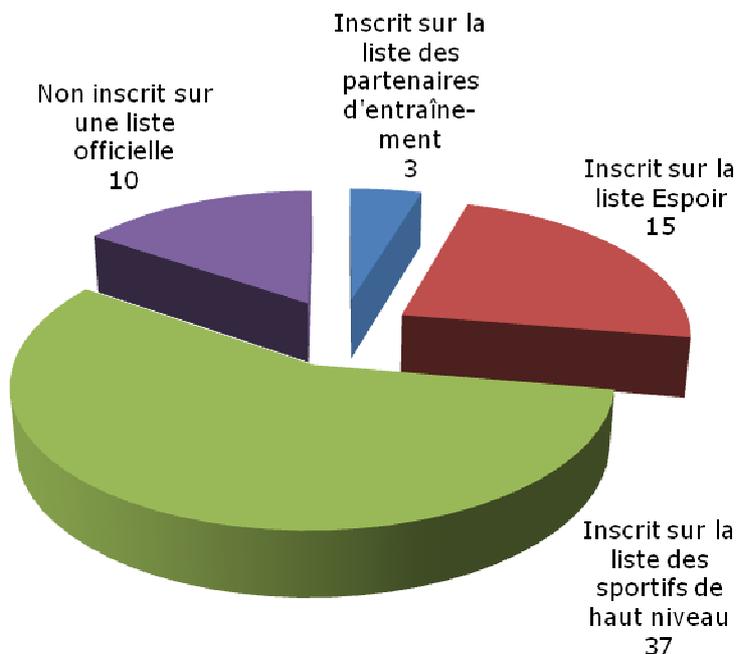
---

<sup>40</sup> Seuls les athlètes qui disposaient d'une adresse électroniques ont été questionnés.

<sup>41</sup> Les statistiques inférentielles permettent de généraliser les résultats obtenus à l'ensemble de la population partageant les mêmes caractéristiques que l'échantillon ; dans notre cas il s'agit de l'ensemble des 227 sportifs répertoriés en région Basse Normandie comme étant listés ou en devenir.



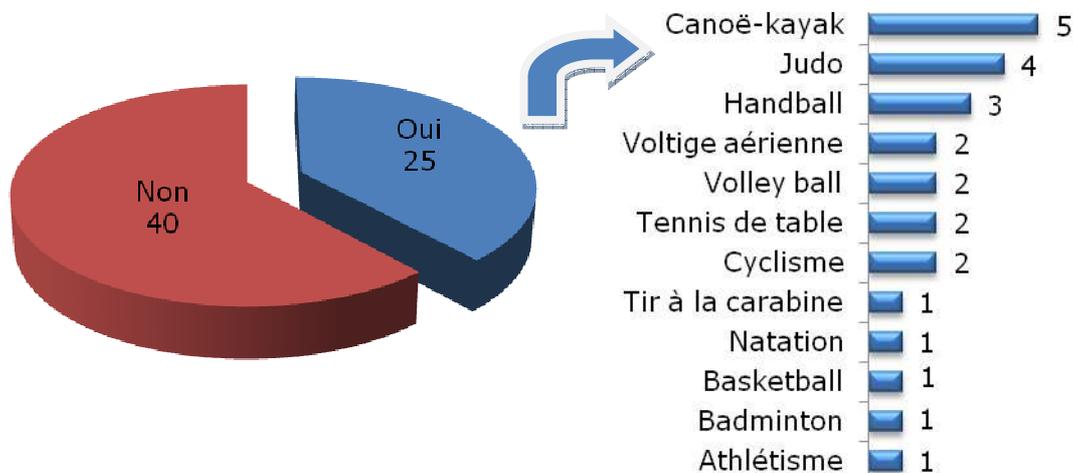
**Question 1 : « Je suis un sportif »**  
**Base répondant : 65**



L'échantillon est donc composé de 55 sportifs listés.

**Question 2 :**  
**« Je suis inscrit dans un pôle Espoir »**  
**Base répondant : 65**

**Question 2 suite :**  
**« Pour quelle discipline ? »**  
**Base répondant : 25**





L'échantillon se compose de 25 athlètes intégrés à un pôle Espoir, pour les différents sports cités.

**Question 3 :**

« Age »

**Base répondant : 65**

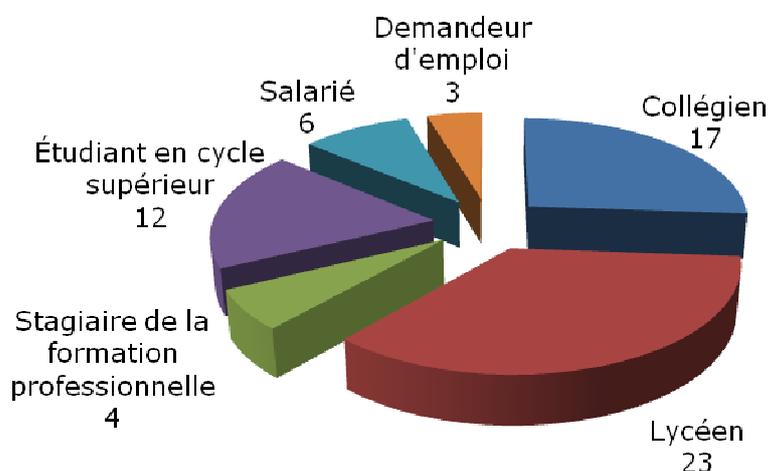


Les 2/3 de l'échantillon sont constitués d'athlètes de moins de 18 ans (le plus jeune répondant ayant 13 ans et le plus âgé 34 ans).

Il se compose donc à 60% d'athlètes susceptibles d'être logés dans en internat.



**Question 4 :**  
**« Je suis » (Statut social)**  
**Base répondant : 65**



Le tableau ci-dessous présente les établissements scolaires et universitaires répertoriés, et précise parmi notre échantillon, combien sont issus de l'établissement en question.

**Tableau 17 : Répartition des répondants par établissements scolaires**

Établissement	Sportifs interrogés	Total d'athlètes par profil recensé <sup>42</sup>
Collège René Lemière	6	18
Lycée Laplace	6	25
Lycée Malherbe	5	11
Collège Fernand Lechanteur	3	12
Collège Jacques Monod	3	16
Autres	3	22
Université de Caen	3	16
IUT	2	1
CFA ICEP	1	1
CIFAC	1	1
Collège Anne Franck	1	1
Collège Langevin Wallon	1	5
Collège Marcel Gambier	1	1
CNED	1	Chiffres inconnus
Institut Saint Jean Eudes	1	1
Institut Sainte Marie	1	7
Lycée Jeanne d'arc	1	2
Lycée Jean Rostand	1	1
Lycée Jules Verne	1	1
Lycée Marcel Gambier	1	1
Lycée Marie Curie	1	1
Lycée Charles de Gaulle	1	1
Collège Gustave Flaubert	0	1
Collège Saint Joseph	0	1
Lycée André Maurois	0	1
Lycée Charles de Gaulle	0	2

<sup>42</sup> Cf. tableau n°10



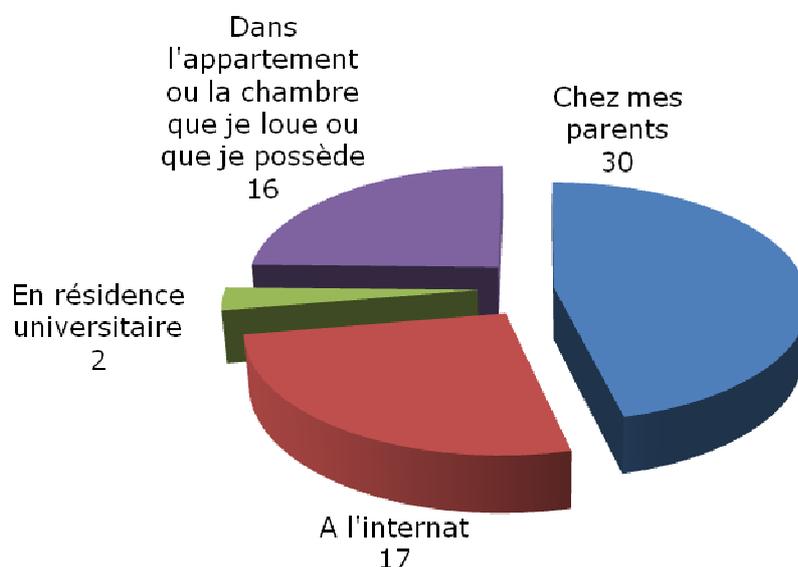
Établissement	Sportifs interrogés	Total d'athlètes par profil recensé <sup>42</sup>
Lycée Dumont d'Urville	0	1
Lycée Jean Jooris	0	1
Lycée Sainte Ursule	0	2
Lycée Victor Hugo	0	1
AFTEC	0	1
Lycée Jules Verne	0	1
Lycée Victor Hugo	0	1
Autres établissements	9	Chiffres inconnus
Autres régions	3	Chiffres inconnus
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>158</b>

Les athlètes interrogés suivant actuellement un cursus scolaire ou universitaires sont issus de différents établissements. Une certaine hétérogénéité caractérise donc cet échantillon.

A noter également que 2/3 des athlètes sont originaires de la région Basse Normandie.

### 3.2.3 Modalité de logement des athlètes

**Question 8 :**  
 « Pendant la semaine, j'habite »  
 Base répondant : 65



Les personnes ayant répondues habitent majoritairement chez leurs parents.

17 athlètes sont logés en internat ce qui correspond à environ 26% de l'ensemble des athlètes de Basse Normandie logés selon ce même mode.<sup>43</sup>

Parmi ces 17 internes, 5 sont collégiens, 10 sont lycéens et 2 sont à l'université.

<sup>43</sup> La représentativité de cette population spécifique est donc satisfaisante. La suite du questionnaire permettra donc de connaître la satisfaction de 26% des athlètes vivant en internat dans la région.



**Question 9 :**  
**« Je me sens bien installé dans le lieu où j'habite. »**  
**Base répondant : 65**

Je me sens bien installé dans le lieu où j'habite.



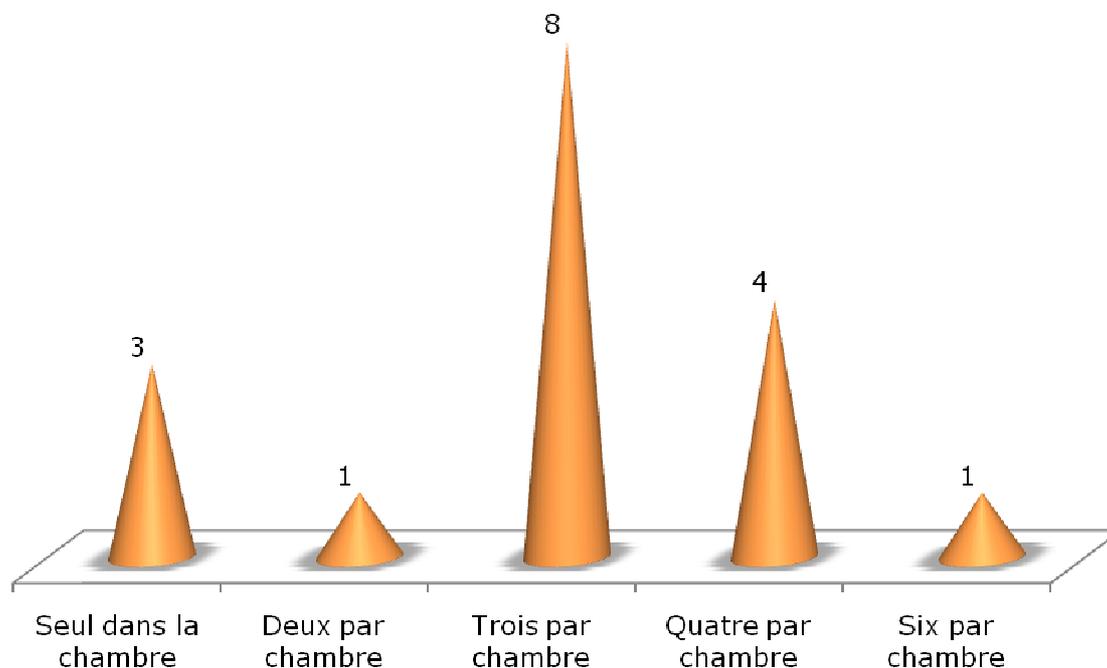
■ Tout à fait d'accord ■ Assez d'accord ■ Pas trop d'accord ■ Pas du tout d'accord

Globalement, les athlètes interrogés expriment leur satisfaction générale du mode de logement qu'ils occupent actuellement (57 satisfaits sur 65). Seuls 8 personnes expriment leur insatisfaction.

### 3.2.4 Focus sur les sportifs logeant à l'internat

Les questions suivantes sont dédiées aux athlètes logés en internat.

**Question 10 :**  
**« Combien êtes-vous à dans votre chambre? »**  
**Base répondant : 17 (Internat)**

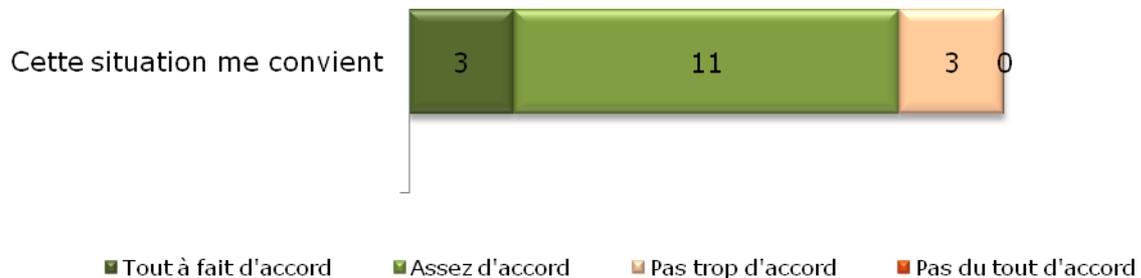


Treize jeunes athlètes logent dans des chambres de trois et plus.

Il est donc possible de supposer que l'offre en terme de nombre de cohabitants par chambre est assez différente selon les structures : allant de chambres seules à des dortoirs de six personnes.



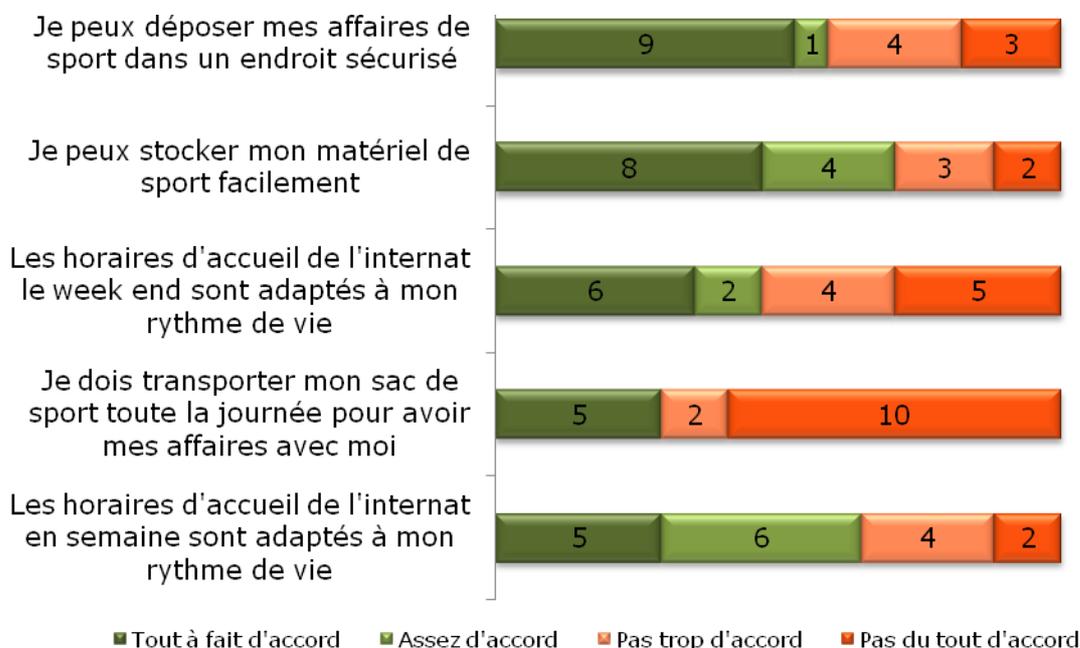
**Question 11 : Satisfaction du nombre de cooccupants**  
**Base répondant : 17 (Internat)**



A nouveau, les internes semblent satisfaits. Les trois insatisfaits sont dans des chambres de trois ou quatre personnes, ce qui ne semble pas expliquer l'origine de cette insatisfaction qui peut être imputée à d'autres facteurs (convivialité de la cohabitation, différence de rythme de vie des cohabitants...)



**Groupe de questions : l'organisation de la vie à l'internat**  
**Base répondant : 17 (Internat)**

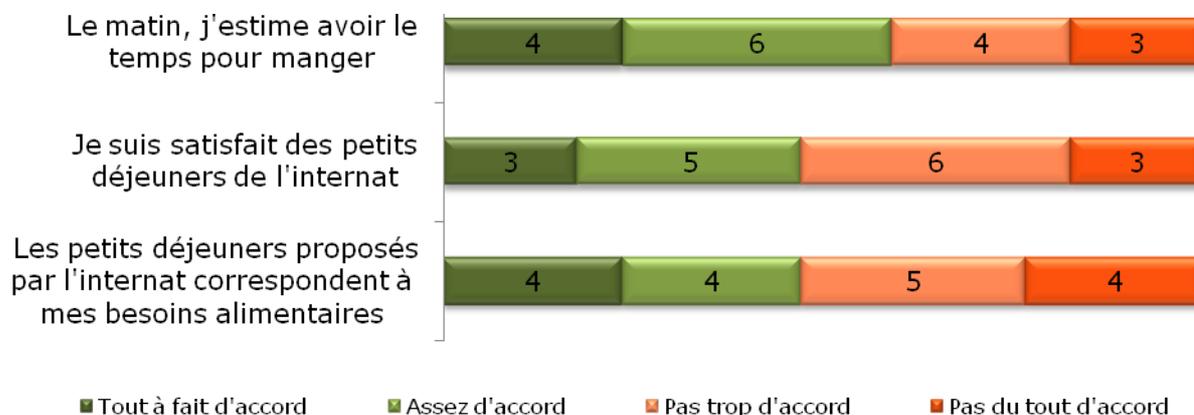


Concernant les conditions d'accueil, les facilités de stockage du matériel et des affaires de sport, les internes sont satisfaits. Ils disposent d'un lieu pour entreposer leurs matériels (10 sont d'accord) et n'ont pas à transporter leur sac de sport toute la journée (12 ne sont pas d'accord avec la proposition)

L'item pour lequel les opinions sont les plus partagées concerne les horaires d'accueil de l'internat le week-end (7 satisfaits contre 9 insatisfaits). Là encore les différences entre les modalités d'accueil d'un internat à l'autre peuvent expliquer ces écarts, certains étant peut-être plus souples que d'autres.

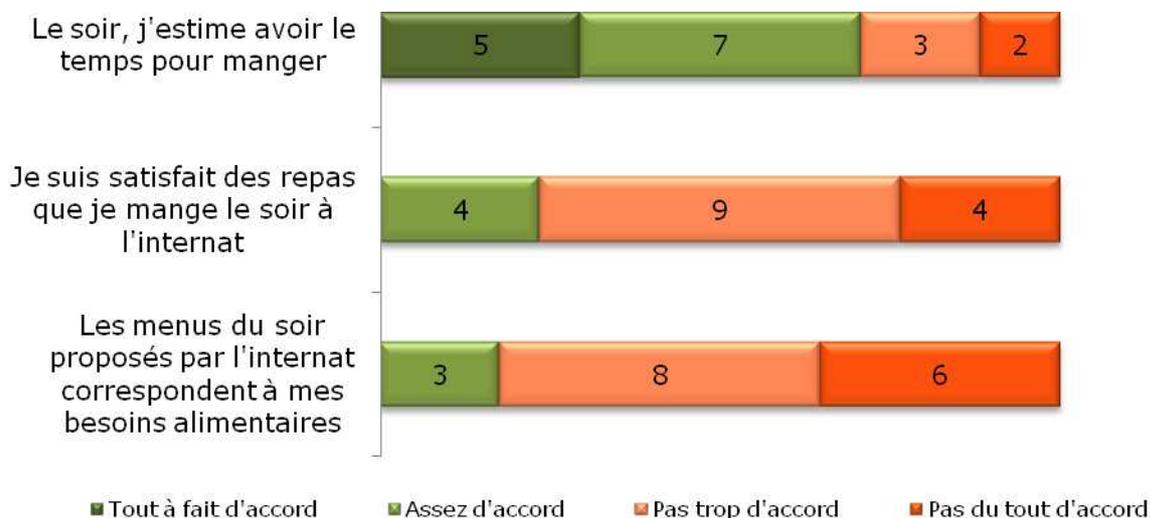


**Groupe de questions : la restauration, les petits déjeuners**  
**Base répondant : 17 (Internat)**



L'alimentation semble être le point qui divise le plus les internes. La répartition des réponses est partagée entre une moitié de satisfaits et une moitié d'insatisfaits.

**Groupe de questions : la restauration, les diners**  
**Base répondant : 17 (Internat)**



Concernant les diners, les avis sont nettement plus tranchés avec une majorité d'insatisfaits concernant la qualité et la satisfaction générale du diner. (13 et 14). Le seul point positif est qu'ils ont le temps de diner.

Les modes de restauration et les menus proposés sont donc un aspect à analyser plus dans le détail et à optimiser.



### 3.2.5 L'alimentation : le repas du midi

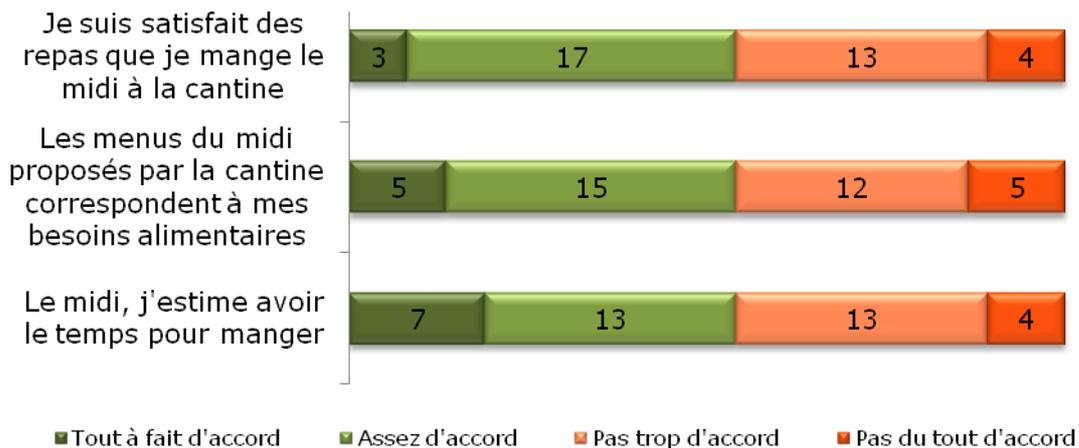
**Question 24 :**  
**« Le midi je mange »**  
**Base répondant : 65**



La cantine ou le self est le mode de restauration principal des athlètes pour le repas du midi.

### 3.2.6 Focus sur les repas du self

**Groupe de questions : satisfaction des repas proposés :**  
**Base répondant : 37 (Self)**



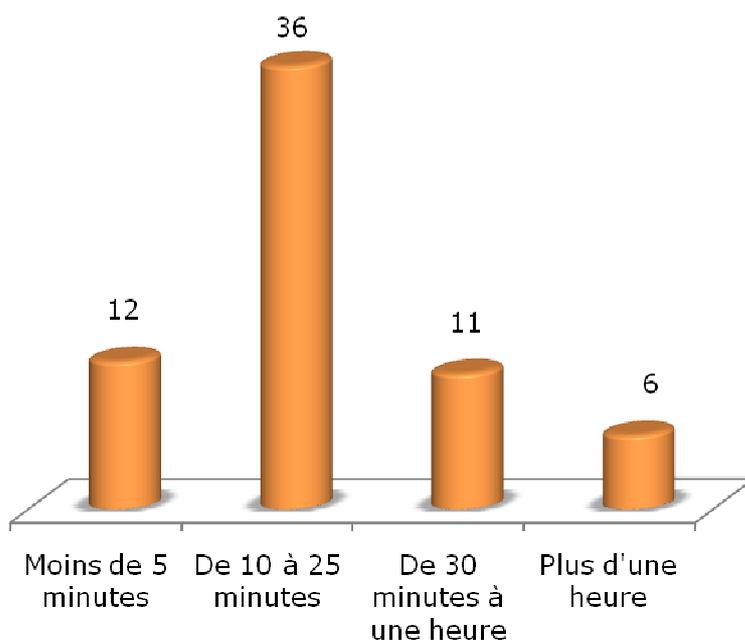
Deux profils se distinguent. Parmi les athlètes déjeunant au self, 20 sont satisfaits de la qualité des repas et estiment qu'ils correspondent à leurs besoins alimentaires. Ils considèrent avoir le temps de manger. Contre 17 qui ont un avis opposé sur ces trois éléments. A noter que ceux qui sont satisfaits sur un item, le sont également pour les autres.

**Conseil régional de Basse-Normandie – rapport de phase 1 et 2 - Mission d'étude relative à la création d'un centre d'hébergement et de ressources à destination des athlètes de haut niveau dans le périmètre de l'agglomération caennaise.**



### 3.2.7 La problématique des transports

**Question 28 :**  
**« Pour me rendre à mes entraînements, je mets environ ... minutes : »**  
**Base répondant : 65**



Le temps de transport estimé par les athlètes pour se rendre sur leur lieu d'entraînement varie de moins de 5 minutes à 10 heures pour un des athlètes. La plupart des répondants mettent moins d'une heure pour se rendre à leur entraînement. La moyenne pondérée étant de 43 minutes, sachant que la moyenne est fortement étirée par les extrêmes : 5 personnes estimant mettre de 4 heures à 10 heures.

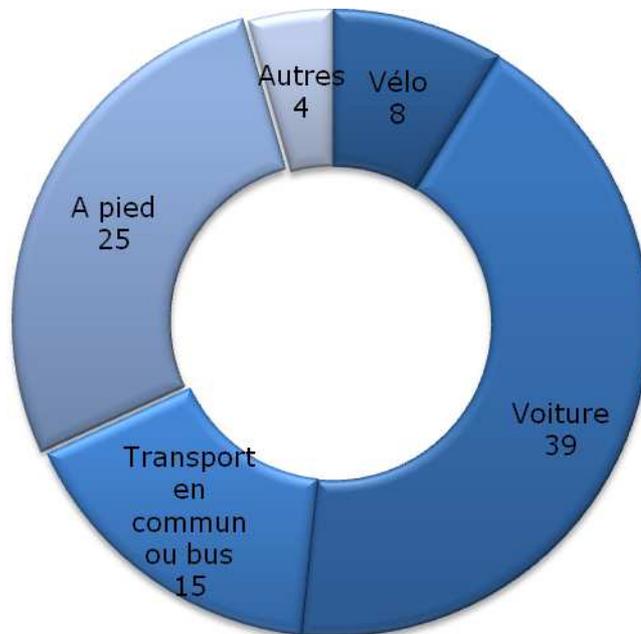
Hormis pour 6 athlètes qui sont dans des situations particulières, car ils habitent en dehors de la région Basse Normandie, 48 répondants se rendent à leur entraînement en moins de 25 minutes.



**Question 29 :**

**« Pour me rendre à mes entraînements, j'utilise l'un des modes de transports suivant »**

**Base répondant : 65**



Le principal mode de transport utilisé pour se rendre aux entraînements est la voiture.

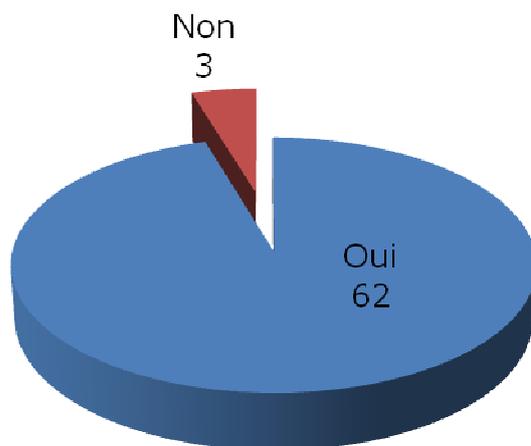
Ceux qui mettent moins de 25 minutes sont à pied (22 occurrences) ou en vélo (6 occurrences). Pour ceux dont le trajet est estimé à entre 30 minutes et une heure, ils sont soit en voiture (29 occurrences), à pied (15 occurrences) ou transport en commun (10 occurrences).

Ceux qui mettent plus d'une heure sont en voiture (6 occurrences), en train (3 occurrences) en bus (1 occurrence).



### 3.2.8 Liberté dans le choix de la filière suivie

**Question 30 :**  
**« Je suis ou j'ai suivi la filière de mon choix »**  
**Base répondant : 65**



Selon les réponses de cet échantillon, le choix de la filière n'est pas entravé par le projet sportif. Il semble donc qu'ils se soient orientés vers la même formation que s'ils n'avaient pas pratiqués de sport de manière intensive. Seuls trois personnes ont été contraintes à un choix différent.

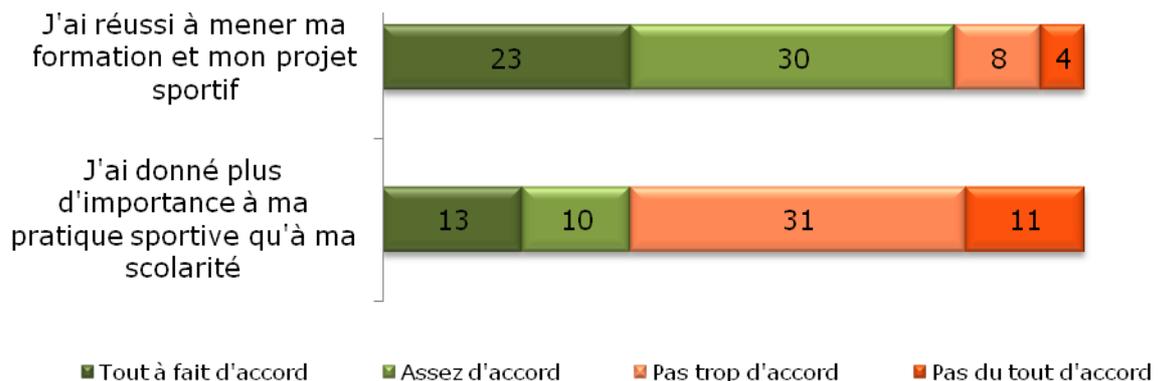
#### **Raisons évoqués par les trois athlètes ayants répondu « non »**

1. « Car pas de possibilité d'avoir des horaires scolaires compatibles avec mon sport »
2. « J'ai le désir de continuer mon sport à haut niveau et donc je me suis dirigé vers une filière permettant de concilier un travail fixe et une carrière sportive de haut niveau car je ne peux pas vivre de mon sport. Les choix sont très restreints et je ne suis même pas certain de trouver un travail. »
3. « Options imposées »



### 3.2.9 Le double projet : allier parcours scolaire et sportif

**Groupe de question : le double projet**  
**Base répondant : 65**



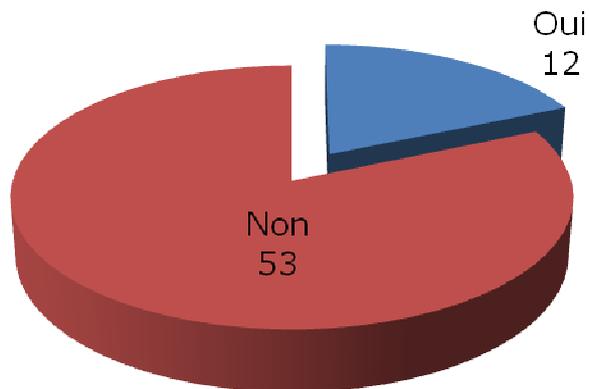
Cinquante trois athlètes estiment réussir à combiner la pratique du sport et leur cursus scolaire ou universitaire.

Ils précisent également porter autant d'intérêt et d'attention à leur pratique sportive qu'à leur scolarité. En effet, 42 répondants ne sont pas d'accord avec la proposition négative formulée dans le questionnaire. Ce qui souligne l'importance qu'ils accordent tant à leur carrière sportive qu'à leur avenir scolaire (sur le court terme) et à leur avenir professionnel (à long terme).



### 3.2.10 Soutien scolaire et insertion professionnelle

**Question 33 :**  
**« Durant mon parcours scolaire, un référent (entraîneur ou autre) suit ou a suivi mon parcours à la fois scolaire et sportif. »**  
**Base répondant : 65**



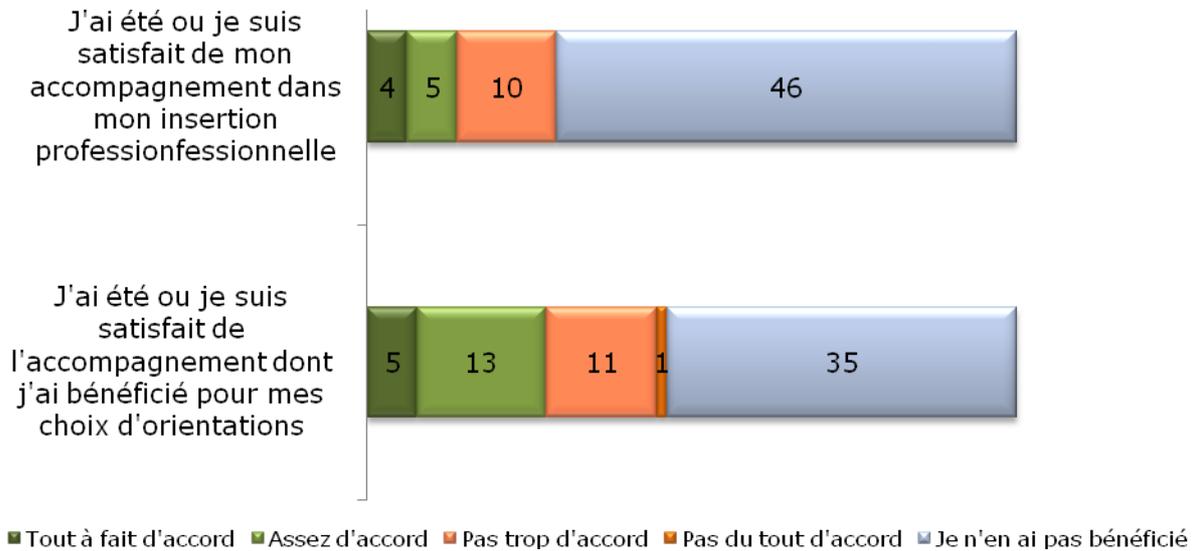
Seuls 12 athlètes ont bénéficié d'un suivi scolaire et sportif. Ce nombre est en lien avec le nombre d'athlètes inscrits en pôle Espoir ayant répondu.

Ce fait est en décalage avec les attentes des athlètes qui, comme nous venons de le voir pour les questions précédentes, sont attentifs à leur scolarité autant qu'à leur parcours sportif.



**Groupe de questions : accompagnement dans l'orientation scolaire et professionnel**

**Base répondant : 65**



Peu d'athlètes estiment avoir bénéficié de soutien dans leur insertion professionnelle, ou dans leurs choix d'orientation scolaire.

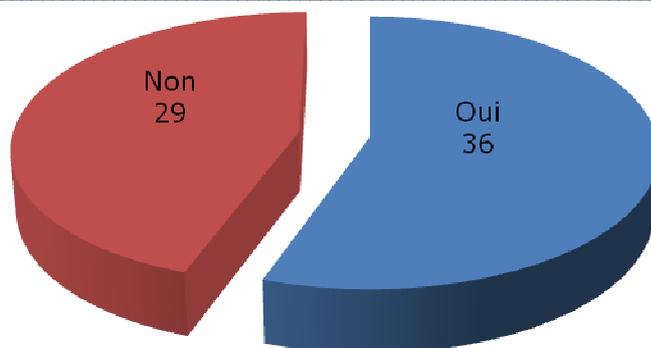
Il est important de noter que les répondants sont jeunes et n'ont pas forcément encore rencontrés de besoins spécifiques pour leur insertion professionnelle.

Concernant le choix d'orientation scolaire, les athlètes n'ont pas systématiquement eu besoin d'un accompagnement.

Il est à noter que pour les athlètes qui ont bénéficiés d'un accompagnement dans leur insertion professionnelle ou leurs orientations les satisfactions sont partagées.



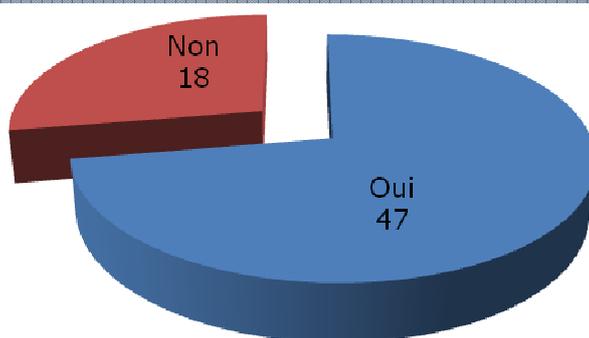
**Question 40 :**  
**« Souhaiteriez-vous bénéficier d'un accompagnement spécifique pour votre orientation et votre insertion professionnelle ? »**  
**Base répondant : 65**



Les athlètes sont assez partagés quant à leur besoin d'un accompagnement personnalisé tant sur la question de leur orientation et de leur insertion professionnelle. Pour relativiser ce constat, il est important de préciser que les 2/3 des répondants ont moins de 18 ans, la question de leur orientation et avenir professionnel n'est probablement pas une de leur priorité.

### 3.2.11 Suivi médical

**Question 41 :**  
**« Je suis suivi médicalement par un professionnel de santé. »**  
**Base répondant : 65**



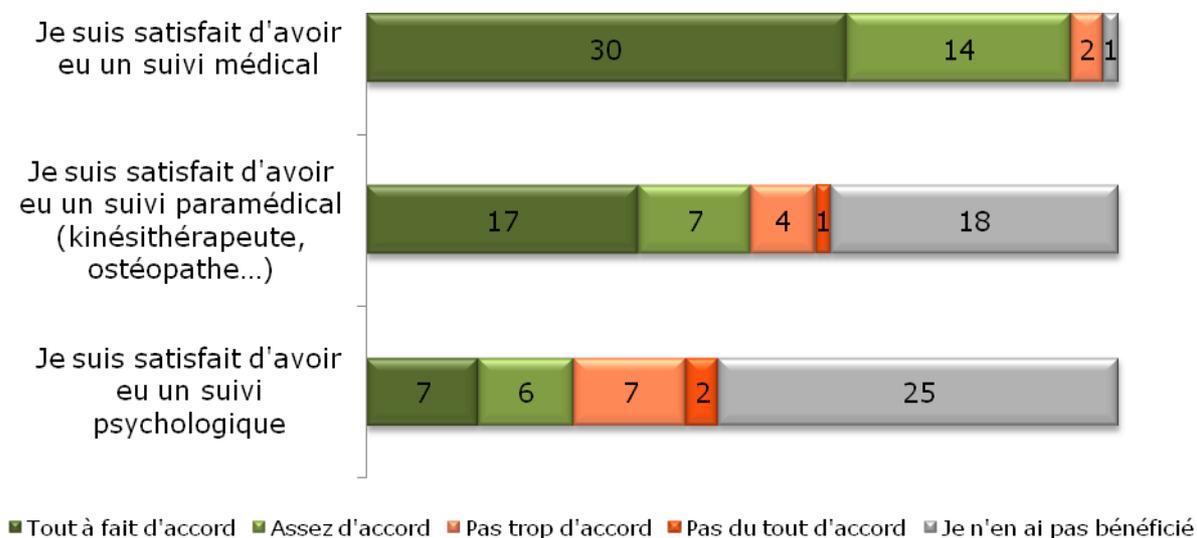
Le suivi médical semble être une pratique assez courante, puisque plus des 2/3 des athlètes en bénéficient.<sup>44</sup>

<sup>44</sup> A noter que l'échantillon se compose de 55 listés, et qu'à la question 42, 47 athlètes déclarent être suivis médicalement, donc 8 listés ne le sont pas.



### Groupe de questions : accompagnement médical et paramédical

Base répondant : 47



Autant le suivi médical semble être une pratique relativement fréquente et satisfaisante ; autant le suivi paramédical existe seulement pour 29 athlètes et le suivi psychologique seulement pour 22.

Parmi ceux qui bénéficient d'un soutien paramédical, le taux de satisfaction est assez important avec 89%, contre un taux de satisfaction de 54% pour les bénéficiaires d'un suivi psychologique.

Cette différence de satisfaction peut être relative à la nature du sport pratiqué et à la sensibilité de chaque athlète.



### 3.2.12 Besoins pour réussir le double projet

#### Question ouverte 45:

« D'une manière générale, pour réussir mon double projet (sportif et professionnel), j'aurai besoin de... »

Base répondant : 65

#### Question ouverte 46 :

« Si je pouvais changer deux choses par rapport à mes conditions de vie, il s'agirait de : »

Base répondant : 65





Les répondants ont tous indiqué au moins un facteur qui pourrait améliorer leurs conditions de vie et leur réussite dans leurs doubles projets. Le graphique ci-dessus présente les thèmes évoqués. Ayant répondu de la même manière à ces deux questions ouvertes, le traitement a été réalisé en combinant les réponses.

A noter que le total des réponses n'est pas égal à 65, car les répondants ont indiqué plusieurs thèmes.

Le graphique ci-dessus révèle les principales préoccupations et besoins des sportifs.

Comme les résultats au groupe de questions sur le double projet le suggèrent, l'importance accordée tant au sport qu'à la scolarité (pour 42 répondants) explique en partie le principal besoin que ces athlètes formulent dans ces questions ouvertes à **savoir être aidé dans la réalisation de leur double projet**. Pour cela, ils ont besoins des éléments répertoriés (des aménagements horaires, du soutien scolaire, des conditions de logement adaptés...)

Ci-dessous un extrait des verbatim illustrant les rubriques répertoriées.

**Tableau 18 : Extrait des verbatim des questions ouvertes**

Rubriques	Verbatim
<b>Rien à changer : satisfaction globale</b>	<i>"Je suis plutôt satisfait de l'interaction entre mon club et mes études, malgré la distance"</i>
<b>Faciliter la relation avec la famille</b>	<i>"Etre plus près de ma maison, que ma famille soit plus proche de moi"</i>
<b>Etre suivi par un diététicien</b>	<i>"Meilleure hygiène alimentaire"</i>
<b>Avoir un emploi dont les horaires soit aménageables</b>	<i>"D'argent, et d'un boulot d'été en accord avec ma pratique sportive, ce qui est très difficile"</i>
<b>Plus de moyens financiers (subventions, bourse, sponsors ...)</b>	<i>"Un peu d'argent, de bourse, sponsors" "recevoir des aides plus importantes pour faire mon sport"</i>
<b>Proximité entre lieu de formation et lieu d'entraînement</b>	<i>"Trop de trajet à pied le matin" "Etre le plus près possible du centre d'entraînement"</i>
<b>Avoir un suivi médical, psychologique et paramédical</b>	<i>"Suivi médical complet et kiné à dispo sur le lieu d'entraînement" "Meilleur suivi médical (kiné...)"</i>
<b>Disposer d'un logement adapté aux besoins spécifiques des sportifs</b>	<i>"D'être moins nombreux dans les chambres d'internat et rassembler les élèves qui pratiquent le même sport" "L'accueil des sportifs à l'internat pour les collégiens"</i>
<b>Améliorer les conditions d'entraînement (disposer de matériel sportif neuf, de plus de lieux d'entraînements)</b>	<i>"Avoir une salle où s'entraîner l'hiver" "Création d'un groupe kayak polo afin de s'entraîner à plusieurs" "Un lieu d'entraînement, donc un avion d'entraînement plus proche de mon lieu de travail..."</i>
<b>Améliorer les conditions de vie de l'internat (accueil, alimentation, nombre de personnes par chambre ...)</b>	<i>"J'aurai besoin de : manger à ma faim...plus de quantité alimentaire !"</i>
<b>Avoir un suivi scolaire</b>	<i>"Un suivi prof ou tuteur"</i>
<b>Avoir un aménagement des horaires scolaires</b>	<i>"Pouvoir aménager mes horaires scolaires pour pouvoir m'entraîner encore mieux" "Davantage de souplesse de l'encadrement scolaire voire universitaire" "Système éducation nationale adapté au sport de haut niveau"</i>



### 3.2.13 Synthèse générale

**Tableau 19 : Tableau de synthèse de l'enquête**

	Sujets de satisfaction	Sujets d'insatisfaction
<b>Tous les athlètes composant l'échantillon (65)</b>	L'appréciation générale du mode de logement (57/65 répondants)	
	La liberté dans le choix de la filière scolaire (62/65)	
<b>Les internes (17)</b>	Le nombre de cooccupants (14/17)	
	Les horaires d'accueil de l'internat en journée (11/17)	Les horaires d'accueil de l'internat le week-end (9/17)
	Les Conditions matérielles à disposition des athlètes pour entreposer le matériel et pour déposer les affaires de sports (12/17)	
	Le temps pour dîner (13/17)	Les conditions de restauration du soir (9/17) L'adéquation entre les besoins alimentaires et les menus proposés le soir (14/17)
<b>Les internes (17)</b>	<b>Opinions partagés</b>	
	Les conditions de restauration pour le petit déjeuner (8 satisfaits /9 insatisfaits)	
	Les besoins alimentaires et les menus proposés au petit déjeuner (8 satisfaits /9 insatisfaits)	
<b>Les athlètes déjeunant au self (37)</b>	Le temps disponible pour prendre le petit déjeuner (9 satisfaits /8 insatisfaits)	
	Les repas pris au self le midi (20 satisfaits /17 insatisfaits)	
	L'adéquation entre les besoins alimentaires et les produits proposés au self (20 satisfaits /17 insatisfaits)	
	Le temps disponible pour prendre le déjeuner (20 satisfaits /17 insatisfaits)	

■ **Principaux enseignements : les athlètes expriment des besoins clairs en matière :**

- De temps pour mener à bien leur double projet
- D'accompagnement spécifiquement adaptés à leurs besoins
- De conditions de vie dans un environnement propice à la réussite du double projet



### **3.3 Les attentes et les besoins des acteurs sportifs**

Les attentes et les besoins autour d'un centre d'hébergement et de ressources pour les sportifs de haut niveau s'expriment de façon relativement cohérente pour les acteurs sportifs interrogés : la DRJSCS, le CROS, le CSNPA, les CTS et CTF, les ligues régionales, les associations de l'agglomération ayant une pratique intensive et le centre de formation de l'USO Mondeville Basket.

Les éléments émergents fortement sont les suivants :

- Des chambres idéalement doubles ou individuelles.
- Des salles de cours et de travail pour le suivi et le soutien collectif et individuel des athlètes.
- Des espaces de stockage pour le matériel sportif.
- Des salles pour des consultations médicales et paramédicales.
- Un espace sportif pour la préparation physique, la récupération et la réadaptation.
- Des espaces de vie pour les athlètes (salle vidéo, informatique et d'activités loisirs).
- Un espace de restauration adapté au rythme de vie des athlètes.
- Une blanchisserie.
- Une ouverture de l'équipement toute l'année (hors été) week-end et vacances scolaires inclus avec des horaires de fonctionnement adaptés aux différents rythmes des athlètes.

*A contrario*, les acteurs sportifs ont une vision moins définie des éléments tels que :

- Le site d'implantation potentiel de l'équipement. Des pistes de réflexion sur le 18<sup>ème</sup> RT ou à proximité du lycée Laplace ont été évoquées.
- La capacité d'accueil et le dimensionnement de l'équipement. Seule la DRJSCS évoque un nombre de 100 à 150 places.
- Les espaces de travail destinés aux responsables des structures d'entraînement. La réflexion est principalement centrée sur l'athlète.
- Les services pouvant être proposés et leur organisation potentielle notamment de façon mutualisée. Si le suivi et le soutien scolaire font l'unanimité, la mutualisation des services comme le suivi médical, paramédical, psychologique et la préparation physique semblent plus difficiles à envisager par les acteurs de terrain.

Le fonctionnement individuel des structures d'entraînement semble limiter le développement d'une vision partagée des services connexes à l'hébergement. Des phases de concertation avec les usagers potentiels devront être menées afin de développer des prestations cohérentes et optimisées pour les athlètes.

En marge des aspects techniques les acteurs de terrains (CTS, CTF, responsables de clubs et de centres de formation) mettent en avant le besoin de filières scolaires plus diversifiées avec des horaires aménagés.

Les acteurs sportifs de terrain expriment également une crainte marquée quant à leur dépendance vis-à-vis des chefs d'établissements scolaires (l'hébergement en internat, les filières à horaires aménagés).

***Conseil régional de Basse-Normandie – rapport de phase 1 et 2 - Mission d'étude relative à la création d'un centre d'hébergement et de ressources à destination des athlètes de haut niveau dans le périmètre de l'agglomération caennaise.***



## **4 Analyse comparative des solutions d'hébergement des sportifs de haut niveau dans d'autres régions**

Dans le cadre de cette démarche de parangonnage (benchmarking), 3 régions ont été entretenues sur les solutions recherchées ou apportées à l'hébergement et à l'accompagnement des sportifs de haut niveau.

- Le Conseil régional de Bretagne.
- Le Conseil régional de Haute-Normandie et le CRJS de Petit-Couronne.
- Le Conseil régional des Pays de la Loire.

### **4.1 La région Bretagne**

La situation de la région Bretagne présente certaines similarités avec celle de la Basse-Normandie :

- Un CREPS implanté à Dinard, à une centaine de kilomètres de la capitale régionale. A la différence du CREPS d'Houlgate, le CREPS de Dinard accueille 3 pôles Espoir (pôle Espoir de badminton masculin, pôle Espoir de badminton féminin, pôle Espoir de volley-ball masculin)
- Un CREPS visé par les fermetures annoncées par l'État en 2008.
- L'absence de centre d'hébergement de sportifs de haut niveau à Rennes.

Comme dans de nombreuses régions, la fermeture annoncée du CREPS de Dinard a provoqué une vive réaction des collectivités locales. Cette situation a incité l'ensemble des acteurs à développer un dialogue avec l'État et à la recherche une « 3<sup>ème</sup> voie » en dehors d'une fermeture sèche et du *statu quo*.

Après de multiples rencontres, les échanges ont abouti à la signature d'un protocole d'accord en date du 29 janvier 2010, relatif aux modalités de mise en place du campus de l'excellence sportive de Bretagne, intégrant les missions dévolues au CREPS de Dinard, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Le protocole prévoit la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) pour la mise en œuvre du campus d'excellence sportive de Bretagne. Le GIP regroupera les acteurs suivants :

- L'État.
- Le Conseil régional de Bretagne.
- Le Conseil général d'Ile et Vilaine.
- Rennes Métropole.
- Le pays de St Malo.
- La ville de Rennes.
- La ville de Dinard.

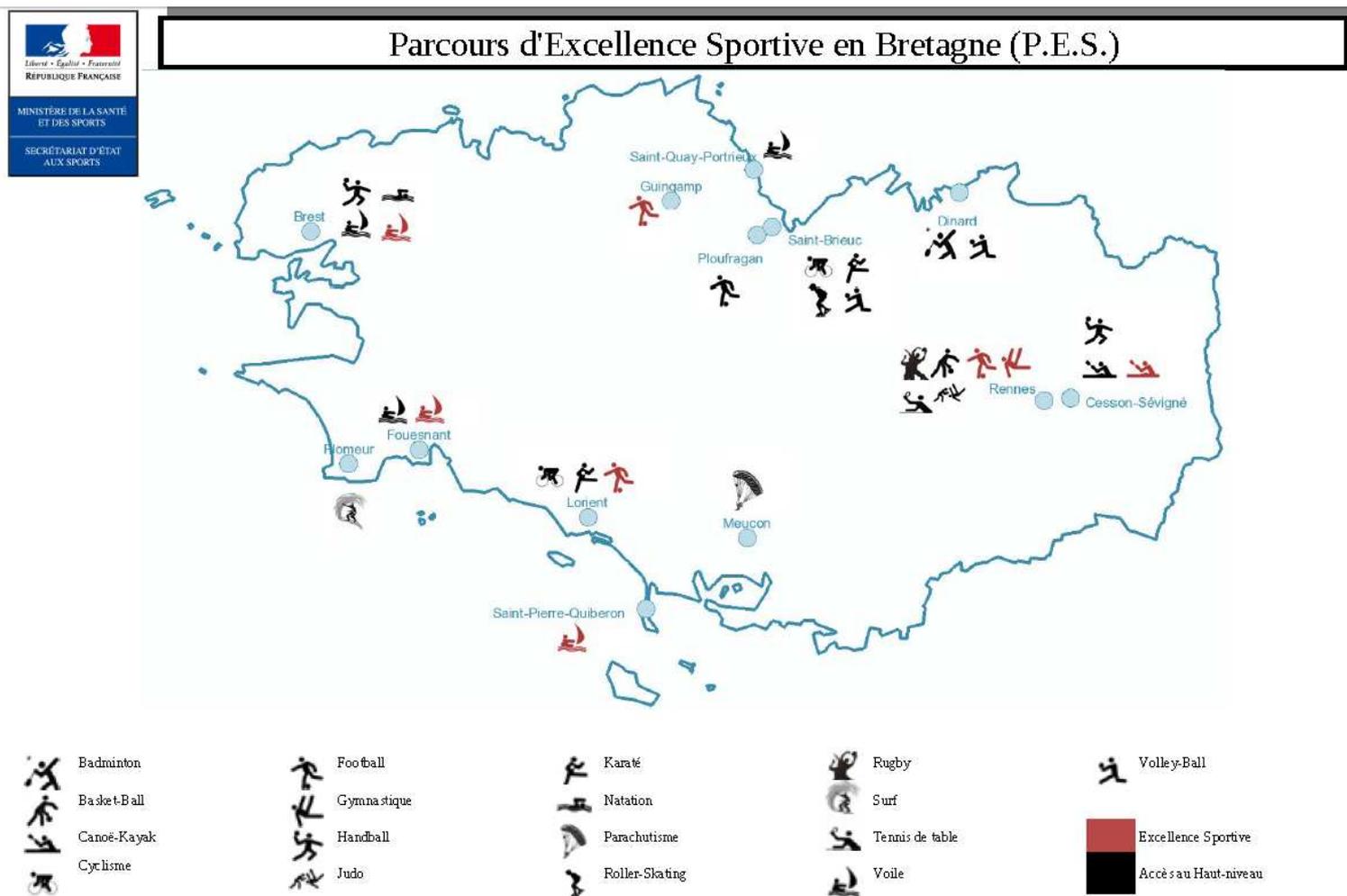


- Le mouvement sportif breton.

La fermeture du CREPS de Dinard est suspendue jusqu'en 2014, date de création d'un nouvel établissement.

Le campus d'excellence sportive de Bretagne s'appuiera dans un premier temps sur un axe Dinard – Rennes avec le CREPS de Dinard, l'Université de Rennes 2, les structures d'excellence sportive et d'accès au haut-niveau.

**Figure 7 : Les parcours d'excellence sportive en Bretagne**



Les objectifs du campus d'excellence sont :

- Le développement de la performance sportive et le sport de haut niveau.
- La recherche – développement autour des problématiques du sport de haut niveau.

Les actions envisagées à ce jour seraient :

- L'optimisation du site du CREPS de Dinard. Une étude va être conduite notamment sur l'état du bâti, le fonctionnement actuel du CREPS, le modèle économique, les activités développées par le CREPS. Cette étape permettra d'interroger le projet de



l'établissement et d'engager des pistes de réflexions vers une optimisation de l'équipement.

- La création d'une piste d'athlétisme couverte sur le campus de Rennes 2.
- La création d'un centre d'hébergement et de ressources pour les sportifs de haut niveau sur la ville de Rennes (la ville de Rennes accueille 9 structures d'accès au haut niveau ou d'excellence sportive).

La région Bretagne est donc au début du projet d'Excellence Sportive qui a pour finalité de rayonner et de fédérer l'ensemble du territoire.

L'originalité du projet réside dans le consensus et les objectifs communs trouvés par l'ensemble des acteurs, ainsi que la mutualisation des moyens au travers de la structure juridique d'un GIP. Cette démarche ne semble pas avoir d'équivalence dans le domaine du sport sur le territoire national.

## **4.2 La région Haute-Normandie**

En région Haute-Normandie, l'absence de CREPS a incité différents acteurs à mutualiser leurs moyens pour répondre aux problématiques des sportifs du territoire notamment en matière d'hébergement.

Ainsi, depuis 1991, il existe 5 centres régionaux jeunesse et sport (CRJS) implantés dans les communes suivantes :

- Le Havre.
- Petit-Couronne.
- Vernon.
- Yerville.
- Léry-Poses.

La création des CRJS a fait l'objet d'un appel à projet auprès des collectivités locales de la région Haute-Normandie. Ainsi, chacun présente des caractéristiques différentes.

- Les CRJS du Havre, de Petit-Couronne, et de Yerville sont la propriété des communes.
- Le CRJS de Vernon est la propriété de la communauté de communes.
- Le CRJS de Lery-Poses est implanté au sein d'une base de loisirs régionale gérée par un syndicat mixte composé du Conseil régional, des Conseils généraux de Seine-Maritime et de l'Eure et de la communauté d'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe.



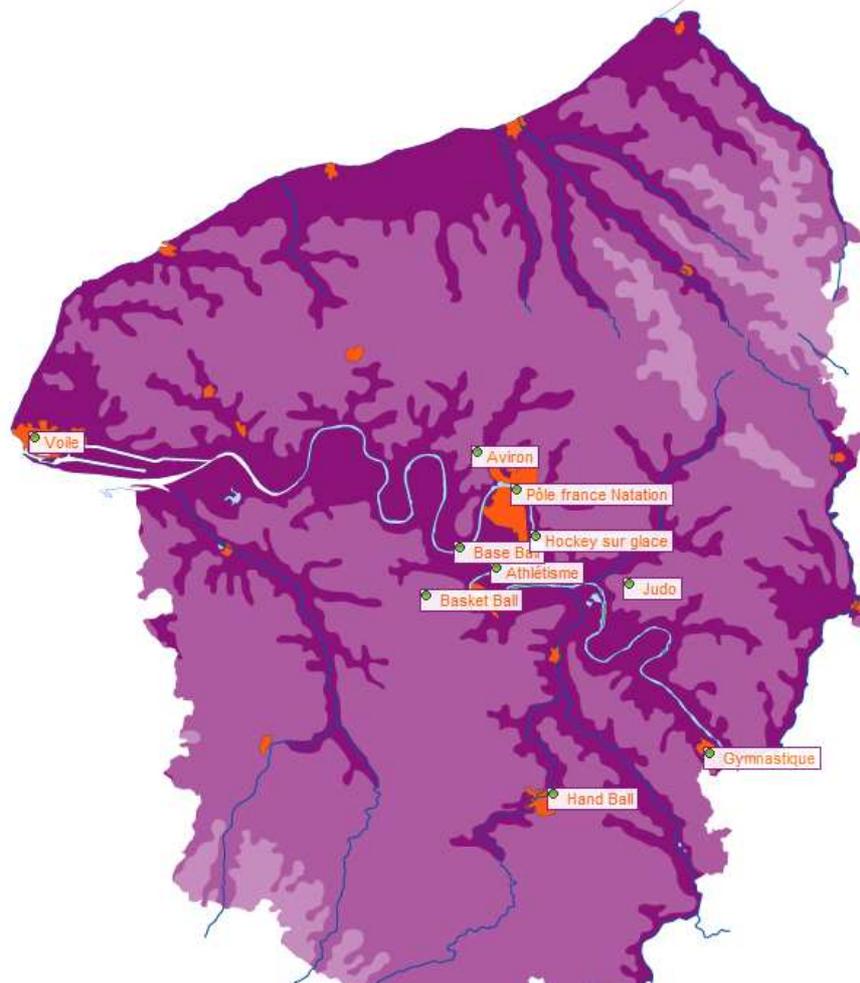
**Figure 8 : Implantation des CRJS de Haute-Normandie**



Les CRJS remplissent trois objectifs principaux :

- L'hébergement et le suivi de sportifs de haut niveau inscrits en pôle France et Espoir, en centre de formation et en CREF.
- L'accueil de stages sportifs organisés par le mouvement sportif ou des associations de jeunesse et d'éducation populaire.
- L'accueil de la formation professionnelle des métiers de l'animation et du sport.

**Figure 9 : Implantation des pôles en Haute-Normandie**





### 4.2.1 Zoom sur le CRJS de Petit-Couronne

Ce centre présente un intérêt dans les réponses pouvant être apportées aux problématiques de l'agglomération caennaise :

- Le CRJS est implanté dans la première couronne de l'agglomération rouennaise.
- Il accueille environs 100 athlètes inscrits dans :
  - Les pôles France de base-ball et natation.
  - Les centres de formation de SPO Rouen Basket et Rouen Hockey Elite.
  - Les pôles Espoir d'athlétisme, basket, judo et tennis de table.

Installations et organisation	Description
<b>Hébergement et restauration</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une unité d'hébergement de 60 chambres représentant 150 lits.<ul style="list-style-type: none"><li>- 5 chambres individuelles pour les cadres.</li><li>- 15 chambres doubles.</li><li>- 40 chambres de 2 ou 3 lits.</li></ul></li><li>▪ Une restauration pouvant accueillir 120 personnes par service.</li><li>▪ Salle de télévision avec babyfoot et billard.</li></ul>
<b>Les installations sportives</b>	Les occupants du CRJS utilisent les équipements de l'agglomération en fonction de leurs disponibilités. Il existe dans le site du CRJS : un dojo, une salle d'entretien physique.
<b>Salles de réunion et de cours</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Sept salles de cours équipées de moyens audio-visuels.</li><li>▪ Une salle informatique avec PC et connexion Internet.</li></ul>
<b>Espace médical et paramédical</b>	De construction récente, le pôle médical est équipé avec : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un espace de kinésithérapie.</li><li>▪ Un espace de remise en forme et de rééducation.</li><li>▪ Un sauna.</li><li>▪ Un cabinet médical.</li></ul>
<b>Le suivi scolaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Par convention avec ces établissements, ils sont regroupés dans des classes sportives bénéficiant d'horaires aménagés :<ul style="list-style-type: none"><li>- Répartition des cours du lundi au vendredi.</li><li>- Plages d'entraînement les mardis et jeudis matin de 8h à 10h.</li><li>- Fin des cours à 16h00 ou 16h30</li></ul></li><li>▪ Afin de suivre au plus près l'évolution scolaire de chaque sportif, l'équipe d'encadrement du CRJS participe à tous les conseils de classes et toutes les réunions avec les équipes pédagogiques des établissements scolaires.</li><li>▪ Une aide aux devoirs est assurée tous les soirs par l'équipe du CRJS.</li></ul>



Installations et organisation	Description
<b>Le suivi médical</b>	<p>Un suivi médical et de préparation physique hebdomadaire.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Lundi 17h30 à 19h30 kinésithérapeutes.</li><li>▪ Mardi 8h00 à 9h30 kinésithérapeutes et préparation physique. 16h30 à 19h30 préparation physique.</li><li>▪ Mercredi 12h45 à 14h45 kinésithérapeutes. 16h30 à 19h00 préparation physique.</li><li>▪ Jeudi 8h00 à 9h30 kinésithérapeutes et préparation physique. 16h30 à 19h30 préparation physique. 17h30 à 19h30 kinésithérapeutes.</li><li>▪ Un psychologue du sport intervient une fois par semaine à la demande des athlètes ou des entraîneurs.</li></ul>
<b>La restauration</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les sportifs bénéficient de petits-déjeuners améliorés et de goûters quotidiens.</li><li>▪ Ils prennent les repas du midi dans leur établissement scolaire et le repas du soir à l'internat.</li><li>▪ Des repas chauds sont servis aux athlètes qui rentrent tardivement de l'entraînement.</li></ul>
<b>L'internat</b>	<p>La surveillance de l'internat est assurée du dimanche au vendredi soir par une équipe de surveillants.</p>
<b>Le transport</b>	<p>Le dimanche soir, des navettes assurent le transport des élèves de la gare SNCF au centre.</p>
<b>Le personnel</b>	<p>Pour assurer le fonctionnement du centre toute l'année, le personnel est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ 1 directeur (agent de l'État mis à disposition de l'association gestionnaire).</li><li>▪ 1 personnel administratif (Accueil / Secrétariat / Comptabilité).</li><li>▪ 1 personnel en charge du suivi de la vie scolaire.</li><li>▪ 8 personnels en charge de la surveillance et du tutorat.</li><li>▪ 3 personnels en charge de l'accueil et de la maintenance.</li></ul>
<b>Le fonctionnement du CRJS</b>	<p>Sont sous-traités :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'entretien (1 personnel).</li><li>▪ La restauration (4 personnels).</li></ul> <p>Le CRJS est géré par une association dont le président est le Maire de la commune.</p> <p>Sont représentés dans l'association :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La commune.</li><li>▪ La DRJSCS.</li><li>▪ Le Conseil régional.</li><li>▪ Le Conseil général.</li><li>▪ Les usagers.</li><li>▪ Le mouvement sportif.</li></ul> <p>Le directeur est mis à disposition par la DRJSCS. Les autres salariés relèvent de contrats de droit privé.</p> <p>Le CRJS fonctionne toute l'année, week-ends et vacances scolaires comprises. Il accueille en semaine les athlètes inscrits en pôle et centre de formation.</p> <p>Dans stages sont organisés pendant les week-ends et les vacances scolaires.</p> <p>Le CRJS réalise en moyenne 28 000 journées stagiaires par an.</p>



**Tableau 20 : Synthèse des caractéristiques des autres CRJS**

Implantation du CRJS	Hébergement	Restauration	Équipement	Pôles hébergés
<b>Le Havre</b>	84 lits répartis dans 36 chambres doubles et 4 chambres cadres dans des locaux agréés par l'Education Nationale et le Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports.	salle de restauration pouvant livrer deux fois 70 repas par service	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2 salles de cours 28 personnes</li> <li>▪ 1 salle informatique avec connexion internet</li> <li>▪ 3 petites salles de travail</li> <li>▪ Une grande salle de réunion (90 personnes)</li> <li>▪ Une salle de préparation physique</li> <li>▪ Pas de salle de détente</li> </ul>	Voile
<b>Vernon</b>	87 lits pour un accueil en chambres individuelle, double, ou de 3 à 4 personnes. Elles sont toutes équipées en wc et douche.	Un espace de restauration pouvant accueillir 80 personnes par service	<p>Salles de réunion pouvant accueillir de 10 à 100 personnes, équipées à la demande en matériel audiovisuel.</p> <p>Salle informatique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Salle de télévision avec babyfoot.</li> <li>▪ Salle détente avec bibliothèque et billard.</li> </ul>	Gymnastique SMV Handball (nationale 1)
<b>Yerville</b>	Hébergement de 24 chambres représentant 88 lits.	Une restauration pouvant accueillir 100 personnes par service	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Salles de réunions.</li> <li>▪ Espace détente</li> </ul>	
<b>Lery-Poses</b>	<b>18 chambres</b> de 2 à 3 lits, pour un total de <b>45 lits</b>		Le centre est implanté au sein d'une base nautique.	



## **4.2.2 Le soutien du Conseil régional de Haute-Normandie au sport de haut niveau**

Le Conseil régional de Haute-Normandie soutien directement ou indirectement le fonctionnement des CRJS :

### ■ ***L'aide à l'hébergement des athlètes licenciés en Haute-Normandie***

Le Conseil régional verse une aide forfaitaire de 8,40 €/nuitée au CRJS pour tout athlète licencié en Haute-Normandie quelque soit la forme du séjour. Le CRJS déduit cette aide de la facturation.

### ■ ***Le soutien aux pôles sportifs***

Cette aide est proratisée au nombre d'heures de soutien scolaire pour les sportifs.

### ■ ***Les aides aux athlètes***

Le Conseil régional et les deux Conseils généraux s'associent pour verser à parité des bourses aux athlètes figurant sur les listes de sportifs de haut niveau et Espoir.

Le montant de la bourse dépend du statut de l'athlète (liste Espoir : 600 €)<sup>45</sup>. Il dépend également du mode d'hébergement de l'athlète

Un complément d'aide est versé pour les frais de déplacement individuels en fonction du lieu de domiciliation et de scolarisation.

### ■ ***La prise en charge du suivi médical***

Les visites obligatoires pour les sportifs listés sont prises en charge à parité par le Conseil régional de Haute-Normandie, les Conseils généraux de l'Eure et la Seine-Maritime et la DRJSCS.

---

<sup>45</sup> Les athlètes inscrits en CREF judo et handball (Centre Régional d'Entraînement et de Formation) sont considérés au même titre que les athlètes inscrits sur les listes.



## **4.3 La région Pays de la Loire**

### **■ La structure d'hébergement**

Pour répondre aux besoins d'hébergement des sportifs de haut niveau, le Conseil régional des Pays de la Loire a construit au sein de l'enceinte du Lycée Sud du Mans un équipement spécifique de 101 lits sur 1 500 m<sup>2</sup> et 3 étages. Il comprend :

- Une salle de kinésithérapie.
- Une salle de renforcement musculaire et de récupération.
- Des salles de travail, de réunion et d'informatique.
- Des locaux d'activité de loisirs.

L'internat ouvrira en septembre 2010.

Le bâtiment bénéficie de la norme HQE<sup>46</sup>, avec une démarche durable à travers la gestion de l'eau et l'installation de panneaux solaires sur le toit.

La restauration est celle du lycée. Son fonctionnement pendant les week-ends et les vacances scolaires reste à préciser.

### **■ Les usagers de l'équipement**

L'internat accueillera les athlètes :

- Du centre de formation du MUC (club de football professionnel évoluant en Ligue 1) – 30 places
- Du centre de formation du MSB (Mans Sarthe Basket, club professionnel évoluant en PRO A) – 15 places (avec des portes aménagées à 2,15 m).
- Des pôles Espoir sports mécaniques (22 places), karaté et squash (7 places).
- Le club de karaté Samouraï 2000 (10 places)

Des lits supplémentaires sont prévus pour accueillir provisoirement des effectifs dans le cadre de stages.

### **■ Le financement du projet**

Le coût du projet est de 5,2 M€ dont 55% ont été financés par la Région Pays de la Loire. Le Conseil général de Loire-Atlantique et la ville du Mans se sont impliqués chacun à hauteur de 1 M€.

### **■ La gestion et le fonctionnement de l'équipement**

L'internat du Mans Sud est la propriété du Conseil régional des Pays de la Loire. Il est mis gracieusement à disposition d'une association de gestion que fédère le Conseil régional

---

<sup>46</sup> HQE : Haute Qualité Environnementale.



des Pays de la Loire, le Conseil général de la Sarthe, la Ville du Mans, le mouvement sportif et les usagers de l'équipement. Le lycée du Mans Sud pour des raisons de responsabilités n'occupe aucune place dans la gestion de l'équipement qui peut accueillir tout type de publics : collégiens, lycéens, stagiaires de la formation professionnelle, étudiants,...

Les coûts de fonctionnement de l'équipement sont à la charge des utilisateurs. Pour une année scolaire en pension complète il serait facturé environ :

- 3 000 € pour un collégien ou lycéen.
- 6 000 € pour un stagiaire extérieur à l'éducation nationale.

L'équipement sera ouvert toute l'année, week-ends et vacances scolaires compris.

### ■ **Les filières scolaires pour les sportifs de haut niveau**

Dans le cadre de la construction de ce nouvel équipement, le lycée Sud du Mans met œuvre les aménagements suivants :

- Tous les élèves inscrits dans une section sportive bénéficient d'horaires aménagés. Tous les jours, ils finissent à 16h et il n'y a pas de cours le mercredi après-midi. Le lycée accueille en complément des athlètes des pôles Espoir et des centres de formation des sections sportives scolaires de football féminin mixte, de basket féminin, de handball.
- L'effectif général des élèves sportifs dans l'établissement est de 150 élèves. Quelques élèves identifiés de haut niveau peuvent bénéficier d'un aménagement plus personnalisé, ils auront au moins un entraînement supplémentaire pendant le temps scolaire, en général le mardi matin de 10h à 13h. A ce niveau un dispositif d'accompagnement scolaire est mis en place.
- Des filières diversifiées bénéficiant des aménagements d'horaires sont les suivantes :
  - La seconde générale.
  - 1<sup>ère</sup> et terminale scientifique.
  - 1<sup>ère</sup> et terminale littérature.
  - 1<sup>ère</sup> et terminale économie et sociale.
  - 1<sup>ère</sup> et terminale sciences et techniques de la gestion.
  - Le BEP force de vente.
  - Le BEP mise en œuvre des plastiques.
- Des parcours encore plus individualisés peuvent être mis en place via la structure de la Mission Générale d'Insertion (MGI) dépendant du Rectorat



## **5 Synthèse du diagnostic de territoire sur le sport de haut niveau et mise en perspective**

### **5.1 Synthèse du diagnostic**

Une synthèse de l'analyse du diagnostic faisant émerger les forces, faiblesses, menaces et opportunités permettant de disposer d'une vue d'ensemble.

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une volonté politique affichée pour la création d'un centre d'hébergement pour les sportifs de haut niveau.</li><li>▪ Une forte attente du mouvement sportif dans ce projet.</li><li>▪ 2 centres de formation de clubs professionnels.</li><li>▪ Des clubs sportifs de l'agglomération caennaise qui développent déjà une stratégie de mutualisation (association CESARS) pour le suivi et le soutien des sportifs ayant une pratique intensive.</li><li>▪ Des structures implantées dans l'agglomération caennaise (IRMS, CRMS) pouvant contribuer au suivi médical des athlètes.</li><li>▪ Une association (le CSNPA) fédérant les acteurs institutionnels et sportifs du territoire ayant une expertise de la gestion de centre d'hébergement dans le domaine sportif.</li><li>▪ Un centre d'hébergement sportif à Houlgate permettant l'organisation de stages d'entraînement et de formation, hors temps scolaires.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un sport de haut niveau peu développé en région Basse-Normandie tant pour les structures d'entraînement que pour les sportifs de haut-niveau. La région est l'une des moins bien classée en France métropolitaine.</li><li>▪ Le nombre important de ligues bi-régionales qui renforce la concurrence entre la Basse-Normandie et la Haute-Normandie.</li><li>▪ Des conditions d'hébergement en internat qui ne répondent pas aux contraintes du sport de haut niveau et qui diminuent l'attractivité du territoire.</li><li>▪ Des sites d'entraînement et de scolarisation dispersés sur le territoire de l'agglomération.</li><li>▪ Une absence de démarche de mutualisation entre les pôles Espoir.</li><li>▪ Des filières à horaires aménagés qui reposent sur la volonté des chefs d'établissements.</li><li>▪ Une absence de stratégie régionale coordonnée pour le développement et la structuration de filières scolaires aménagées répondant aux besoins des pôles Espoir.</li><li>▪ Une faiblesse de l'offre de formation scolaire qui peut contraindre le choix des athlètes dans leur cursus.</li></ul>



Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>■ L'expertise développée par les 2 centres de formation et l'association CESARS dans la dimension ressource de l'appui aux sportifs de haut niveau et dans la capacité de mutualisation.</li><li>■ Des pistes de réflexion pour développer le nombre de pôles d'entraînement vers des « niches » (patinage artistique, aéronautique,...).</li><li>■ L'existence de sites pouvant potentiellement être aménagés ou reconvertis.</li><li>■ Une possible réflexion transversale pour coupler au projet de centre d'hébergement, une maison régionale des sports et/ou un « campus sportif ».</li><li>■ Une disponibilité foncière autour du Lycée Rostand.</li><li>■ Une réflexion globale autour des internats de Caen qui pourrait permettre d'identifier des leviers au sein de certains établissements scolaires.</li><li>■ Une réflexion nationale menée par le Ministère de l'Education nationale en matière d'accueil des sportifs de haut niveau qui pourrait permettre de renforcer les solutions mises à disposition de ce public, notamment dans le secondaire.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ La réforme des parcours d'excellence sportive qui met à plat la carte des structures d'entraînement de haut niveau et d'accès au haut niveau.</li><li>■ La réforme de l'inscription des sportifs sur les listes des sportifs de haut niveau et Espoir.</li><li>■ Le regroupement administratif potentiel des Régions Basse et Haute-Normandie dans laquelle chacun devra trouver une place.</li><li>■ Une offre concurrentielle en matière d'implantation de pôles d'entraînement et d'hébergement des sportifs de haut niveau.<ul style="list-style-type: none"><li>- Bretagne : création annoncée à Rennes d'un centre d'hébergement pour les sportifs de haut niveau.</li><li>- Haute-Normandie : CRJS de Petit-Couronne (Il existe 4 autres CRJS).</li><li>- Pays de la Loire : Le Mans – Internat du lycée Sud.</li></ul></li><li>■ La disparition potentielle du site d'Houlgate qui affaiblirait globalement le sport en Basse-Normandie.</li></ul>



## 5.2 Mise en perspective du diagnostic

### ■ Une évaluation prospective des besoins en hébergement

Le potentiel du centre d'hébergement pour les athlètes de haut niveau dans l'agglomération caennaise est dépendant du public visé. Quelques hypothèses<sup>47</sup> :

Publics visés	Estimation des besoins
Les lycéens listés	40 à 70 places
Les lycéens listés et non listés	70 à 100 places
Les collégiens et les lycéens listés	50 à 80 places
Les lycéens et étudiants listés	50 à 80 places
Les lycéens et étudiants non listés	100 à 130 places
Les collégiens, lycéens et étudiants listés	80 et 100 places
Les collégiens, lycéens et étudiants listés et non listés	130 à 150 places

Ces hypothèses resteront à affiner en phases 3 et 4 de l'étude. Elles devront notamment prendre en compte :

- Les orientations politiques pour la destination de l'équipement.
- Les contraintes liées à la mixité.
- Les contraintes liées à la cohabitation potentielle de mineurs et de majeurs (collégiens, lycéens, étudiants).

Le choix de publics visés est un préalable indispensable pour la construction du cahier des charges de l'équipement, son implantation et la construction des scénarii des phases 3 et 4 de l'étude.

### ■ Les sites d'implantation potentiels du centre d'hébergement

A ce jour, il n'existe pas de lieu d'implantation clairement identifié, cette analyse relève de la phase 3 de l'étude.

Trois hypothèses se dégagent :

- Un centre d'hébergement au sein de ou adossé à un établissement scolaire existant. Cette hypothèse devrait prendre en compte le développement et la diversification de filières scolaires aménagées dans l'établissement et/ou ceux de sa proche périphérie.

Cette solution limiterait les temps de déplacement vers l'établissement scolaire et permettrait de réaliser des économies d'échelle notamment sur la restauration. Il conviendrait d'adapter le fonctionnement de la restauration au rythme de vie des athlètes.

L'étude menée actuellement par le cabinet KPMG sur les internats de l'agglomération caennaise devrait permettre d'analyser plus finement les potentialités d'utilisation des places d'internat existantes.

<sup>47</sup> Les hypothèses s'appuient sur le nombre de sportifs s'entraînant sur l'agglomération caennaise, les places actuellement à disposition en internat et un fonctionnement principalement orienté vers un accueil des sportifs à l'année.



- Une hypothèse médiane pourrait émerger par la construction dans l'espace urbain de Caen d'un centre d'hébergement totalement autonome (restauration comprise). Il pourrait prendre la forme d'une construction neuve ou d'une réhabilitation en fonction de la disponibilité du foncier et du bâti.

En raison de l'actuelle dispersion des sites de scolarisation et d'entraînement sur l'agglomération caennaise, la solution retenue relèvera d'un compromis et d'une étude approfondie par le cabinet Mouvens et le bureau d'architectes Fouquet.

- Un site d'envergure, pouvant accueillir un projet qui dépasserait le cadre d'un centre d'hébergement pour les sportifs de haut niveau et qui pourrait avoir une fonction de « campus sportif ».

Cette hypothèse nécessiterait un pilotage et un investissement multi partenarial fort. L'emplacement, certainement extra urbain, ferait peser sur les contraintes de transport vers les équipements scolaires et d'entraînement.

### ■ **La mise en œuvre d'une démarche partenariale**

Le projet de construction d'un centre d'hébergement et de ressources pour les sportifs de haut niveau fédère de nombreux acteurs à l'image de la composition du comité de pilotage.

Au regard du diagnostic, il sera nécessaire de développer une réflexion spécifique autour de trois axes principaux :

- La définition des sources de financement potentielles en fonction de la destination du projet de centre hébergement des sportifs de haut niveau.
- Le développement et la diversification des filières de formation adaptées au double projet sportif et de formation des athlètes.

Un dialogue renforcé avec le rectorat (et éventuellement d'autres organismes de formation) devra être conduit pour développer une véritable stratégie territoriale à moyen et long terme.

- La recherche de solutions de mutualisation des services d'accompagnement et de suivi des athlètes par les usagers potentiels du centre d'hébergement.

Les structures d'entraînement fonctionnent actuellement de façon très indépendante. La création d'un établissement commun nécessite que les usagers portent une réflexion approfondie sur leur fonctionnement, leur organisation pour réaliser les évolutions favorisant une mutualisation optimale des services et des moyens pouvant être proposés (le suivi médical et paramédical, les transports, le matériel, ...). La question des services et de l'accompagnement à fournir aux sportifs ciblés par le dispositif sera abordée dans les phases suivantes.



### 5.3 Préfiguration du cahier des charges de la structure d'hébergement et de ressources

Primo cahier des charges		
<b>L'équipement</b>	<b>Hébergement</b>	Chambres individuelles équipées (lits, armoires, bureaux)
		Chambres doubles équipées (lits, armoires, bureaux)
	<b>Espaces détente</b>	Salle vidéo
		Salle d'activité de loisir
	<b>Restauration</b>	Cuisine
		Salle de restauration
	<b>Espaces de services</b>	Un espace de kinésithérapie.
		Un cabinet de consultation médical. et paramédical
		Des salles de cours et de réunion
		Des bureaux
		Une salle d'informatique
		Blanchisserie
	<b>Autres</b>	Un espace d'accueil
Des espaces de stockage		
Un parking		
<b>Options</b>	Un espace de remise en forme et de rééducation	
	Un sauna	
<b>Les services mutualisés</b>	<b>Suivi et accompagnement des athlètes</b>	Suivi des athlètes avec les établissements scolaires
		Soutien scolaire collectif et individualisé
		Orientation et insertion professionnelle
	<b>Suivi médical et paramédical</b>	Consultations médicales
		Consultation kinésithérapie, ostéopathie
		Suivi diététique
		Suivi psychologique
	<b>Préparation physique</b>	Préparation physique générale
Réadaptation		
<b>Matériels</b>	Matériels vidéos, de tests d'effort ;...	
<b>Reprographie</b>		
<b>Transport</b>	Transport vers les lieux d'entraînement et de scolarisation	
	Transport vers la gare SNCF	



## 6 Annexe

### 6.1 Liste des sections sportives scolaires en région Basse-Normandie

Discipline	Établissement	Nom de l'établissement	Ville
<b>Athlétisme</b>	Collège	Institut Saint-Lô	Agneaux
<b>Athlétisme</b>	Lycée	Lycée Charles Tellier	Condé-sur-Noireau
<b>Athlétisme</b>	Collège	Collège Bignon	Mortagne-au-Perche
<b>Badminton</b>	Collège	Collège Nicolas-Jacques Conté	Sées
<b>Basketball</b>	Collège	Collège Jean Racine	Alençon
<b>Basketball</b>	Collège	Collège J. Monod	Caen
<b>Basketball</b>	Collège	Collège Charcot	Octeville
<b>Canoë Kayak</b>	Collège	Collège Jeanne d'Arc	Argentan
<b>Canoë Kayak</b>	Collège	Collège la Chaussonnière	Avranches
<b>Canoë Kayak</b>	Collège	Collège Gaston Lefavrais	Putanges-Pont-Écrepin
<b>Canoë Kayak</b>	Collège	Collège privé Notre Dame	Thury-Harcourt
<b>Cyclisme</b>	Lycée	Lycée Saint-Thomas d'Aquin	Flers
<b>Équitation</b>	Lycée	LEGTA Le Robillard	Saint-Pierre-sur-Dives
<b>Équitation</b>	Collège	Collège Pierre Aguiton	Brécey
<b>Équitation</b>	Collège	Institut Notre Dame	Orbec
<b>Équitation</b>	Collège	Collège Nicolas-Jacques Conté	Sées
<b>Escalade</b>	Collège	Collège les Courtils	Montmartin-sur-Mer
<b>Football</b>	Lycée	Lycée Emile Littré	Avranches
<b>Football</b>	Collège	Collège Pierre Aguiton	Brécey
<b>Football</b>	Collège	Jean Moulin	Caen
<b>Football</b>	Collège	Collège Le Ferronay	Cherbourg-Octeville
<b>Football</b>	Collège	Collège du Sacré Cœur	Condé-sur-Noireau
<b>Football</b>	Collège	Collège Jean Monnet	Flers
<b>Football</b>	Collège	Collège Jean Moulin	Gacé
<b>Football</b>	Collège	Collège privé Notre-Dame	Lisieux
<b>Football</b>	Collège	Collège St Joseph	St Lô
<b>Golf</b>	Collège	Collège Roger Martin du Gard	Bellême
<b>Golf</b>	Collège	Collège Saint Exupéry	Sainte-Mère-Église
<b>Gymnastique</b>	Collège	Collège St Joseph	St Lô
<b>Handball</b>	Collège	Institut Saint-Lô	Agneaux
<b>Handball</b>	Collège	Collège Jacques Monod	Caen
<b>Handball</b>	Collège	Collège des Douits	Falaise
<b>Hockey sur gazon</b>	Collège	Collège. Notre Dame-St Joseph	Honfleur
<b>Hockey sur glace</b>	Collège	Collège Lemièrre	Caen



<b>Discipline</b>	<b>Établissement</b>	<b>Nom de l'établissement</b>	<b>Ville</b>
<b>Judo</b>	Collège	Collège Lechanteur	Caen
<b>Judo</b>	Collège	Collège Raymond le Corre	Équeurdreville-Hainneville
<b>Judo</b>	Collège	Collège Nicolas-Jacques Conté	Sées
<b>Kayak Polo</b>	Lycée	Lycée Charles Tellier	Condé-sur-Noireau
<b>Natation</b>	Collège	Collège Lemièrre	Caen
<b>Natation</b>	Collège	Collège Guérard	Coutances
<b>Plongée</b>	Lycée	Lycée professionnel agricole	Vire
<b>Rugby</b>	Collège	Collège Saint-Paul	Caen
<b>Rugby</b>	Lycée	LEGTA	Coutances
<b>Rugby</b>	Collège	Collège Molière	L'aigle
<b>Sports de glace</b>	Collège	Collège Lemièrre	Caen
<b>Tennis</b>	Collège	Collège Saint-Thomas d'Aquin	Flers
<b>Tennis</b>	Collège	Collège Saint Jean Baptiste de la Salle	Lisieux
<b>Tennis de Table</b>	Collège	J. Monod	Caen
<b>Voile</b>	Collège	Collège André Malraux	Granville
<b>Voile</b>	Collège	J. Monnod	Ouistreham



## 6.2 Enquête sur les conditions de vie des athlètes

La Région Basse-Normandie mène actuellement une étude sur le sport de Haut Niveau dans la région. Cette étude porte essentiellement sur les conditions d'hébergement et sur les besoins en accompagnement des athlètes.

La présente enquête vise donc à mieux connaître votre situation.

Nous vous remercions de prendre quelques minutes pour la renseigner.

### A- Profil

1. Je suis un sportif :

- Inscrit sur la liste des partenaires d'entraînement
- Inscrit sur la liste espoirs
- Inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau.
- Non inscrit sur une liste officielle.

2. Je suis inscrit dans un pôle espoirs

- Oui
- Non

*Si oui :*

Pour quelle discipline ?

3. Année de naissance :

4. Je suis :

- Collégien (*→ Aller aux questions 5 et 6*)
- Lycéen (*→ Aller aux questions 5 et 6*)
- Stagiaire formation professionnelle (*→ Aller aux questions 5 et 6*)
- Étudiant en cycle supérieur (*→ Aller aux questions 5 et 6*)
- Salarié (*→ Aller à la question 7*)
- Demandeur d'emploi (*→ Aller à la question 7*)

5. Nom de l'établissement fréquenté : *(Que les collégiens, lycéens, stagiaires et étudiants)*

6. Ville où se situe cet établissement scolaire : *(Que les collégiens, lycéens, stagiaires et étudiants)*

7. Ma famille vit à : *(merci de préciser la ville où vit votre famille)*

8. Pendant la semaine, j'habite :

- Chez mes parents.
- A l'internat. (*→ Aller aux questions de la partie B : la vie à l'internat*)
- En résidence universitaire.
- Dans l'appartement ou la chambre que je loue ou que je possède.

Bien-être dans l'hébergement ou le logement

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas trop d'accord	Pas du tout d'accord
9. Je me sens bien installé dans le lieu où j'habite.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>





## B- La vie à l'internat

Chambre (Que les répondants ayant cochés « A l'internat » en Question 8)

10. Combien êtes-vous à dans votre chambre?

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas trop d'accord	Pas du tout d'accord
11. Cette situation me convient.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Accueil à l'internat (Que les répondants ayant cochés « A l'internat » en Question 8))

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas trop d'accord	Pas du tout d'accord
12. Les horaires d'accueil de l'internat en semaine sont adaptés à mon rythme de vie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13. Les horaires d'accueil de l'internat le week-end sont adaptés à mon rythme de vie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14. Je dois transporter mon sac de sport toute la journée pour avoir mes affaires de sports avec moi.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15. Je peux déposer mes affaires de sport dans un endroit sécurisé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16. Je peux stocker mon matériel de sport facilement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de restauration le matin à l'internat (Que les répondants ayant cochés en « A l'internat » en Question 8)

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas trop d'accord	Pas du tout d'accord
17. Les menus du matin proposés par l'internat correspondent à mes besoins alimentaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18. Je suis satisfait des petits déjeuners à l'internat.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19. Le matin, j'estime avoir le temps pour manger.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions de restauration le soir à l'internat (Que les répondants ayant cochés en « A l'internat » en Question 8)

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas trop d'accord	Pas du tout d'accord
20. Les menus du soir proposés par l'internat correspondent à mes besoins alimentaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21. Je suis satisfait des repas que je mange le soir à l'internat.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22. Le soir, j'estime avoir le temps pour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



manger.				
---------	--	--	--	--

### C- La restauration du midi

23. Le midi je mange :

- Chez mes parents (→ Aller en partie D)
- Chez moi (→ Aller en partie D)
- A la cantine ou au self scolaire (→ Aller en question 23)
- Au restaurant universitaire (→ Aller en partie D)
- Autres (→ Aller en partie D)

(Que les répondants ayant cochés « A la cantine ou self scolaire en Question 23)

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas trop d'accord	Pas du tout d'accord
24. Les menus du midi proposés par la cantine correspondent à mes besoins alimentaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25. Je suis satisfait des repas que je mange le midi à la cantine.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
26. Le midi, j'estime avoir le temps pour manger.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### D- Les transports

27. Pour me rendre à mes entraînements je mets environ :  
Minutes.

28. Pour me rendre à mes entraînements, j'utilise l'un des modes de transports suivant :

- Vélo
- Voiture
- Transport en commun ou Bus
- A pied
- Autres :

### E- La scolarité

29. Je suis ou j'ai suivi la filière de mon choix  
 Oui       Non

Si non pourquoi :

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas trop d'accord	Pas du tout d'accord
30. J'ai donné plus d'importance à ma pratique sportive qu'à ma scolarité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
31. J'ai réussi à concilier mon projet de formation et mon projet sportif.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



## F- Le suivi scolaire et l'insertion professionnelle

32. Durant mon parcours scolaire, Je bénéficie ou j'ai bénéficié d'un soutien scolaire.

Oui  Non

Si oui

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas trop d'accord	Pas du tout d'accord	Je n'en ai pas bénéficié
33. Je suis ou j'ai été satisfait du soutien scolaire individuel dont j'ai bénéficié.	<input type="checkbox"/>				
34. Je suis ou j'ai été satisfait du soutien scolaire collectif dont j'ai bénéficié.	<input type="checkbox"/>				
35. Je suis ou j'ai été satisfait des aménagements dans l'organisation des mes contrôles et examens.	<input type="checkbox"/>				

36. Durant mon parcours scolaire, un référent (entraîneur ou autre) suit ou a suivi mon parcours à la fois scolaire et sportif.

Oui  Non

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas trop d'accord	Pas du tout d'accord	Je n'en ai pas bénéficié
37. J'ai été ou je suis satisfait de mon accompagnement dans mes choix d'orientations	<input type="checkbox"/>				
38. J'ai été ou je suis satisfait de mon accompagnement dans mon insertion professionnelle	<input type="checkbox"/>				

39. Souhaiteriez-vous bénéficier d'un accompagnement spécifique pour votre orientation et votre insertion professionnelle ?

Oui  Non

## G- Le suivi sportif

40. Je suis suivi médicalement par un professionnel de santé.

Oui  Non

Si oui

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas trop d'accord	Pas du tout d'accord	Je n'en ai pas bénéficié
41. J'ai été ou je suis satisfait d'avoir eu un suivi psychologique	<input type="checkbox"/>				
42. J'ai été ou je suis satisfait d'avoir eu un suivi médical	<input type="checkbox"/>				
43. J'ai été ou je suis satisfait d'avoir eu un suivi paramédical (kinésithérapeute, ostéopathe, diététicien...)	<input type="checkbox"/>				



44. D'une manière générale, pour réussir mon double projet (sportif et professionnel), j'aurai besoin de : (merci de préciser vos souhaits)

45. Si je pouvais changer deux choses par rapport à mes conditions de vie, il s'agirait de : (merci de préciser vos souhaits)

1 :

2 :

*Remerciements :*

*« Le questionnaire est à présent terminé. La Région Basse-Normandie vous remercie d'avoir pris quelques minutes pour y répondre. »*